L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1440 - VENDREDI 1er SEPTEMBRE 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Préparation de vos semences

Entreprise agréée pour l'application de produits phytosanitaires en prestations de service sous le n° BO 11051

(céréales, colza, pois...)

Réduisez vos coûts de semences, faites confiance à un trieur à façon. Contactez nous, ensemble nous trouverons des solutions

Les Bruyères 89100 Collemiers
03 86 95 04 81 - 06 03 20 84 12
Email : eta-picouet@orange.fr

S.T.A.F.F



Encart: Charolais Horizon (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Fête départementale

Un coup rondement mené



Nièvre

› 24ème concours AQPS

Un rendez-vous de haut niveau



Yonne

› Prix du blé

Des boulangers icaunais s'engagent





VOTRE ASSUREUR AGRICOLE PROCHE DE CHEZ VOUS !

Tarifs compétitifs - Disponibilité importante
Suivi et proximité

Julien LOMBAERT
1 avenue Joffre
21400 CHATILLON SUR SEINE
Tél.: 03.80.91.19.15
Fax : 03.80.91.06.95
Mail : chatillon-theatre@gan.fr
Orias n°14 007 262

gan ASSURANCES

Sommaire

Côte d'Or
04 • Fête départementale: Un coup rondement mené
05 • Ovins: L'heure du bilan à Arnay
06 • Traits Auxois: En attendant Semur

Nièvre
07 • AQPS: Un rendez-vous de haut niveau
08 • Table ronde au Marault: Une race à fort potentiel commercial
09 • Produits phyto: Une consultation publique est ouverte

Yonne
10 • Prix du blé: Des boulangers icaunais s'engagent
11 • Stockage: Conserver sa récolte à la ferme
12 • Bienvenue à la ferme: Apprendre avec la nature
13 • Blé: Des rendements plutôt corrects en moyenne mais parfois décevants

Filières
14 • Cultures Préparer la récolte du soja
15 • Élevage Les 30 bougies du renouveau de la Brune
16-17 • Viticulture Spécial vendanges

Dossier
18-24 • Semoirs: Les nouveautés

Infos Services
25 • Firmes & Machinisme
26-27 • Marchés
28-29 • Petites annonces
30-32 • Annonces légales
35 • La P'tite graine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Communiqué des DDT de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne

Apport de trésorerie remboursable pour la PAC 2017

Les agriculteurs sont invités à déposer une demande par télédéclaration à partir de début septembre

Un apport de trésorerie remboursable (ATR) sera versé à partir du 16 octobre aux agriculteurs ayant déposé une déclaration PAC en 2017 et formulant une demande d'ATR.
La demande d'ATR s'effectuera sur Télépac uniquement, par une télédéclaration très simple (case à cocher et montant de *«minimis»* à indiquer). La télédéclaration sera ouverte de début septembre au 15 octobre 2017. **Les demandes réalisées avant le 20 septembre feront l'objet d'un paiement au 16 octobre.** Pour les télédéclarations effectuées après le 20 septembre les paiements se feront au fil de l'eau, environ un mois après la demande.
Cet ATR couvrira une part importante des paiements découplés (DPB, paiement redistributif, paiement vert, paiement jeune agriculteur), des aides bovines (aide aux bovins allaitants, aide aux bovins laitiers), de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), des MAEC et du soutien à l'agriculture biologique.
En cas de changement de statut juridique ou de création de nouvelle exploitation par fusion d'exploitations lors de la déclaration PAC 2017, il sera possible d'indiquer les n° pacage des exploitations bénéficiaires en 2016 afin que les données soient prises en compte pour déterminer le montant de l'ATR.
Pour les nouveaux demandeurs de 2017 (hors cas de changement juridique), le calcul de l'ATR sera établi à partir des surfaces déclarées en 2017 et de montants forfaitaires par ha.
Comme en 2015 et 2016, les intérêts de l'apport de trésorerie seront intégralement financés par l'État, son coût sera donc nul pour les agriculteurs bénéficiaires. Cette prise en charge d'intérêts est néanmoins comptabilisée dans les aides dites *«de minimis»*. Parmi les aides *«de minimis»* figurent notamment les intérêts de l'ATR 2015 et 2016, l'aide complémentaire assurance-récolte 2014, l'aide complémentaire agriculture biologique 2014, le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique, les prises en charges de cotisations MSA, certaines aides des collectivités (conseil départemental, conseil régional) et les aides du plan de soutien à l'élevage (FAC, année blanche). Une exploitation ne peut pas percevoir plus de 15 000€ d'aides *«de minimis»* sur les trois derniers exercices comptables (avec transparence pour les Gaec).

Une notice explicative sera disponible dans Télépac et vous pourrez également joindre la DDT pour tous renseignements complémentaires ou assistance à la télédéclaration.

Contacts :
• DDT 21 :03.80.29.44.65 / 44.39
ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr
• DDT 58 : 03.86.71.52.24
ddt-pac@nievre.gouv.fr
• DDT 89 : 03.86.48.41.00
email : ddt-sea@yonne.gouv.fr

▸PRI info

Côte d'Or Comment trouver un repreneur ou un associé ?

Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou rechercher un associé ? Prenez contact avec la Chambre d'agriculture. Un conseiller vous accompagnera dans les différentes actions pour mener à bien votre transmission et/ou votre association. Il pourra vous présenter des candidats dont le projet est compatible au Répertoire Départ Installation (service financé par l'État). Contact: Alexis Parent 03 80 68 66 54

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil met en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 99.

Yonne Le Point Info Transmission Association

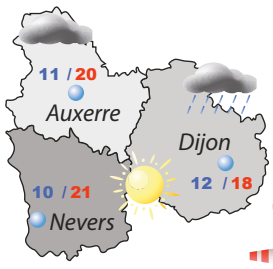
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet (Chambre d'agriculture) au 03.86.94.22.22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 1er au 10 septembre 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 01 Septembre

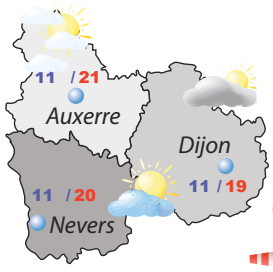


Mitigé
Quelques précipitations par endroits et de belles éclaircies en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 20 à 22 °C
Vents : Nord-Nord-Est 20 km/h

St Gilles
Soleil : 07:06 - 20:28
Lune : 17:39 - 02:09

Samedi 02 Septembre

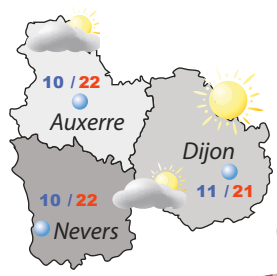


Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de nuages de beau temps.

T° mini : 10 à 12 °C
T° maxi : 20 à 22 °C
Vents : Nord-Nord-Est 20 km/h

Ste Ingrid
Soleil : 07:07 - 20:26
Lune : 18:22 - 02:59

Dimanche 03 Septembre



Variable
Passages nuageux et belles éclaircies se parageront le ciel. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 21 à 23 °C
Vents : Nord-Nord-Est 20 km/h

St Grégoire
Soleil : 07:08 - 20:24
Lune : 19:01 - 03:56

Prévisions à 7 jours

Lundi 04 au Mercredi 06 Septembre :

Un ciel clair en perspective.

Vents : Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 11 à 15 °C T° maxi. : 25 à 27 °C

Jeudi 07 au Dimanche 10 Septembre :

Cette période sera partagée entre belles éclaircies et averses orageuses.

Vents : Sud à 10 km/h
T° mini. : 16 à 19 °C T° maxi. : 27 à 29 °C

▸ clin d'œil



© Acip/Chaunu

Ouverture des États généraux de l'alimentation

Manifestation «positive» pour la FNSEA

À l'ouverture de l'atelier 5 des États généraux, le 29 août, les représentants de la FNSEA ont décidé de s'adresser directement aux citoyens en distribuant des produits français, devant le ministère de l'agriculture pour rappeler le lien inexorable entre agriculteurs et consommateurs. La présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, a tenu à rappeler ce que la FNSEA défendra : rééquilibrer les relations au sein de la filière et redonner de la valeur aux produits français et à leur qualité.

Alors que l'atelier 5, Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les producteurs, s'est ouvert le 29 août au ministère de l'Agriculture, la FNSEA a fait le choix d'une manifestation positive en distribuant aux passants des produits français. *«Nous comptons beaucoup sur ces États généraux»*, a réaffirmé Christiane Lambert, présidente de la FNSEA.
L'organisation est en effet déterminée à faire avancer les choses, en partie grâce à ses représentants qui sont présents dans tous les ateliers, parfois à deux (dans sept ateliers) ou même à trois (dans cinq ateliers : *«Développer les initiatives locales et créer des synergies»* ; *«Conquérir de nouvelles parts de marchés à l'international»* ; *«Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs»* ; *«Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés»* ; et *«Améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs»*.
La FNSEA n'a par ailleurs demandé aucune présidence d'atelier pour avoir la possibilité d'une *«liberté de ton totale»*, ajoute Christiane Lambert. La nomination d'un coordonnateur, Olivier Allain, agriculteur et ancien président de FDSEA, est d'ailleurs un point positif : *«c'est un interlocuteur supplémentaire qui s'y connaît, une oreille que l'on va alimenter»*, estime la présidente de la FNSEA.
«Le maillon faible de la chaîne alimentaire, c'est l'agriculteur», poursuit Christiane Lambert.
Les conditions semblent cependant réunies pour que la situation s'améliore, car même les distributeurs reconnaissent aujourd'hui que la guerre des prix qu'ils se livrent conduit à une destruction de valeur pour l'ensemble de la filière, bien que les producteurs soient les premiers impactés.

En finir avec la guerre des prix

Il y a *«un partenariat gagnant-gagnant à développer»*, insiste la présidente de la FNSEA, qui souhaite que ces États généraux soient enfin l'occasion de passer d'une relation d'adversaire à celle de partenaire. La contractualisation doit notamment être encouragée pour rassurer les producteurs et donner davantage de visibilité. Les exemples comme Ebly ou Pink Lady, qui ont associé les producteurs à la recherche pour mieux répondre aux attentes du marché, sont de bonnes initiatives. La stabilité nécessite également des organisations de producteurs plus puissantes. Cette visibilité est de plus indispensable pour investir et être en capacité de s'adapter au maximum aux attentes des consommateurs, particulièrement au niveau environnemental.
Or, ces derniers sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à accepter de payer un peu plus, pour une qualité supérieure.
La récente affaire du fipronil dans les œufs ne fait que renforcer le besoin de traçabilité, traçabilité contraignante en France mais qui contribue à faire de l'Hexagone l'un des pays les plus sûrs au monde en matière d'alimentation.
«Les agriculteurs français ne font pas n'importe quoi, et cette irréprochabilité a de la valeur», rappelle d'ailleurs Christiane Lambert. Les États généraux seront donc un moment crucial pour faire reconnaitre cette valeur à son juste prix.

Ateliers

La phase concrète commence

Lancés le 20 juillet, les États généraux de l'alimentation entrent dans une phase plus concrète avec le début des ateliers, à partir du 29 août. Pour le ministre de l'agriculture, ces ateliers devront nécessairement renforcer la viabilité économique des exploitations agricoles et assurer un avenir aux différents modèles de production.

«L'objectif central, c'est une agriculture économiquement viable, productrice d'une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous, de refaire de la France un modèle d'avenir, et que chacun puisse avoir pleinement confiance en ceux qui travaillent la terre et qui encore aujourd'hui travaillent dur et gagnent trop peu»: en présentant plus en détail le contenu des sept ateliers du premier chantier des États généraux de l'alimentation, le 28 août, le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert, a clairement insisté sur la priorité, le revenu des agriculteurs.
Ce Thème devrait faire l'objet de l'atelier 5, *«Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs»*, qui s'est ouvert le 29 août au ministère de l'Agriculture. L'ensemble de ce chantier doit aboutir à des propositions concrètes destinées à sécuriser les agriculteurs et, dans un deuxième temps, de réaliser les investissements nécessaires pour mieux répondre aux attentes des consommateurs en matière de qualité et de durabilité des pratiques.

Des questions auxquelles il faudra répondre

Sans s'avancer sur les décisions qui pourraient être prises au cours de ces ateliers qui réuniront chacun, sous l'égide de deux co-présidents, une soixantaine de participants, le ministre a précisé des questions concrètes spécifiques dans chaque atelier : Quelles sont les attentes des consommateurs, sur quelle base orientent-ils leur acte d'achat ? Quels sont les freins au développement des circuits courts ? Comment mieux valoriser les déchets de l'agroalimentaire ? Comment accompagner les entreprises françaises à l'export, développer leurs parts de marché ? Comment rééquilibrer les rapports de force entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire ?
À l'issue de cette première séquence, le Président de la République Emmanuel Macron s'exprimera, autour du 11 octobre, pour annoncer les premières décisions. Ces dernières devront notamment se traduire de façon concrète avant le début des négociations commerciales entre les industriels et la grande distribution, en octobre, ce qui présage d'un timing serré. Les débats seront également alimentés par la consultation publique en ligne, qui compte plus de 43 000 visites à ce jour, près de 6 500 contributions et 1 120 nouvelles propositions.
Trois questions ont attiré les contributions davantage que les autres : Comment rémunérer plus équitablement les agriculteurs ? Comment accompagner la transformation agricole ? et comment soutenir des modes de consommation plus responsables ? Le ministère de l'Agriculture espère attirer un peu plus les réponses du grand public – les participants étant pour l'instant essentiellement des organisations ou associations proches du milieu agricole. Le deuxième chantier, *«Une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous»*, se déroulera quant à lui de début octobre à mi-novembre. Olivier Allain, vice-président de la région Bretagne, éleveur dans les Côtes d'Armor, a de son côté été nommé coordinateur des États généraux de l'alimentation, un rôle qui consistera selon à faire beaucoup de *«back office»*, par exemple consulter les représentants des filières non présentes aux ateliers.

Nicolas Hulot veut *«additionner»* les modèles agricoles, pas les *«stigmatiser»*

**Le ministre de la Transition écologique Nicolas Hulot a visité une ferme bio à Chavagne (Ille-et-Vilaine) le 29 août puis s'est rendu au *«Ferme d'avenir Tour»* à Rennes. *«Je ne suis pas ministre de l'Agriculture, mais nous devons garder l'ambition de l'ouverture»*, a-t-il déclaré, soutenant que les États généraux de l'alimentation doivent permettre d'engager la transition agricole. *«Il nous faut additionner les modèles agricoles, ne pas les stigmatiser»*, affirme-t-il en rappelant que le monde agricole est *«en souffrance économique et psychologique»*. Il commente: *«J'attends beaucoup, peut-être trop des États généraux, mais le contexte social, économique et culturel est favorable à la transition agricole»*.
Le lendemain du lancement des États généraux par le ministre de l'Agriculture, son déplacement est l'occasion de *«démontrer qu'un autre monde est possible»*, dit-il. Le ministre d'État défend aussi l'idée de *«sécuriser le revenu des agriculteurs»* : *«Quand on maintient une prairie, on stocke du carbone. Cela doit être rétribué»*.**



Fête départementale

Un coup rondement mené

Les JA ont organisé un très bel évènement le week-end dernier à Mimeure.



De nombreux matériels anciens étaient exposés, des démonstrations étaient proposées.

Inonder les réseaux sociaux n'a pas été vain. En optant abondamment pour la communication internet, les JA d'Arnay et Nolay ont parfaitement fait connaître la tenue de leur fête départementale des 26 et 27 août à Mimeure. Les Jeunes agriculteurs ont su attirer de nombreux visiteurs et les satisfaire par un riche programme très bien orchestré. *«Nous estimons l'affluence entre 6 000 et 7 000 personnes sur l'ensemble des deux journées. Les locaux ont répondu présent, d'autres sont venus de bien plus loin»* confiait le président Mickaël Pacaut-Mimeur au lendemain de l'évènement. Le bœuf à la broche du samedi soir a connu un énorme succès avec 850 repas. *«Tout s'est très bien déroulé. Il y a eu un petit coup de stress quelques jours avant la fête avec les nombreuses réservations que nous recevions. Nous avons réussi à nous adapter en trouvant le matériel et les mains nécessaires pour répondre à la demande»* souligne le président de la fête. Les retours sont unanimement positifs : *«les visiteurs ont apprécié les animations et ont été ravis de la soirée animée du samedi. Une super ambiance a régné au sein de notre équipe, ce fut un plaisir. Merci aux bénévoles et à tous nos partenaires, Dijon Céréales, la société Leguy et tous les autres, avec un clin d'oeil aux sociétés Moingeon et Rougeot»*. Les dernières installations ont été démontées ce mercredi. Les Jeunes agriculteurs d'Arnay-le-Duc et de Nolay auront passé une dizaine de jours dans ce champ situé à la sortie d'Arnay-le-duc, direction Pouilly. Leurs efforts auront permis de démontrer la richesse et le dynamisme de l'agriculture côte-d'orienne.

Tombola : Claude Millot, agriculteur à Clomot, remporte le panier de produits du terroir mis en jeu sur le stand de Terres de Bourgogne.

Aurélien Genest

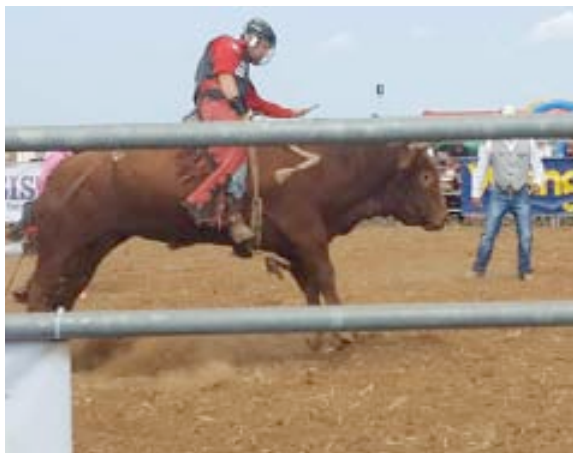


Lors de l'inauguration, en présence des partenaires de l'évènement. Les présidents de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture ont unanimement salué le travail des organisateurs. François-Xavier Lévêque, Fabrice Faivre et Vincent Lavier n'ont pas manqué de s'adresser aux élus présents, rappelant que cet esprit de fête ne reflétait malheureusement pas le quotidien des agriculteurs.



Promenade en poney pour les plus jeunes.





Le rodéo a tenu toutes ses promesses. Une douzaine de cowboys ont évolué sur des taureaux et des chevaux.



Trois des six moiss'batt ont été contraintes à l'abandon. La «petite» mésaventure d'Aignay-Baigneux à la sortie d'un virage, avec ici Florent Moyot, a été sans conséquence : une fois remise sur roue, la machine est repartie évoluer sur le circuit arnétois, au plus grand plaisir des spectateurs.



François-Xavier Lévêque, président des JA21 ici à droite, a salué le responsable de la fête Mickaël Pacaut-Mimeur pour cette belle organisation en plein champ.



Fabrication et vente de pain sur le stand Dijon Céréales, Dijon Céréales Meunerie et Decollogne.





De nombreux stands professionnels étaient là, notamment le syndicalisme avec les JA et la FDSEA.



Concours de lancer de bottes de paille : Gabriel Bligny l'emporte chez les hommes avec un lancer de 14,80m. Victoire chez les femmes de Justine Laurent avec 6,60m.

Ovins

L'heure du bilan à Arnay

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc et le syndicat d'élevage ovin organisaient leur grand concours vendredi dernier.

Exactement 414 béliers ont garni le hall de l'agriculture d'Arnay-le-Duc le 25 août. Comme à chaque édition, la race Charollaise s'est montrée largement majoritaire avec 260 animaux (63%), suivie des Texel (66 béliers, 16%), de Suffolk (53 ovins, 12%), de Berrichons (20, 5%), d'Ile de France (8 béliers), de Charmois (6) et d'un seul Southdown. Quarante-et-un éleveurs avaient fait le déplacement: quatorze d'entre eux venaient de Côte-d'Or, 15 de Saône-et-Loire, quatre de la Nièvre, trois des Vosges, deux de l'Yonne, un de l'Allier, un autre de la Loire et un dernier du Cher.

Le concours en lui-même s'est très bien déroulé et de nombreux lots ont été distribués. De nombreux jeunes exposants étaient en lice, au plus grand plaisir des organisateurs.

La seule déception de cette édition concerne les ventes qui ne se sont pas envolées, comme le retrace Jean-Marc Bidoire, technicien au syndicat d'élevage ovin: *«Une petite centaine de ventes ont été enregistrées. Certains exposants ont vendu cinq à huit béliers et sont plutôt contents. Plusieurs n'en ont vendu qu'un et d'autres, pas du tout. C'est très variable. Comme l'an passé, les transactions ne se sont malheureusement pas affolées. En ce qui concerne les tarifs, il n'est jamais trop facile de savoir... Pour les prochains concours, une meilleure publicité pourrait être intéressante pour attirer des acheteurs de départements plus lointains».*

AURÉLIEN GENEST



Le Gaec du Moulin de Jonchery et Baptiste Guyot remportent le prix de championnat en race Charollaise.



Le Gaec Lépée, avec ici Julien Lépée, repart avec le prix de championnat et le prix du meilleur agneau Texel.



Le Gaec Poillot Père et Fils fait lui aussi coup double (meilleur agneau-prix de championnat) en race Suffolk. Ici, Romain Poillot avec deux juges venant de Belgique.



Le Gaec Dupaquier, avec Yves et Arnaud, brille une nouvelle fois chez les Berrichons et gagne le prix de championnat et celui du meilleur agneau.

Palmarès

Race Charollaise.- Animaux inscrits. Première section : 1) Gaec Gaudry (Marcheseuil), 2) EARL Blin (Montagny-lès-Beaune), 3) Gaec du Moulin de Jonchery (Diancey), 4) Alain Pierre (Clessy, 71), 5) EARL Marlot (Saint-Martin-de-Commune, 71), 6) Fabien Tissier (Uxeau, 71), 7) Lycée agricole de Charolles (Charolles, 71), 8) EARL Poillot-Boyer (Vandenesse-en-Auxois). Meilleur agneau de l'année : Gaec Gaudry. Deuxième section : 1) Thierry Maréchal (Viévy), 2) Gaec du Moulin de Jonchery, 3) Thierry Maréchal, 4) Gaec Ferroux (Savilly), 5) Gaec Gaudry, 6) Gaec de Cupierre (Toulon-sur-Arroux, 71), 7) EARL Poillot-Boyer. Troisième section : 1) Gaec du Moulin de Jonchery, 2) François Guillier (Meilly-sur-Rouvres), 3)Gaec Gaudry, 4) Thierry Maréchal. Prix de championnat : Gaec du Moulin de Jonchery. Animaux non inscrits. Première section : 1) François Guillier, 2) Didier Lambert (Ainvelle, 88). Meilleur agneau de l'année : Didier Lambert.

Race Berrichon. Animaux inscrits. Première section : 1) Gaec des Plantes (Précy-le-Sec, 89), 2) Gaec Dupaquier (Posanges). Meilleur agneau de l'année : Gaec Dupaquier. Deuxième section : 1) et 2) : Gaec Dupaquier. Troisième section : 1) Gaec des plantes, 2) et 3) : Gaec Dupaquier. Prix de championnat : Gaec Dupaquier.

Race Texel. Animaux inscrits. Première section : 1) EARL Dion (Monthureux-sur-Saône, 88), 2) Gaec Lépée (Millery), 3) Gaec de l'Orme (Lafeline, 03). Meilleur agneau de l'année : Gaec Lépée. Deuxième section : 1) et 2) : EARL Dion, 3) et 4) : Yves Lacroix (Chef Haut, 88), 5) Gaec Lépée. Troisième section : 1) Gaec Lépée, 2) : EARL Dion, 3) Yves Lacroix. Prix de championnat : Gaec Lépée. Animaux non inscrits. Première section : Guillaume Raymond (Saint-Seine, 58), 2) EARL Alain Cornesse (Marcilly-Ogny), 3) : Gaec Brocard (Cordesse, 71). Meilleur agneau de l'année : Guillaume Raymond.

Race Suffolk. Animaux inscrits. Première section : 1) Jean-Paul Moiron (Guillon, 89), 2) Gaec Poillot Père et Fils (Thoisy-la-Berchère), 3) Gaec de l'Orme (Lafeline, 03), 4) Gaec Poillot Père et Fils, 5) Serge Bouchard (Ivoy-le-Pré, 18), 6) Gaec Mimeur (Thoisy-le-Désert). Meilleur agneau de l'année : Gaec Poillot Père et Fils. Deuxième section : 1) Gaec Poillot Père et Fils, 2) Serge Bouchard. Troisième section : 1) Gaec Poillot Père et Fils. Prix de championnat : Gaec Poillot Père et Fils.

Bovins

Direction Magny-Cours

Sept élevages de Côte-d'Or participent au National Charolais les 6, 7 et 8 septembre dans la Nièvre.





Le Gaec Froidurot, de Jours-lès-Baigneux, a engagé huit de ses bêtes au Marault, avec trois adultes et cinq veaux. Ici, la vache Indiana et Montblanc, un taureau de 18 mois. L'élevage côte d'orien se rend tous les ans au spécial : se comparer aux meilleures bêtes de l'Hexagone s'avère toujours très positif. L'obtention de très bon prix confirme la renommée du Gaec et permet de réaliser des ventes. L'an passé, le Gaec Froidurot a réalisé un très beau concours avec un premier prix en veaux mâles et le premier prix d'ensemble femelles. De belles ambitions sont affichées pour cette session 2017 avec des bêtes préparées depuis un an.



Nicolas Baudion concourra avec sa génisse Majesté, née le 5 juillet 2016.

Près de 600 animaux sont attendus la semaine prochaine à Magny-Cours à l'occasion du National Charolais. Le concours reproducteurs adultes accueillera 129 élevages dont sept côte-d'oriens (EARL Guenot Nicolas, Gaec Froidurot, Lucand François, Gaec Baudot Jean-Luc et Michel, Baudion Nicolas, Gaec de Saint Roch, Gaec Lechenault Frères). Du coté des veaux, cent-trois exposants participeront au concours avec la présence de trois élevages du 21, déjà en lice chez les adultes (EARL Guenot Nicolas, Gaec Froidurot et Gaec Baudot Jean-Luc et Michel). Renseignements: www.charolaise.fr

AG

▸ Agenda

03/09 Rompre la solitude et casser la croûte ensemble

La CMR de Côte d'Or (chrétiens dans le monde rural) organise le dimanche 3 septembre une rencontre conviviale à l'intention des agriculteurs, actifs ou retraités et des habitants du monde rural. Une journée d'échange autour d'un apéritif, d'un repas et d'une pièce de théâtre humoristique « Le stress est dans le pré », pour partager une journée de détente à Vandenesse en Auxois (à 10mn de Pouilly en auxois). Rendez-vous à partir de 11h pour le repas ou a 15h pour le spectacle, à la salle place de la Mairie. Programme : 11h apéritif offert – 13h repas (boisson sortie du sac) – 15h : spectacle théâtrale humoristique. Tarif de la journée, repas compris : 25 euros (gratuit pour les enfants de -15ans). Spectacle seul : 10 euros.
Inscription obligatoire pour le repas au : 03 80 26 09 85 ou 06 32 69 07 79.

20-28/09 Journées commerciales d'automne de la Fédération charolaise

Comme chaque année, la Fédération Charolaise de Côte d'Or organise « les Journées commerciales d'automne » dans les élevages Bovins Charolais de Côte d'Or, du 28 au 30 Septembre 2017. Tous les reproducteurs sont inscrits au HBC, avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Informations et liste des éleveurs au secrétariat de la Chambre daAgriculture au Pôle agricole de Créancey. Tel. 03 80 90 68 80 - mail : lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr aux heures de bureau et 06 24 24 69 93 aux heures de repas. Liste des bovins à vendre sur le site de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or www.cote-dor.chambagri.fr

Traits Auxois

En attendant Semur

Trois concours qualificatifs pour le Spécial Traits Auxois viennent de se tenir en Côte-d'Or.


De gauche à droite Clara de Cissey (SCEA Gaugey) termine championne adulte à Meursanges. A sa droite : Ukraine de Meursanges.

Liernais, Vitteaux, Meursanges : trois concours *«Modèles et allures»* se sont succédés en août. Le rendez-vous le plus fréquenté a été celui de Vitteaux, qui a réuni 48 chevaux inscrits et 15 poulains. Voici le palmarès des différentes épreuves : tous les équins cités sont qualifiés pour le concours de Semur-en-Auxois les 9 et 10 septembre.

Liernais. Pouliches 2 ans.- 1) Flamme d'Huilly (F.Bizouard), 2) Flicka d'Huilly (F. Bizouard), 3) Falbala de Charchilly (Gaec de Cherchilly). Pouliches 3 ans.- 1) Étoile de Jonchery (Y. Berthiot), 2) Églantine de Posanges (J-P. Bureau), 3) Erika de Cherchilly (Gaec de Cherchilly). Femelles suitées.- 1) Savane d'Huilly (Eric Domin), 2) Danseuse d'Huilly (F.Bizouard), 3) Radieuse (F.Bizouard).

Vitteaux. Pouliches de 1 an première section : 1) Geolla de Posanges (Déborah Dupaquier), 2) Galinette Cinq Freux (Bernard Poncet), 3) Gentiane de Posanges (Déborah Dupaquier). Pouliches 1 an deuxième section : 1) Germinale de Baude (Françoise Masson), 2) Gamine de Posanges (Gaec Dupaquier Posanges), 3) Grenade de Marcilly (Gaec de Marcilly). Pouliches 2 ans : 1) Félie de Posanges (Déborah Dupaquier), 2) Fleur de Mai (Gérard Kotylak), 3)Foudre de Posanges (Gaec Renon). Pouliches 3 ans : 1) Épine de Posanges (Gaec Dupaquier Posanges), 2) Ebène de Posanges (Gaec Dupaquier Posanges), 3) Elite de Posanges (Gaec Dupaquier Posanges). Poulinières suitées de 4 à 6 ans : 1) Capucine de Posanges (Florian Renon), 2) Délice de Marcilly (Gaec de Marcilly), 3) Cybel des Cinq Freux (Bernard Poncet). Poulinières suitées de 7 ans et plus: 1) Ukraine 45 (Arnaud Dupaquier), 2) Toscane 79 (Gaec de Marcilly), 3) Sien Van Sternhoven (Gaec Dupaquier Posanges).

Meursanges.- Pouliches 1 an : 1) Gala des Gouttières (SCEA Gaugey), 2) Guess de Meursanges (Alexandra Bailly), 3) Grace des Gouttières (SCEA Gaugey). Pouliches 2 ans : 1) Fara des Gouttières (SCEA Gaugey), 2) Fidgi des Gouttières (Claude Michaudet), 3) Friponne de Poisot (EARL de Poisot). Pouliches 3 ans : 1) Étoile de Poisot (EARL de Poisot), 2) Étoile des Gouttières (SCEA Gaugey), 3) Étoile de Pussey (Michel Lauquin). Poulinières suitées première section : 1) Aphrodite de Posanges (Jean-Pierre Auge), 2) Tess Van de Paardehoeve (SCEA Gaugey), 3) Rose de Pussey (SCEA Gaugey). Poulinières suitées deuxième section : 1) Clara de Cissey (SCEA Gaugey), Syrène de Poisot (EARL de Poisot), 3) Vicky van de Dijlevallei (EARL de Poisot)


Mélina Lachot, ici à Vitteaux, a été la plus jeune éleveuse à concourir à seulement 10 ans.


Éric Domin et Savane d'Huilly, première place chez les femelles suitées à Liernais.

48 CONSEILLERS COMMERCIAUX À VOTRE SERVICE EN CÔTE-D'OR



Groupama
la vraie vie s'assure ici

groupama-agri.fr

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. 61 rue Taitbout - 75009 Paris. Document et visuel non contractuels. Crédit photo Aurélien Chauvaud. 08/2017.

24ème concours AQPS

Un rendez-vous de haut niveau

Présentée par l'Union des Éleveurs de Chevaux AQPS du Centre-Est, cette journée devenue incontournable a tenu ses promesses. Avec sans doute, une fois de plus, de futurs champions des champs de courses.


Concours : chaque passage a été l'occasion de voir les qualités de ces chevaux

Au long de ces années, de nombreux cracks sont passés par le concours de Decize - dorénavant l'un des plus grand de France - et les professionnels ne s'y trompent pas. Sur la Promenade des Halles, en cette chaude journée du 25 août, les conversations et les pronostics futurs allaient bon train. Des discussions en français mais aussi en anglais, preuve que l'intérêt des acheteurs n'est pas que national et que le rayonnement du concours va bien au-delà de l'hexagone.

Et à y regarder de près on pouvait voir que les catalogues en main étaient largement écornés, annotés et consultés afin de ne pas manquer le cheval d'avenir. Une centaine de Chevaux Autres que Pur-Sang étaient donc présentés par une soixantaine d'éleveurs tout au long de cette journée à des regards plus qu'attentifs. Le matin, les pouliches de deux ans ont ouvert le bal. Certaines déjà sorties dans les concours locaux de Cercy-la-Tour et Paray-le-Monial, ce qui leur a permis d'attirer l'attention du fait de leurs grandes qualités. La présentation des yearlings et poulains de deux ans à la vente a suivi, le reste de la journée étant dédié aux foals.

Des pédigrés recherchés

C'est sous un soleil de plomb l'après-midi, que les jurés ont eu à départager ces foals, tous issus de la région. Trois sections femelles puis trois sections mâles. Decize, comme le souligne Michèle Juben - présidente de l'Union - en préambule du catalogue *«demeure l'endroit où l'on vient chercher les futurs bons performers dans un terroir de souches d'obstacles de haut niveau aux pédigrés recherchés (…) de nombreux gagnants sont passés par Decize et d'autres, présentés ici, ont fait de magnifiques résultats sur les rings des ventes aux enchères»*. Cette manifestation a aussi attiré un public nombreux et familial, curieux de voir ces magnifiques animaux en action. Cette journée de concours et de découverte n'a connu aucun temps mort. Au plamarès on retriendra Haute Mer, de l'éleveur Thierry Cyprès de Montigny-sur-Canne, élu champion toute catégorie des foals. Pour la première fois cette année en France, le concours a été jumelé avec un *«point to point»* qui avait lieu le samedi 26 dans l'Allier, une première édition qui n'était pas ouverte au public.

Fabienne Desseux


AQPS : une vente de yearlings et poulains de deux ans était aussi organisée.

Pouliches de 2 ans
1ère section : 1Fait Maison ; 2 Fructine ; 3 Floresland
2ème section : 1 Fort Jolie ; 2 Fejoada ; 3 French Bird
Meilleure pouliche : Fort Jolie
Foals Pouliches :
1ère section : 1Haute Mer ; 2 Histoire de Cœur ; 3 Hydre Sacrée
2ème section : 1 H(Qualine du Marquis) ; 2 H(Avacapa) ; 3 H(Une Epoque)
3ème section : 1 Hellabelle Bruzeau ; 2 H(Passion d'Alène); 3 Haut les Mains
Meilleure femelle : Haute Mer

Foals Mâles
1ère section : 1 Harry d'Alène ; 2 H(Trendy) ; 3 Hugo
2ème section : 1 Happy Jack ; 2 Hupeca de Thaix ; 3 H(Poppins)
3ème section : 1 Hockey Collonges ; 2 H(Vénerie d'Arthel) ; 3 Hobereau

Meilleur mâle : Happy Jack
Champion suprême des foals : Haute Mer

Concours régional

Labour à l'ancienne à Tazilly

Quatorze concurrents étaient en lice pour ce concours organisé par l'Association des Vieilles Mécaniques Morvandelles. Une compétition ouverte aux tracteurs d'avant 1960 et aux charrues traînées.

Le public a pu profiter dès la fin de matinée du savoir-faire des participants qui ont tracé leurs sillons une fois le tirage au sort des parcelles effectué. C'est Jean-Paul Berger, président d'AVMM, qui les avaient en préambule présentés. Parmi les concurrents, trois jeunes gens - qui labouraient pour la première fois à l'aide de charrues trainées - ont été remarqués lors de ces labours, montrant ainsi que ces pratiques ne sont pas de l'histoire ancienne pour les nouvelles générations. En marge du concours, cinquante-deux tracteurs étaient exposés - certains âgés de presque un siècle - ainsi que du vieux matériel agricole. La remise des prix s'est faite en présence d'élus locaux : Anne-Marie Dumont, conseillère régionale, Jocelyne Guérin conseillère départementale et Pascal Guérin maire de la commune.

Fabienne Desseux

Classement

1 Gilles Dumont avec un tracteur Renault 35 ; 2 Thierry Lordey, Lans2806 ; 3 Romain Thurel, Lans 2506 ; 4 Valentin Guerin, SFV 204 ; 5 Alain Labulle, SFV 302. Les 1er et 2ème participeront à la finale nationale qui aura lieu en Haute-Garonne à Langage.

Table ronde au Marault

Une race à fort potentiel commercial

Dans un contexte économique compliqué, les éleveurs pensent qu'ils n'ont pas beaucoup de marge de manœuvre. Dans le cadre du National Charolais, Raphaël Sotty, directeur de l'Agrôpole du Marault, animera une table ronde destinée à leur prouver le contraire.



Lison De Faverge, agent administratif en charge de l'événementiel et Raphaël Sotty, directeur de l'Agrôpole du Marault

Cette table ronde a pour thématique : *«La race Charolaise, 1ère race herbagère ayant une capacité à s'adapter à tous les circuits de commercialisation»* . Un choix d'actualité car comme l'explique Raphaël Sotty *«les éleveurs pensent qu'ils subissent le marché sans pouvoir rien y faire. Or, il y a des opportunités à saisir, ici ou à l'export. De véritables alternatives !»* C'est Hugues Pichard - président de l'OS Charolais France - qui ouvrira la discussion afin de démontrer aux professionnels et aux élus présents que projets individuels, collectifs et/ou de filière existent afin de promouvoir la race Charolaise. Car pour Raphaël Sotty *«la tendance des consommateurs c'est la qualité, la tendreté. Mais aussi une demande de transparence, de valeurs et d'histoire. Et pour cela, la charolaise est la race d'excellence»*. Les savoir-faire des territoires et des hommes sont donc vecteurs d'images positives allant dans ce sens. Puis d'ajouter *«la race s'adapte à tout. Et en fonction des profils des uns et des autres, elle peut offrir des opportunités différentes»*. Pour lui, pas de doute, la race a bien sa place mais *«pour l'instant les prix sont tirés vers le bas alors que des initiatives collectives utilisant l'ancrage territorial peuvent donner de la valeur ajoutée»*. Ainsi *«la restauration collective peut être un moyen de développer l'économie du territoire»* en fédérant les différents acteurs de la filière, éleveurs, abattoirs, organisations agricoles ou élus. Car s'il existe sur le département des initiatives individuelles qui fonctionnent, rien n'est fait pour *«organiser»* ce marché.

Créer une dynamique territoriale

Un exploitant, Sébastien Girardet installé à Cossaye, viendra lui parler de son expérience personnelle, un projet individuel de vente directe. Il décortiquera ainsi ses motivations, ses difficultés mais aussi ses facteurs de réussite et les attentes des consommateurs. Autre apport constructif, le témoignage de Daniel Parizot - directeur du GDS 18 et de l'abattoir de Saint-Amand-Montrond - il expliquera comment, dans un contexte de souffrance économique, tout le monde s'est mis autour de la table et que la dynamique a permis de maintenir l'abattoir. Une synergie qui a bénéficié à tous, créant un circuit court vertueux, sans entrer en concurrence avec les grands opérateurs. Comme le précise Raphaël Sotty la présence des élus, comme Jocelyne Guérin, vice-présidente du Conseil départemental trouve tout son sens. Elle interviendra bien évidemment afin de présenter les objectifs et les projets du Conseil départemental pour développer les approvisionnements locaux dans la restauration collective. Lors de cette table ronde on parlera également nutrition, avec l'autonomie alimentaire en ligne de mire et l'optimisation de la marge des éleveurs. Enfin le rayonnement de la race, en France et dans le monde, sera aussi à l'ordre du jour de cette rencontre. Emmanuel Bernard - administrateur d'Interbev et vice-président de la FNB - procédera à un état des lieux du marché intérieur, du marché de la restauration hors foyer, et de l'export. Un rayonnement qui là aussi devrait passer par un ancrage territorial fort. La race Charolaise peut sur tous ces thèmes faire la promotion de ses qualités et son adaptabilité.

FABIENNE DESSEUX

La Chambre d'agriculture au Marault

Les 7 et 8 septembre, la Chambre d'Agriculture sera aussi présente sur le site du Marault. L'occasion de mettre en valeur deux outils dématérialisés de soutien. Tout d'abord, «mes p@rcelles», solution pour accompagner les professionnels à mieux respecter la directive nitrate. Celle-ci visant à réduire la pollution de la ressource en eau par les nitrates d'origine agricole. Une aide qui peut se révéler précieuse, d'autant que le zonage a augmenté et que les communes nouvellementclassées doivent respecter le programme d'action à partir du 1er septembre. Deuxième service en ligne qui sera à découvrir : «boviclic». Cet outil permet une gestion facilitée des cheptels. Naissance, achat,vente, carnet sanitaire, gestion de l'inventaire, éditions de documents … tout est disponible en ligne. Ces deux services offrent donc une immédiateté, source de simplification. Ainsi, «boviclic» peut permettre de supprimer purement et simplement le carnet papier, l'application web - aussi accessible sur les téléphones - étant une mise à jour en temps réel. Le stand de la Chambre d'Agriculture sera l'occasion d'une première approche de ces deux logiciels et d'une prise de rendez-vous ultérieure pour les professionnels souhaitant s'abonner.



Programme des 6, 7 et 8 septembre

Les concours Adultes Veaux :

Mercredi 6 septembre : **Jugement des Femelles Adultes**
Matin : sections et prix de Championnat
Après-midi : Prix Spéciaux Femelles (Prix d'ensemble, Prix de Famille par le Père et par la Mère, prix de Synthèse Femelles, Trophée des Lycées)
Jeudi 7 septembre: Jugement des Mâles Adultes et Concours de Boucherie
Matin : Sections et Prix de Championnat, Prix de synthèse Mâles
Vendredi 8 septembre: Concours National Veaux
Entrée des veaux (4h00 à 7h00)
Matin : Sections et Prix d'Honneur (veaux de l'année et veaux d'automne – Mâles / Femelles)



Le concours de boucherie :
En partenariat avec Interbev Bourgogne Franche Comté et afin de mettre en avant le lien entre la génétique et la filière, ce concours aura lieu **le jeudi 7 après-midi.** L'ensemble des acteurs de la filière, de l'éleveur naisseur jusqu'au boucher en passant par l'éleveur engraisseur, l'abattoir, seront réunis sur l'Agropôle.

Table ronde :
Elle aura lieu le jeudi 7 septembre à 17h dans le Hall des ventes. Sa thématique : **« La race Charolaise, 1ère race herbagère ayant une capacité à s'adapter à tous les circuits de commercialisation »**. Elle sera animée par Raphaël Sotty, Directeur de l'Agropôle du Marault et fera intervenir un grand nombre de participants. Intervenants : Jocelyne Guérin (Vice-présidente CD58 et présidente de l'association l'Agropôle) ; Emmanuel Bernard (Administrateur Interbev et vice-président de la FNB) ; Daniel Parizot (Directeur du GDS 18 et de l'abattoir de St-Amand-Morond) ; Julie Vallet (nutritionniste ruminant) ; Sébastien Girardet (éleveur charolais dans la Nièvre en circuit-court) ; Marc Dienne (Co-gérant de la SARL BDM et MDB)

Vente Nationale aux Enchères de l'UFRAGEC :
Elle se déroulera le vendredi 8 septembre à partir de 15H à la suite du Concours National des Veaux, à l'Agropôle du Marault. Cette vente proposera 32 veaux à la vente et se fera par boîtiers électroniques. 14h30 : Défilé des animaux. 15h00 : Vente

Les expositions au pré :
Ces expositions proposeront durant trois jours, le challenge à la gloire du Père et les mâles de 18 mois et de vaches suitées de la Vitrine à l'Herbe. Johnny, mâle sans corne, sera également exposé avec sa descendance.

Des interventions de représentants de la filière

Nota : le détail des manifestations est a retrouver sur le site internet du Herd Book Charolais.

Arrêté préfectoral et produits phytopharmaceutiques

Une consultation publique est ouverte

L'application de l'arrêté ministériel du 4 mai dernier, relatif à la mise en marche et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants, donne lieu à une consultation publique.

Par décision du 6 juillet 2016, le Conseil d'Etat a enjoint le gouvernement à abroger l'arrêté du 12 septembre 2006 encadrant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Le motif étant purement procédural et ne remettant pas en cause le fond des dispositions. Mais afin d'appliquer cette décision, le gouvernement a pris un nouvel arrêté. Et avant sa mise en application, une participation du public a été ouverte le 21 août dernier. Définissant *«les "points d'eau" sur lesquels doivent être appliquées les mesures visant à éviter une pollution par la dérive de pulvérisation ou le ruissellement des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants»*, ce projet est consultable sur le site de la préfecture de la Nièvre. L'arrêté de mai qui *«définit des zones d'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (zones de non traitement ou ZNT) autour des points d'eau (…) impose aux préfets de définir les «points d'eau» pour lesquels les mesures dudit arrêté sont applicables»*.

Avant le 10 septembre

Organisé par la Direction Départementale des Territoires (DDT), cet appel à consultation est donc l'occasion de donner son avis sur le projet d'arrêté. Les points d'eau à prendre en compte sont définis à l'article L.215-7-1 du code de l'Environnement. Et aux abords de ces points, doit être respectée une zone non traitée d'une largeur minimale de 5 mètres en cas de pulvérisation des produits phytopharmaceutiques. Le site de la préfecture propose de le télécharger tout comme le rapport de présentation.Toute observation sera ensuite à transmettre soit par mail à l'adresse suivante : ddt-sefb.consultation-du-public@nievre.gouv.fr soit par courrier à la DDT - Service Eau, Forêt, Biodiversité, 2 rue des Pâtis 58000 Nevers. Attention, il ne reste plus que quelques jours pour participer à cette consultation publique qui se termine le 10 septembre.
A noter que la décision définitive ainsi que la synthèse des observations seront disponibles pendant trois mois toujours sur le site de la préfecture.

Pratique : La consultation et les documents sont à retrouver en ligne : nievre.gouv.fr ; onglet «publications» puis «consultation du public»)

Emploi

Accueillir un nouveau salarié

Comme régulièrement, le service emploi de la FDSEA organise des réunions autour de thèmes d'actualité. Cette fois, c'est l'accueil d'un salarié par un employeur qui est à l'ordre du jour.



Que cela soit une première ou non, l'arrivée d'un nouvel employé n'est jamais une évidence. C'est pour cette raison que la réunion organisée par le service emploi de la FDSEA souhaite balayer un large panel de questions que peuvent se poser les professionnels. On bordera donc les thèmes de la rémunération bien évidemment, mais aussi des aides à destination de l'employeur. Vestiaires, restauration et sécurité au travail seront également abordés durant ces deux heures. Point spécifique au programme : les onditions particulières de l'accueil d'un apprenti. Concernant les aides à l'embauche et à la formation, les intervenants aborderont deux points : les contrats aidés et les aides à la formation interne (AEF). Et si ces questions techniques sont essentielles, la réunion traitera la question de l'intégration du salarié sur son nouveau lieu de travail et un « top 3 » des réflexes à avoir. Car une intégration réussie est le préambule pour que tout se passe au mieux durant le contrat.

Actualité sociale

Et alors que le gouvernement annonce beaucoup de changements dans les semaines et les mois à venir en matière d'emploi, les ordonnances Macron et les réformes prévues feront l'objet d'explications. Autre sujet, la dérogation à la durée maximum de travail demandée à l'occasion des vendanges. L'acceptation par la DIRRECTE et les articles de cette décision seront détaillés. Enfin, dernière question abordée lors de cette réunion, le paiement des cotisations sociales MSA qui peut être mensuel ou trimestriel.

Un choix qui doit se faire en fonction des situations de chacun. A noter que pour une meilleure organisation, la FDSEA souhaite une inscription préalable par téléphone au 03 86 93 40 04 ou par mail à emploi.fdsea@orange.fr

Pratique : Réunion Emploi mardi 7 septembre de 14h30 à 16h30 à la Chambre d'Agriculture 25 Bd Léon-Blum à Nevers - Salle 2.

FABIENNE DESSEUX

▸ Agenda

01/09 Ferme ouverte à Charrin

Après le succès de la première fête des moissons dans le nord du département à Asnois, deux autres exploitations du réseau FDSEA et Jeunes Agriculteurs ouvriront leurs portes pour faire partager la passion de travailler avec le vivant.
L'occasion d'inviter le public à découvrir l'agriculture, ses pratiques et ses paysages, à l'occasion de la fête des moissons. Les différents métiers de l'agriculture et les productions locales seront à l'honneur. Rendez-vous à Charrin à partir de 17h sur la ferme de Stéphane Aurousseau, polyculteur et éleveur de vaches et de porcs en plein air, pour une randonnée pédestre.
A 18h, les participants pourront, découvrir l'exploitation et le quotidien d'un éleveur : l'astreinte pour nourrir et surveiller les animaux chaque jour, les temps forts de l'année comme le moment des mises bas en hiver, qui exigent surveillance constante et réactivité, et le printemps, où les animaux regagnent les près. Stéphane Aurousseau proposera également un bilan de la moisson de cette année et des incidences de la météo que la qualité et la quantité du grain
02/09 Fête de l'agriculture à Devay.
C'est la Fête de l'agriculture à Devay Earl Chaizy à partir de 10h. Avec la finale départementale de labours et deux catégories représentées. Le labour en planche et celui à plat. Au programme aussi courses de Moiss'Bat'Cross et des traînes-cul. Des produits locaux seront à déguster sur place à midi puis le soir lors d'un repas qui se tiendra à la salle des fêtes de Devay.
Infos et réservations : 06 45 26 63 43

01-03/09 Concours National de Dressage

Passionnés d'équitation, petits et grands curieux, le Cavaletti du Nivernais à Saint Éloi vous accueille le week-end durant trois jours pour le Concours National de Dressage.Vous pourrez aussi découvrir le village exposant et pourquoi pas tester le baptême de poney





Prix du blé

Des boulangers icaunais s'engagent

Depuis 2016, trois boulangers de l'Yonne ont signé le pacte agri-éthique France, qui cherche à rémunérer les céréaliers au juste prix. Une initiative qui engage toute la ligne de production, de l'épi à la baguette.


À Toucy, Cyril Ingold ne propose que des produits à base de farine agri-éthique.

Cyril et Sonia Ingold tiennent depuis 2015 la boulangerie de la mairie, dans le centre-ville de Toucy. Malgré les incertitudes financières propres à un début d'activité, ils se sont engagés à payer leur farine au prix juste. *«C'est une démarche personnelle, qui correspond à nos convictions»*, précise Cyril. *«Les blés de notre farine sont de qualité, et si ça permet aux agriculteurs de mieux vivre c'est très bien. Sans eux, on ne serait rien»*.

Les prix du blé sont en effet devenus un problème récurrent pour les producteurs de céréales. Face à cette réalité, une démarche de commerce équitable local a vu le jour en 2013 : le pacte agri-éthique France. L'objectif est de faire face à un marché mondial imprévisible, en achetant du blé français de qualité et au juste prix.

Trois boulangeries dans l'Yonne

Agriculteurs, O.S., meuneries et boulangeries signent ensemble un contrat de trois ans pour un prix fixe. Dans l'Yonne, trois boulangeries se sont lancées dans la démarche : deux à Avallon et une à Toucy.

Les époux Ingold ne travaillent qu'avec une farine agri-éthique originaire de Bourgogne-Franche-Comté, que leur fournit la meunerie Nicot, à Chagny. Jean-Philippe Nicot, directeur des moulins, explique sa démarche : *«Nous sommes sensibles au fait que les agriculteurs doivent vivre de leur travail. Grâce à ce pacte, j'arrive à les rémunérer à leur juste valeur»*. En moyenne, le blé est acheté 30 euros au-dessus des prix du marché, pour offrir un revenu consistant et stable aux paysans.

Pour les boulangers comme pour les meuniers, la démarche a un coût. Les moulins achètent le blé agri-éthique plus cher, mais pour Jean-Philippe Nicot, ça n'est pas un problème : *«Le prix est à un niveau auquel il a déjà été par le passé, quand les marchés étaient moins dérégulés»*. Au bout de la chaîne, la facture de farine de Cyril et Sonia Ingold a augmenté de 50 € par mois. Le coût de l'engagement et de la stabilité, qu'ils sont prêts à payer eux-mêmes car le prix de la baguette n'a pas bougé. Parmi le millier d'agriculteurs qui bénéficient du pacte agri-éthique, on ne compte aucun icaunais… pour l'instant.

HUGO ALBANDEA

Les caprices d'un marché mondialisé

Entre le 11 juillet et le 21 août, le prix du blé est passé sur le marché à terme de 181,75 euros/t à 152,20 euros/t. C'est 29,5 euros/t de moins en un mois et demi. Deux facteurs mondiaux expliquent cette baisse :
La récolte autour de la mer Noire a été excellente, notamment en Russie où les rendements sont estimés à 4,12 tonnes/ha en moyenne en 2017, contre 3,5 tonnes/ha l'an passé. L'Ukraine, qui affichait déjà des résultats très élevés en 2016 avec 66 millions de tonnes produites, bénéficie d'un rendement supérieur à la moyenne cette année encore.
Le blé européen n'a pas la cote en Égypte : un bateau roumain de blé tendre a reçu mauvais accueil à cause de la présence de graines de pavot dans sa cargaison. Cette information a fait baisser les cours Euronext de 3,50 euros/t échéance septembre et de 2,25 euros/t échéance décembre.
Par ailleurs, le cours de l'euro particulièrement élevé par rapport au dollar (1 € = 1,18 $ au 21/08) pénalise l'export du blé européen, qui emporte peu d'appels d'offre. De quoi pousser les acteurs à rechercher des prix plus justes hors du marché mondial…

Colza

Sillon creusé, graine semée

Entre le 15 août et le 1er septembre, l'heure est aux semis de colza. Un non-événement qui revient tous les ans, mais dont la réussite tient parfois à peu de choses…


Avant de remplir les silos, il faut réussir ses semis.

Terminer les semis de colza avant la pluie. Pour Alain Renoux, agriculteur à Saint-Valérien, le défi est relevé. 150 hectares et une fenêtre d'une semaine maximum, il faut se relayer pour mettre à profit chaque instant. L'agriculteur partage le semoir avec une autre exploitation, *«ils préparent la terre, je sème. Si j'avais que mes champs, j'aurais juste 40 ou 45 hectares à semer, mais là c'est 150»*. Les journées commencent à 6 heures 30 et finissent à la tombée de la nuit.

Jeudi 24 août, il est midi et le tracteur roule à la vitesse maximum sur une parcelle de 12 hectares à la sortie de Saint-Valérien, direction Chéroy/Nemours. La pause repas attendra. Il n'a pas plu depuis lundi, le semoir soulève un peu de poussière sur son passage. *«L'alternance de pluie et de sec, c'est bon pour préparer la terre»*, indique Alain Renoux. Les fortes précipitations du 12 août ont tout de même posé quelques problèmes d'humidité, car le sol de la région contient une couche d'argile qui retient l'eau à une quarantaine de centimètres de profondeur. Résultat : l'humidité ressort par endroits, et la sédimentation empêche la graine de lever. À la surface, la terre est composée de limons battants froids et humides. Un sol *«plutôt facile, mais qui gêne les levées s'il pleut au mauvais moment»*, selon Alain.

Le céréalier, qui est aussi vice-président de la Fop, devrait terminer les semis vendredi 25 août, si tout va bien. Il craint le retour de la pluie : *«Le tracteur est tombé en panne hier, le temps de la réparation est peut-être celui qui va me manquer pour terminer avant les orages»*. Alain Renoux tient à semer suffisamment tôt pour que les colzas soient bien développés avant l'hiver et qu'ils résistent aux insectes. Une technique de lutte contre les parasites sans produits phytosanitaires à laquelle il tient : *«Ici, dans le nord de l'Yonne, on a peu de résistance aux insecticides par rapport au sud. Pour éviter d'en développer, on a recours à ce genre de technique !»*.

Il paraît que les agriculteurs aiment la pluie. *«C'est vrai, mais juste au bon moment»*, plaisante Alain Renoux. Les semis de l'année passé ont été plutôt bons, avec des levées régulières. Et pour cette année ? *«On saura dans huit jours»*, lance l'agriculteur. *«On sème proche de la surface, donc il faut un peu d'eau. Avec sept ou huit millimètres, ça sera bien. Si on se prend 40 millimètres en dix minutes, ça sera moins bien !»*.

HUGO ALBANDEA

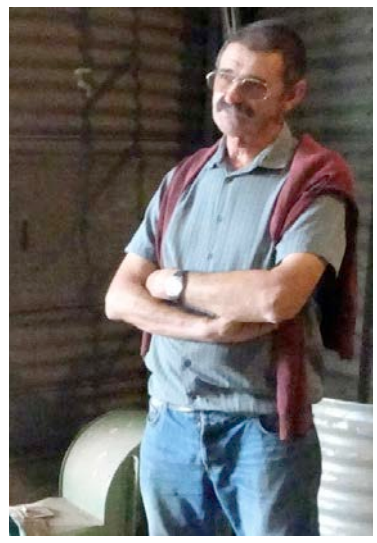
Stockage

Conserver sa récolte à la ferme

Plutôt que d'avoir recours à un organisme stockeur, Sylvain Sabard et Serge Berlin, céréaliers icaunais, ont choisi de garder leur récolte à la ferme. Une entreprise qui requiert un savoir-faire précis.



Sur le site de Palteau, Sylvain Sabard a mis en place 11 cellules de stockage.



Les cellules de Serge Berlin sont encore pleines. Son blé C.R.C. sera vendu au meilleur moment.

Pas de silo à proximité, prix trop bas au moment de la récolte, accès à des marchés spécifiques… Que les contraintes soient techniques ou économiques, il peut être intéressant de conserver le grain à la ferme, pour une durée plus ou moins longue. C'est le choix qu'ont fait Sylvain Sabard et Serge Berlin, deux agriculteurs de l'Yonne qui bénéficient de lieux de stockage sur place depuis le début de leur activité.

Sylvain Sabard, céréalier d'Armeau, et Serge Berlin, exploitant à La-Chapelle-sur-Oreuse, ont reçu de leurs pères respectifs une ferme équipée de cellules de stockage. Le premier a trois installations, à proximité de Saint-Julien-du-Sault, avec 15 cellules et 2 granges pour une capacité totale de presque 18 000 quintaux. *«J'ai repris le travail de mon père, qui avait 3 cellules»*, explique Sylvain Sabard. *«Les investissements ont été minimes, j'ai acheté de nouvelles cellules d'occasion un peu partout… celle-ci vient de Béziers !»* Le cas de Serge Berlin est similaire : il a modernisé les premiers équipements achetés en 1964. En 2014, tout a été remis aux normes. Aujourd'hui, il bénéficie de 8 cellules contenant 5 000 quintaux environ.

Pour conserver la récolte à la ferme, deux possibilités : au sol (dans une grange ou une case) ou en cellule. Chaque type de stockage a ses avantages et ses inconvénients, comme l'indique Jean-Yves Moreau, ingénieur recherche au pôle stockage de grains chez Arvalis : *«Les cases sont un peu moins chères, elles conviennent bien à des stockages de courte durée (moins d'un mois). Mais elles demandent une bonne maîtrise de la propreté pour que le site soit impeccable. Les cellules ont l'avantage d'être un lieu de stockage dédié, avec moins de risques sanitaires. En plus, la manutention est automatisée, contrairement au stockage au sol»*.

Fraîcheur et aération, les secrets de la longévité

Les deux principaux facteurs de risque lors du stockage sont la moisissure et les insectes. Première précaution, donc : ne pas engranger de grain humide, comme le précise Sylvain Sabard : *«Je moissonne à sec, c'est indispensable avant de mettre en cellules. Si j'ai une benne humide, je l'emmène à l'O.S., je ne prends pas de risque»*.

Il faut ensuite empêcher les proliférations d'insectes tels que le silvain ou le charançon. Pour cela, deux possibilités : appliquer un insecticide directement sur le grain ou utiliser un système de refroidissement. Chez Arvalis, Jean-Luc Moreau conseille plutôt la seconde option : *«La ventilation est le système le plus performant. Les insecticides ont une durée d'action limitée, de l'ordre de cinq ou six mois, alors que la ventilation fonctionne toute l'année»*. Une recommandation observée sur le terrain par les deux céréaliers, qui ont renoncé à appliquer des produits phytosanitaires sur leur récolte. Serge Berlin s'en félicite : *«Je ne reviendrais pas à un insecticide. Quand je vidais ou nettoyais les cellules, il y avait des résidus partout, je le sentais bien. C'était infernal. Maintenant, c'est mieux pour moi et je mets sur le marché un produit plus sain»*.

En plus d'empêcher la prolifération d'insectes, le refroidissement permet de protéger la qualité de la récolte. Grâce à un ventilateur qui fait circuler de l'air sous les grains, leur température baisse pour améliorer la conservation. Mais attention, le procédé demande un certain savoir-faire. Si le refroidissement est trop rapide, il provoque de la condensation. Pour éviter un phénomène de croûtage ou la formation de gouttes d'eau, il faut abaisser la température des cellules par paliers : un premier à la récolte (20 °C à 25 °C), un deuxième en octobre (12 °C à 15 °C) et un dernier à l'hiver (0 °C à 5 °C). Ces chiffres peuvent toutefois varier selon la météo. Avec la fraîcheur d'août, Sylvain Sabard et Serge Berlin ont déjà réussi à abaisser la température à 15 °C environ.

Moissons nocturnes et marchés spécifiques

Si le stockage à la ferme s'accompagne de certaines contraintes, comme la gestion de la température des cellules et leur nettoyage, il possède des atouts non négligeables pour les agriculteurs. D'une part, ils n'ont plus de limite de temps au moment des moissons. Sylvain Sabard et Serge Berlin peuvent récolter jusqu'à trois ou quatre heures du matin, puisque contrairement aux O.S., leurs cellules sont ouvertes 24 heures sur 24. D'autre part, stocker sur place permet d'accéder à des marchés spécifiques et à des prix intéressants.

Sylvain Sabard a déjà vendu une partie de sa récolte, mais il compte attendre de meilleurs auspices sur le marché mondial avant d'écouler le reste. Serge Berlin, quant à lui, produit des blés C.R.C. (Culture raisonnée contrôlée) avec sa coopérative Ynovaé. Un marché auquel il a eu accès grâce à sa démarche de stockage à la ferme.

De telles installations restent un investissement important pour qui voudrait tenter l'expérience. *«Le plus important avant de se lancer, c'est de bien réfléchir en amont»*, avertit Jean-Yves Moreau. *«Pourquoi veut-on stocker ? Combien de temps ? La réponse à ces questions déterminera le type d'investissement»*.

HUGO ALBANDEA



Une fosse contenant 150 quintaux, une vis, un nettoyeur-séparateur, et le grain est distribué aux cellules en aval.



Pour livrer le grain aux transporteurs qui viennent à la ferme, l'utilisation de boisseaux est indispensable.

▸ Agenda

3/09 Les bouchons de Joigny

Voitures et autres véhicules anciens (avant 1965) se sont donnés rendez-vous dans les rues de Joigny dimanche 3 septembre pour une reconstitution des fameux «*bouchons de Joigny*» des années 1950 et 1960, avant l'autoroute du Soleil. Animations et expositions avenue Gambetta enverront les visiteurs un demi-siècle en arrière.

10/09 Marchez avec Groupama PVL

Balade solidaire autour de Pourrain, organisée par Groupama paris Val de Loire, au profit de l'association des Petits Princes, dimanche 10 septembre. Parcours de 18, 12 et 6 km. Inscriptions sur Internet : www.balade-solidaire89.com, dans les agences Groupama de l'Yonne et à la Mairie de Pourrain. Départs à partir de 8h30 et jusqu'à 10h. Inscription : 5 €, gratuit pour les moins de 11 ans. Option grillades/frites +5€

09/09 Feu des vendanges à Champvallon

Soirée d'exposition artisanale et gastronomique à Champvallon, samedi 9 septembre. Feu de joie à la nuit tombée, suivi d'un concert avec le groupe «Pain d'Maïs».

Soirées «Brame du cerf» à Boutissaint

Le parc animalier de la forêt de Boutissaint accueille les visiteurs pour des soirées spéciales « brame du cerf » tous les samedis de septembre. Autour d'un repas, de 19h30 à 22h30, le public pourra entendre et peut-être rencontrer les cerfs sauvages du parc. Renseignements : 03 86 74 07 08.

14/09 Visite d'élevage Salers

l'Association Salers de Bourgogne organise une visite d'élevage le jeudi 14 septembre a partir de 14h, chez Pascal Baron à Sainte-Magnance (89420), route du champmorlin. Tous les éleveurs ayant des salers(inscrits ou non inscrits) ou intéressés par la race sont les bienvenus. Le Herd Book Salers sera présent afin de commenter les aspects morphologiques recherchés dans le shéma de sélection. Le verre de l'amitié clôturera cette visite.

Accueil MSA sur le Site d'Auxerre

A compter du 11 avril 2017 et jusqu'au 30 septembre 2018, l'accueil MSA du site d'Auxerre, sera transféré dans les locaux de Groupama, 18 rue Guynemer, à Auxerre.

Bienvenue à la ferme

Apprendre avec la nature

Frédéric et Sophie Canler ouvrent leur exploitation aux groupes scolaires, mais aussi aux personnes en situation de handicap. Maraîchage bio, pédagogie et médiation animale : bienvenue à la ferme de Rosny !



Les ânes de la ferme de Rosny, des compagnons privilégiés pour les visiteurs comme pour le fermier.



Fleurs, arbustes, paillage… Les époux Canler ont recours aux techniques de permaculture et d'agroécologie.



Frédéric Canler fait partie du réseau Bienvenue à la ferme.

« Rosny n'est pas une ferme pédagogique, c'est une ferme missionnaire ». Pour Frédéric Canler, sa petite exploitation de quatre hectares est avant tout un lieu de rencontre, avec la nature ou avec soi-même. Entre Chaumont-sur-Yonne et Villethierry, dans le nord du département, la ferme de Rosny accueille un large public, de 7 à 77 ans : scolaires, personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap mental… Depuis Sens, Montereau ou la banlieue parisienne, tous sont invités à goûter au charme paisible d'un site bordé de forêt.

C'est en 2009 que Frédéric pose ses valises dans une petite ferme qui n'était plus exploitée depuis 20 ans. Ancien comptable, il débute une activité de maraîchage bio en traction animale, bien aidé par sa femme Sophie, professeur de sciences de la vie et de la terre en collège. Les paniers de légumes sont vendus en Amap, dans l'Yonne et à Paris. Mais rapidement, l'activité du couple prend un détour inattendu.

Des écoles aux centres médico-éducatifs

« En 2010, pour compléter le maraîchage, j'ai commencé à recevoir des écoles », raconte Frédéric Canler. *« Et puis j'ai reçu une institutrice de centre médico-éducatif. Elle a voulu emmener des personnes handicapées avec qui elle travaillait. Ils sont venus plusieurs fois, et ça s'est pérennisé »*. Si le maraîcher continue à accueillir des enfants de la maternelle au collège, en passant par les centres de loisirs, il apprécie tout particulièrement son travail auprès des visiteurs en situation de handicap mental ou moteur. De petits groupes de cinq personnes maximum sont pris en charge à la ferme, avec un projet précis pour chaque individu, établi en collaboration avec les équipes médico-éducatives. Frédéric travaille avec les centres spécialisés de Sens, Montereau-Fault-Yonne ou Écuelles (77). Tous les trimestres, il rencontre les éducateurs pour faire le point. Au-delà des animations de découverte de la ferme - qui permettent aux enfants d'appréhender un milieu souvent inconnu – Rosny se démarque par les activités de médiation animale qu'elle propose. Pour les personnes autistes ou trisomiques par exemple, l'animal devient un moyen privilégié de développer de nouvelles capacités : *« On apprend à lire, écrire ou compter avec les lapins »*, précise Frédéric Canler. *« Quant aux ânes, ils encouragent la communication, la confiance et la maîtrise de soi. Les enfants qui ont du mal à contenir leurs émotions doivent apprendre à se calmer pour que les bêtes soient à l'aise. Le secret, c'est la douceur. La cravache, ça ne marche pas ! »*

Guider un âne est un véritable apprentissage, il faut d'abord se familiariser avec l'animal, puis le guider sur des parcours variés avant d'arriver à l'emmener en randonnée. *« Quand je vois un enfant handicapé se promener côte à côte avec son âne, sans avoir à tirer sur le mors, je me dis que c'est gagné. Les éducateurs me l'assurent : la médiation animale a des effets positifs sur les comportements. En plus, elle permet de réduire les doses de médicaments »*, se réjouit l'ancien comptable.

Moins de maraîchage, plus de médiation

Au fil du temps, l'activité de maraîchage a décliné naturellement. De 85 paniers distribués par semaine, dans plusieurs Amap de l'Yonne et de région parisienne, les époux Canler sont passés à 25 paniers pour une seule Amap locale. Aujourd'hui, c'est surtout Sophie qui s'occupe des légumes, en plus de son activité au collège. La traction animale a cédé sa place à des techniques de permaculture et d'agroécologie pour lesquelles se passionne l'enseignante. Frédéric n'a *« plus beaucoup de temps pour le maraîchage, car tous les après-midis sont pris par les activités avec des enfants ou des adultes handicapés »*. La médiation animale occupe maintenant une place centrale à la ferme de Rosny. Ce travail requiert une formation adaptée : Frédéric a suivi les cours donnés par l'Institut Français de Zoothérapie (IFZ) et par l'association Médi'âne. Un passage nécessaire selon lui : *« La médiation animale, ce n'est pas courant comme diversification à la ferme. Mais il y a de la demande. En revanche, il faut bien connaître le sujet : tous les ans je pars me former sur le handicap ou sur la médiation »*.

HUGO ALBANDEA



Les enclos des animaux sont ouverts aux visiteurs. Poules et cochons asiatiques sont là pour les accueillir.



DAFP MATERIEL AGRICOLE

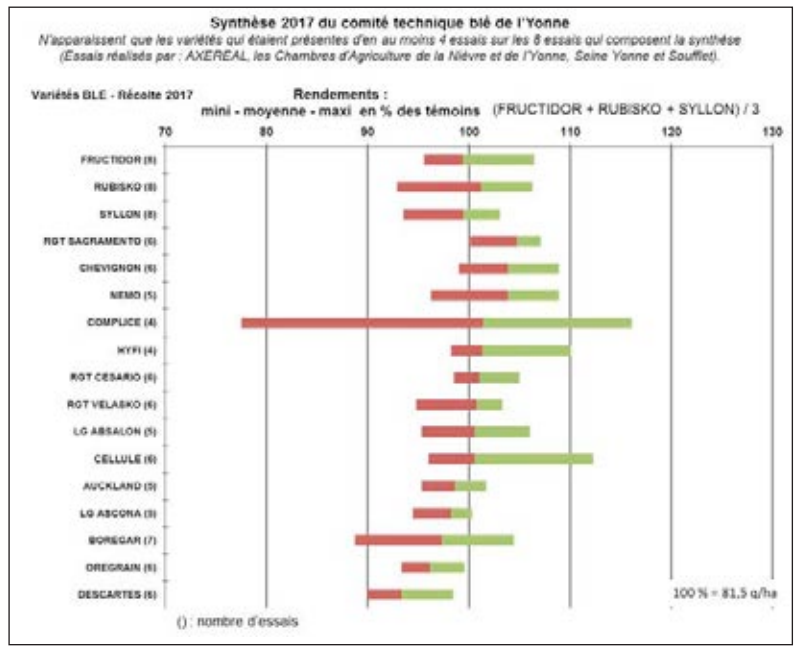
et ses agents

TOUCY Route de Joigny	**03 86 44 00 77**	Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc	**03 86 75 11 14**
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud	**03 86 44 00 19**	Ets Boblin Michel - Bray-S/Seine	**01 60 67 14 16**

Récolte blé 2017

Des rendements plutôt corrects en moyenne mais parfois décevants

Le Comité Technique de l'Yonne regroupant l'ensemble des Organismes Stockeurs du département (Seine Yonne, Axéréal, Soufflet Agriculture, Ruzé), Arvalis - Institut du Végétal et les Chambres d'agriculture de l'Yonne, de la Nièvre, de la Côte d'Or, de l'Aube et du Loiret, s'est réuni le 9 août pour faire un état des lieux de la récolte de blé 2017 ainsi que des performances variétales.



Luc Pelcé, ingénieur régional Arvalis - Institut du Végétal, a présenté le bilan de la campagne 2016-2017 avec un rendement moyen pour l'Yonne estimé à 65 q/ha, soit 3 q en dessous de la moyenne 2011-2015. Des rendements qui sont très variables selon les secteurs et la profondeur du sol. Côté qualité, les teneurs en protéines sont satisfaisantes avec une moyenne autour de 12 - 12.5% et les PS sont corrects. La mesure des temps de chute en lien avec les processus de germination sont moins mauvais qu'en 2014 mais néanmoins certaines variétés déçoivent (Boregar, Alixan, …).

Des rendements très variables

Au niveau climatique, l'année aura été marquée par un régime thermique et hydrique chaotique. Suite à l'hiver froid et sec, les stades observés en sortie hiver sont légèrement en retard. Celui-ci a vite été comblé par le retour de la chaleur et des pluies en février-mars et finalement le stade épi 1cm a été observé légèrement en avance. Ces conditions ont aussi profité au tallage : un grand nombre de talles avaient plus de trois feuilles au stade épi 1 cm, ce qui présageait un nombre d'épis par pied élevé. Dans la majorité des situations, les pluies de mars ont permis de bien valoriser les 1er et 2ème apports d'azote. À noter que les semis de fin octobre n'ont pas bénéficié d'un scénario aussi favorable. Souvent éclaircis par les limaces, ils n'ont pas pu bénéficier d'une somme de température suffisante et le nombre d'épi a été limité. La pression limace a en effet été très forte cette année dans les céréales, rendant parfois la lutte difficile.

Au mois d'avril tout s'inverse : la montaison s'effectue dans le sec et le froid, faisant chuter le nombre d'épis/m². Les gelées du 19 et 20 avril, marquées par des températures négatives tout au long de la nuit et pouvant descendre en dessous de -5°C, ont provoqué localement du gel d'épis et de pollen. Les dégâts sont très nets dans les fonds de vallons notamment dans le secteur du Tonnerrois et les vallées de la Cure et de l'Armançon.

Le cumul de rayonnement entre deux nœuds et floraison a conduit à une très bonne fertilité des épis (nombre de grains par épi élevé), ce qui a permis de compenser en partie la perte d'épi.

Malheureusement, le remplissage a été très perturbé par la vingtaine de jours échaudants de juin entrainant la chute du PMG (poids de mille grains). Avec ce coup de chaud, le stade de maturité physiologique a été observé avec une semaine d'avance. Après ce stade, le froid et les pluies de juillet ont parfois levé la dormance des grains et provoqué leur germination avec le retour de la chaleur.

Au final, les rendements sont corrects mais très variables et légèrement en-dessous de la moyenne. Les rendements sont parfois proches des 85-90 q dans les bonnes parcelles (en particulier dans le Nord du département) alors que les parcelles affectées par le gel et/ou l'échaudage de fin de cycle descendent sous les 40 q (Est du département).

Des variétés tardives légèrement en retrait

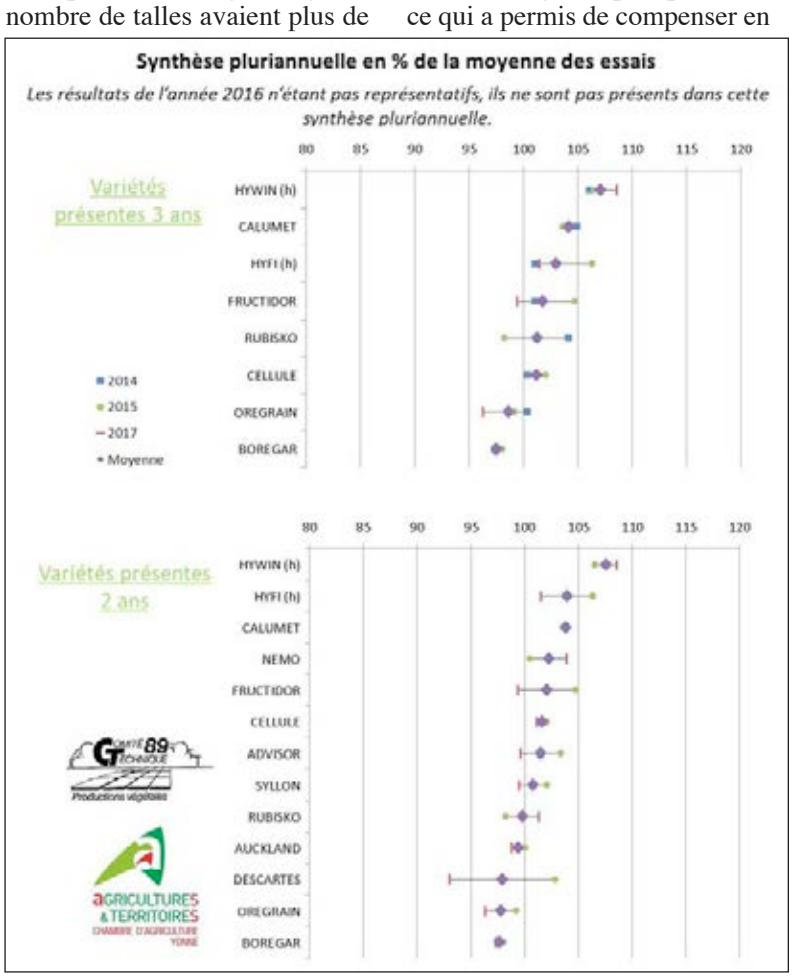
Concernant les maladies, la pression en septoriose a été faible du fait de la sécheresse observée tout au long du mois d'avril. La rouille jaune et l'oïdium ont pu être observés sur certains secteurs.

Cette année, compte-tenu des conditions échaudantes en fin de cycle, les variétés tardives sont légèrement en retrait (Fructidor, Boregar, voire Chevignon en terre superficielle). Parmi les variétés plus récentes, RGT Sacramento arrive en tête cette année, Chevignon en bonnes terres et LG Absalon semblent prometteuses avec de bons niveaux de rendement et des caractéristiques agronomiques intéressantes.

Parmi les variétés connues et très cultivées, Calumet, Nemo, Rubisko et Syllon affichent plutôt de bons résultats en pluriannuel, en revanche Boregar, Descartes et Oregrain sont en retrait. Enfin, bien que décevante en 2017, Fructidor affiche de bons résultats en pluriannuel. Cette variété semble néanmoins mieux se défendre en bonne terre.

Les années climatiques se suivent mais ne se ressemblent pas. Face au climat chaotique, il est important de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier : la diversification des précocités des variétés et des dates de semis est un moyen de diluer le risque face aux aléas.

COMITÉ TECHNIQUE 89



► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

- **Mil'Klic.** Les 7 septembre et 12 octobre au lycée la Brosse. Contact : Joël Beaudeau , 03 86 92 36 51
- **Hygiène et réglementation en atelier de transformation :** soyez à l'aise avec la réglementation. Les 12 et 19 septembre à Autun. Formation régionale, contact local : Alice Demolder-Bilhot, 03 86 94 26 33
- **Bâtir mon projet d'installation**. Les 29 septembre et 5 octobre à Auxerre. Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41
- **Les clés de la réussite commerciale en circuits courts.** Les 7 et 17 octobre à Autun. Formation régionale, contact local : Alice Demolder-Bilhot, 03 86 94 26 33
- **Tuteurs et Maîtres d'apprentissage.** Les 16 et 23 octobre à Auxerre. Contact : Nathalie Adnet, 03 86 94 82 94
- **Bien être en élevage de volailles de chair.** Le 7 novembre à Auxerre et 14 novembre sur site DUC à Chailley. Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

► À noter

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Programmée fin août, la réintégration de la Chambre d'agriculture de l'Yonne dans son bâtiment historique du 14 bis rue Guynemer n'a pu se réaliser, compte tenu du retard pris dans les travaux de réhabilitation. L'emménagement ne pourra s'effectuer qu'à compter du 9 octobre prochain. Jusqu'à cette date, les services de la Chambre consulaire demeureront au 62 rue Guynemer

CONCOURS NATIONAL CHAROLAIS
6-7-8 SEPTEMBRE
HERD BOOK CHAROLAIS
UFRA EC
› Concours de reproducteurs Adultes et Veaux
› Concours de boucherie - Conférence - Exposition au pré...
Vendredi 8 septembre
VENTE NATIONALE AUX ENCHÈRES
14h30 : Défilé - 15h : Vente
À L'AGROPÔLE DU MARAULT - MAGNY-COURS (58)
Renseignements : Tél. : 03.86.59.77.00 ou 06.24.32.77.08
mail : **contact@charolaise.fr** - site : **www.charolaise.fr**

Oléo-protéagineux

Préparer la récolte du soja

Avec plus de 140 000 ha en 2017 contre 38 000 ha en 2012 les surfaces de soja continuent leur progression, notamment sur de nouveaux secteurs dont la région Grand-Est. Le soja est une culture nouvelle ou récente pour de nombreux producteurs. Terre Inovia fait le point sur cette récolte à venir.


Photo: L. Jung / Terres Inovia

Les surfaces en soja continuent leur progression au niveau national. Elles atteignent plus de 140 000 ha en 2017 contre 38 000 ha en 2012. Cette progression se fait dans les bassins traditionnels de la culture (Sud-Ouest et Centre-Est) mais aussi sur de nouveaux secteurs dont la région Grand-Est. Le soja est une culture nouvelle ou récente pour de nombreux producteurs. Pleins feux sur la récolte à venir.

Les récoltes devraient majoritairement se dérouler sur septembre

Pour atteindre sa maturité le soja doit cumuler en sec 1400 °C jour (variété 000) à 1440 °c jour (variété 00) auquel il faut rajouter une semaine pour obtenir la date de récolte. En 2017 la carte ci-dessous nous montre que pour des levées du 15 mai on peut espérer récolter sur septembre dans la plupart des secteurs.

Les levées plus tardives devront certainement patienter sur début octobre. Après la mi-octobre, avec la réduction de la durée du jour, l'humidité et la pluviométrie, il est difficile de descendre en dessous de 18-20 % d'humidité. La qualité des graines risque d'être rapidement altérée par le développement de moisissures (graines colorées en noir à la surface du grain). Si la récolte s'annonce tardive, il est donc conseillé de récolter, même si l'humidité atteint 20 à 25 %. Dans ce cas, livrer la récolte le plus rapidement possible car les graines ne se conservent pas à plus de 14 % d'humidité. À noter qu'il n'y a plus aucun produit autorisé pour défaner chimiquement le soja.

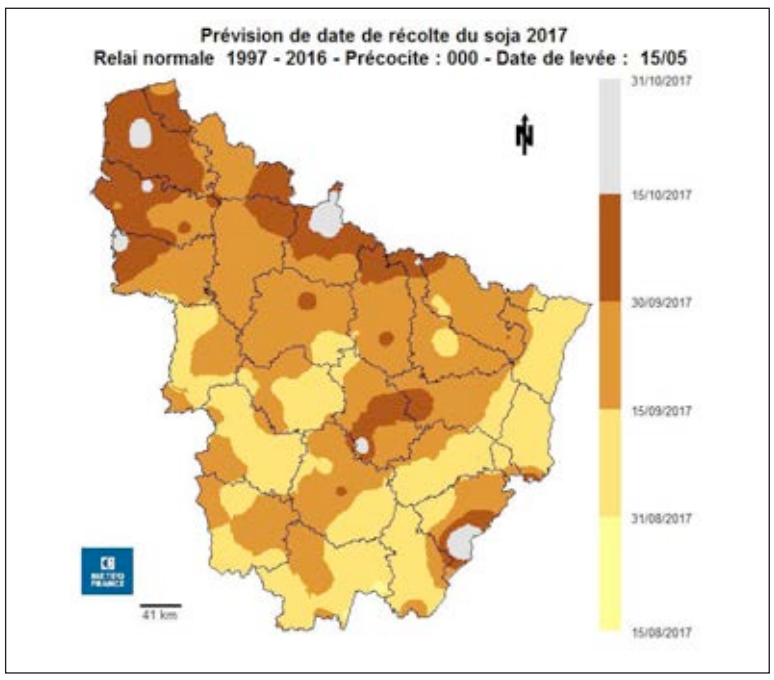



Photo: L. Jung / Terres Inovia

Soja fauché trop haut (avancement rapide au démarrage sans attendre que la barre de coupe soit complètement descendue)

Quand récolter ?

Récolter quand les graines sont à 14-16% d'humidité. Les grains doivent être libres et sonner dans les gousses. Ils sont peu rayables à l'ongle. Les feuilles sont pratiquement toutes tombées. Le soja mûr a des grains ronds. Si les grains sont allongés, le soja est à plus de 20 % d'humidité.

En-dessous de 12 % d'humidité, le battage peut provoquer beaucoup de graines cassées.

Après le stade optimum, des alternances de périodes sèches et humides peuvent être provoquées des pertes par égrenage et pourriture.

Récolter toutes les gousses

Plusieurs quintaux de graines peuvent être laissés dans les gousses non récoltés particulièrement si le sol est mal nivelé et si la conduite de la récolte est insuffisamment soignée. Régler au mieux la hauteur de la coupe et modérer la vitesse d'avancement de la moissonneuse-batteuse pour optimiser la performance du chantier de récolte.

Adapter les réglages de la moissonneuse-batteuse aux conditions de récolte du soja : régime batteur, ouverture du contre-batteur, grilles de nettoyage, ventilation

Les barres de coupes dites «flexibles» permettent de récolter au plus près du sol toutes gousses sur toute la largeur de coupe : elles sont particulièrement adaptées aux parcelles peu nivelées, en pente et aux sojas dont les premières gousses sont très basses. Toutefois en conditions normale de culture (sol bien nivelé, variétés à hauteur 1ière gousse haute), cet équipement n'apporte pas forcement des gains de rendement mais permet d'augmenter la vitesse de débit de chantier.

Si le soja est très versé, la batteuse devrait toujours travailler face aux plantes versées.

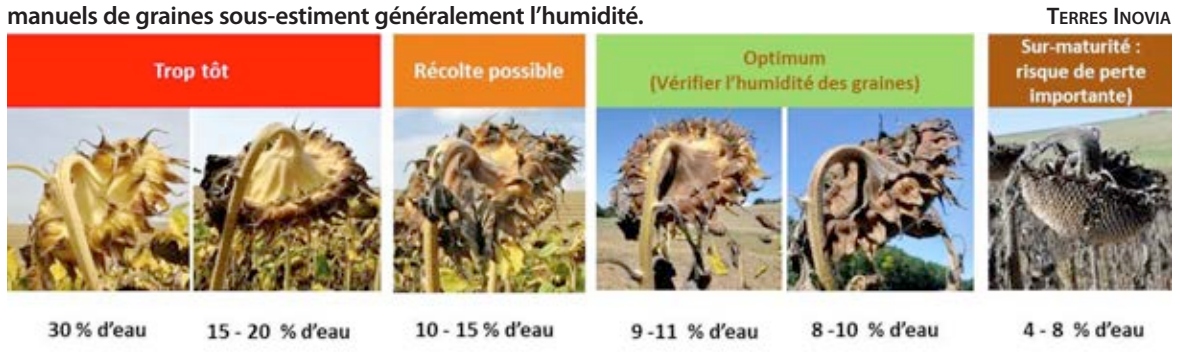
L.JUNG - D.DEFORNEL - TERRES INOVIA



Tournesol Déterminer le bon stade et récolter sans attendre

Récolter tôt est un enjeu important. L'objectif est double : limiter les pertes des graines dues aux oiseaux et aux maladies de fin de cycle et libérer la parcelle pour implanter le blé suivant dans les meilleures conditions possibles. L'observation des plantes est un bon indicateur pour déterminer le stade optimal de récolte : le dos du capitule vire du jaune au brun, les feuilles sont toutes sénescentes, la tige se dessèche. Il est inutile, voire risqué, d'attendre que les plantes soient toutes noires. Les abaques photographiques ont vocation à évaluer la situation, mais les valeurs d'humidités associées restent indicatives. En complément, il est fortement recommandé de réaliser une mesure d'humidité sur un échantillon récolté mécaniquement. Les prélèvements manuels de graines sous-estiment généralement l'humidité.

TERRES INOVIA



L'observation des plantes, notamment des capitules, doit permettre d'identifier le stade optimal de récolte. Les valeurs d'humidité sont indicatives. Elles peuvent varier en fonction des régions, du contexte climatique, du taux d'impuretés, de l'état sanitaire des capitules et de leur taille.

À l'EARL de la Maie à Gye

Les 30 bougies du renouveau de la Brune

Les festivités des trente ans de Brune Génétique Services se sont déroulées le 12 août en Lorraine. Une ferme ouverte à Gye a permis de mettre en relief les qualités d'une race laitière historique, réhabilitée par des éleveurs passionnés, pour les avantages économiques qu'elle recèle.



Le paisible troupeau de vaches Brunes de l'Earl de la Maie dans la campagne de Gye.

L'union de coopératives Brune Génétique Services (BGS) a fêté son trentième anniversaire national le 12 août à l'EARL de la Maie à Gye, dans le Toulois. Sur cette exploitation de 140 ha, dont 80 ha dédiés à l'herbe, Cyrille Plongué conduit un troupeau de 70 vaches laitières, à 80 % en race Brune, le reste en Prim'Holstein et quelques Jersiaises qui ont fait récemment leur apparition. Parallèlement le cheptel comprend 35 vaches allaitantes Limousines dont tous les produits femelles sont élevés et les mâles vendus. Les 60 ha de cultures sont emblavés dans un assolement classique de la région : blé-orge-maïs.

L'agriculteur est un promoteur de cette race, à travers BGS, dont il est administrateur depuis 2006 et trésorier depuis le printemps dernier. Alors, quand la célébration du trentenaire s'est posée *«un petit dégourdi a levé la main en proposant une ferme ouverte chez lui»* sourit le lot-et-garonnais José Baechler qui a présidé BGS pendant vingt ans, avant de laisser récemment sa place au lozérien Vincent Julihan. S'il est aujourd'hui retraité, José Baechler demeure encore *«président mondial»* de la Brune et rentre tout juste du Mexique. Il va prochainement créer le club des aînés de la Brune et demeure intarissable pour vanter les mérites de sa race de prédilection.

Le sursaut après un long déclin

La Brune (des Alpes) figure parmi les races laitières de grand format les plus anciennes. On lui prête des origines suisses de près de quatre mille ans. Arrivée en France à la fin du dix-huitième siècle, ses effectifs restent toutefois marginaux jusqu'au début des années 1930, pour se développer ensuite et atteindre leur apogée au cours des années 60, autour de 260 000 têtes. Elle entamera ensuite un long déclin face à la concurrence de la Prim'Holstein et la Montbéliarde. Le nombre de vaches reproductrices n'était plus que de 42 000 en 1988 et 23 400 en 2000. Un certain nombre d'éleveurs irréductibles ont toutefois conservé la Brune alors qu'elle subissait un fort déclin. La race a pu être améliorée au niveau de son caractère laitier, alors qu'elle était mixte à l'origine, en s'appuyant sur le travail des américains. C'est l'introduction du *«rameau Brown Swiss»*. Les passionnés se sont mobilisés en créant BGS en 1987. Au départ, il s'agissait d'un GIE entre l'Upra et l'Uceb, unité de sélection. *«Un principe de fonctionnement original reliant sous une même bannière l'organisme de sélection, les créateurs de génétique et les producteurs de semences pour les multiplier et les servir aux éleveurs»* rappelle José Baechler. Une étape supplémentaire est franchie en 2008, BGS se transforme en union de coopératives intégrant sous pavillon unique l'Upra Brune, l'Uceb, mais aussi l'Upra Jersiaise. Dès lors, BGS va jouer le rôle à la fois d'organisme de sélection Brune et Jersiaise et d'entreprise de sélection BGS Création pour le schéma Brun. *«Les éleveurs ont su s'organiser pour conserver la maîtrise du progrès génétique»* se félicite José Baechler. BGS sélectionne les mères à taureaux et les mâles pour faire produire ensuite des doses indexées et les diffuser sur le territoire. Un réseau de techniciens visite les élevages et effectue le pointage. BGS diffuse l'information sur les taureaux indexés, en visant l'amélioration constante. Elle est fortement impliquée aussi dans la sélection génomique, dans le cadre d'un travail concerté et partenarial avec plusieurs pays européens.

La Côte d'Or en tête

En France, les éleveurs sont regroupés entre trois grandes régions : le Sud-Ouest dans la fédération Opti Brune ; la fédération Brune de l'Ouest et le Syndicat interdépartemental de l'Est. La région du très Grand-Est a mis du temps à s'ouvrir, puis la Côte d'Or et la Haute-Marne notamment, ont manifesté leur intérêt. Selon les effectifs du contrôle laitier, la Côte d'Or est le premier département français détenteur avec 3 000 Brunes, devant l'Aveyron, avec 2 850 animaux. Environ 20 000 vaches sont actuellement contrôlées, le double d'il y a trente ans pour José Baechler. L'effectif Brun total approche aujourd'hui les 50 000 animaux.

Le 12 août, l'Earl de la Maie a accueilli de nombreux participants pour découvrir cette race qui gagne à être connue.

Les professionnels ont découvert *«un damier vert»* d'une quinzaine d'espèces, des démonstrations de matériels tandis que le grand public bénéficiait de balades en calèches ou à poneys, que les enfants s'alignaient à la course de tracteurs à pédales et que leurs parents observaient les démonstrations de maréchalerie ou de chiens de troupeau. À l'heure de la traite du soir, Cyrille Plongué donnait encore quelques explications sur les gestes techniques à accomplir. La ferme ouverte se terminant par un repas convivial, à base de viande Brune. À l'heure de l'inauguration, le vice-président de là Chambre d'agriculture 54, Laurent Rouyer saluait cette manifestation *«qui met du baume au cœur en ces moments difficiles pour l'élevage. Il n'y a pas beaucoup de Brunes dans notre région, mais cela donne des idées, voire des envies»*

JEAN-LUC MASSON



Cyrille Plongué est à la tête de 70 vaches laitières, dont 80 % de Brunes.

Race Brune *«L'essayer, c'est l'adopter»*



José Baechler : *«On peut valoriser à 500 €/1 000 l de lait, une possibilité que nous voudrions développer».*

La race Brune n'a pas connu de grands bouleversements génétiques. Mais elle conserve ses atouts originels fondamentaux. En premier lieu sa rusticité « exemplaire »lui confère un pouvoir immunitaire très performant en lait. Ces animaux très fonctionnels révèlent des taux butyreux importants, mais se distinguent surtout par des taux protéiques très supérieurs à leurs concurrents, grâce à la kappa caséine groupe BB. Autant dire un lait à haute valeur fromagère (+ 15 %) qui doit pouvoir se traduire par un meilleur prix, à condition bien sûr que la valorisation s'effectue dans la bonne filière. *«On peut valoriser à 500 €/1000 l,* assure José Baechler, *une possibilité que nous voudrions développer».* La santé de la mamelle est tout bonnement *«phénoménale»*, elle se traduit par des taux cellulaires très inférieurs aux autres races, et de manière générale des frais vétérinaires réduits. Enfin, la solidité des pattes, des onglons et des cornes noires sont synonymes de résistance accrue et de longévité. Si la Brune produit 1 000 litres de moins par lactation que la Prim'Holstein, en moyenne, elle assume allégrement cinq à six vêlages, contre deux seulement à sa rivale. Le choix de la Brune obéit donc à des critères économiques. Un langage de vérité permet à José Baechler d'entonner le slogan de promotion de la Brune *«L'essayer, c'est l'adopter».*

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr



Vous pouvez retrouvez l'intégralité du dossier Vendanges 2017 et les conseils pratiques délivrés par Pôle Emploi, la Direccte, la FDSEA et la MSA, sur notre site : www.agribourgogne.fr. Nous avons sélectionnés les informations spécifiques à cette vendange et qui intéressent directement les départements de Bourgogne concernés.

Pôle emploi Bourgogne - Franche-Comté

Partenaire des vendanges 2017

Dans le cadre de cette nouvelle campagne de recrutement vendanges 2017, l'agence Pôle emploi de Beaune vous propose de nouveaux outils destinés à répondre encore plus à vos besoins.

Le 1er site de l'emploi, www.pole-emploi.fr a été rénové et simplifié afin de pouvoir mieux répondre à vos attentes, en particulier le dépôt d'offre en ligne, permettant de déposer rapidement votre offre d'emploi. Vous pourrez ainsi gérer directement vos recrutements et en assurer le suivi en fonction de vos besoins et de vos disponibilités, nos conseillers entreprise restent néanmoins à votre disposition en cas de difficulté ou d'information complémentaire.

L'an dernier, nous vous avions proposé un outil complémentaire, *«Chouette»*, permettant d'entrer en contact de manière simplifiée avec des personnes souhaitant candidater sur des postes liés aux vendanges. Cet outil a lui aussi évolué pour devenir l'outil *«Maintenant»*. Vous pouvez en quelques minutes créer un compte et préciser votre besoin à l'adresse suivante : http://maintenant.pole-emploi.fr/

▶ Contact

Pôle emploi Beaune
7B rue Buffon
21200 Beaune
ape.21066@pole-emploi.fr
ligne employeur : 03 80 25 07 02



Rémunération des salariés

Le barème des vendanges

• Les salaires

Les salaires horaires et mensuels minimum pour la campagne des vendanges 2017 sont fixés, conformément à l'article 22 de la Convention collective du 21 novembre 1997 (IDCC 8262) et ses avenants :

FONCTION	Salaire Horaire	Heures Supplémentaires (au - delà de la durée légale, sur une semaine civile[1])	
		8 premières : +25%	les suivantes : +50%
Coupeur – trieur (N1 Echelon 1)	9,76 €	12,20 €	14,64 €
Porteur (N1 Echelon 2)	9,86 €	12,33 €	14,79 €

• Avantages en nature pour nourriture et logement

La valeur de la nourriture et du logement fourni par l'employeur est évaluée par la convention collective par une multiplication du «minimum garanti», fixé par décret à 3,54 €

Nourriture	14,15 € par jour		
Répartition suivante :	petit-déjeuner (0,8 MG) 2,83 €	déjeuner (1,6MG) 5,66€	dîner (1,6MG) 5,66€
Logement	0,94 € par jour		

Une indemnité de panier, fixée à 5,66€ par jour, doit être versée aux vendangeurs dès lors que :
- **l'employeur demande au salarié d'apporter son repas, pris dans les vignes ;**
- **ou lorsque l'employeur ne procure pas le repas mais déplace une équipe dans un vignoble éloigné du siège ou du dépôt et qu'il ne ramène pas les vendangeurs à midi.**

• Cotisations sociales des salariés 22,942%

Charges sociales salariales déductibles	Maladie, vieillesse, chômage, retraite complémentaire, prévoyance décès prévoyance incapacité, prévoyance invalidité, AGFF (0,80%), ANEFA, CSG déductible	20,076%
CSG et RDS non déductibles		2,866%

• Cotisations sociales des employeurs 9,521%

(salarié fiscalement domicilié en France, salaire inférieur à 1.25 smic)

Cotisations de droit commun => 44,391%. Il existe des exonérations pour l'embauche de travailleurs occasionnels (ex : vendangeurs)

Pour les salaires inférieurs à 1,25 SMIC les cotisations patronales s'élèvent par exemple à 9,521% avec les exonérations TO/DE.

Il faut ajouter la déduction «TEPA» sur les heures supplémentaires, soit 1,50 € par heure supplémentaire effectuée pour les entreprises de moins de 20 salariés.

NB : n'hésitez pas à contacter votre syndicat professionnel, votre cabinet comptable ou la MSA pour toute précision.

• Exemple de bulletin de paie

48 heures de travail sur 6 jours (soit 8 heures par jour), sans repas.

(1) Soit du lundi 0h00 au dimanche 24h00.

SOURCE DIRECCTE BOURGOGNE

COUPEUR	Explications	Base	Taux	A payer	A déduire	Charges patron.
salaire de base	Taux horaireXnombre heures normales	35	9,76 €	341,60 €		
HS à 25 %	8 heures supplémentaire X taux majoré à 25%	8	12,20 €	97,60 €		
HS à 50%	5 heures supplémentaires X taux majoré à 50%	5	14,64 €	73,20 €		
ICP 10%	Indemnité de congés payés sur le salaire brut	512,40 €	10%	51,24 €		
Total salaire brut				563,64 €		
Charges patronales		563,64 €	9,521 %			53,66€
Déduction patronale HS	1,50€ pa HS (ici 13)	13	1,50 €			-19,50 €
Total charges partonales						34,16 €
Charges sociales déductibles	Cotisations sociales payées par le salarié (à déduire)	563,64 €	20,026%		113,16 €	
CSG et CRDS non déductibles	A ajouter pour le calcul du net imposable (à déduire)	563,64 €	2,866%		16,15 €	
Total charges salariales					129,31€	
Salaire net	Salaire brut - Total des Charges			434,33 €		
Salaire net imposable	Salaire net + CSG non déductibles - Heures supp			450,48 €		
Total coût employeur	Salaire brut + charges patronales					597,80 €

Durée du travail

Les dérogations selon les départements

Pour le département de Côte d'Or

Une demande de dérogation a été effectuée auprès de la DIRECCTE.
Cette dérogation s'applique à tous les salariés d'au moins 18 ans aptes et affectés aux travaux liés aux vendanges.
La dérogation, datée du 27 juillet 2017, autorise les entreprises viticoles de Côte d'Or à porter la durée hebdomadaire maximale de travail à 60 heures (au lieu de 48 heures) sur une durée de 5 semaines maximum durant la période des vendanges et vinification 2017.
De plus, les entreprises viticoles sont autorisées à porter la durée hebdomadaire moyenne de travail à 46 heures (au lieu de 44 heures) sur une période de 12 semaines consécutives.
Attention, cette dérogation devra respecter la durée maximale hebdomadaire, à savoir :
• Durée quotidienne de travail de 12 heures ;
• Pause de 20 minutes après 6 heures de travail consécutives ;
• Repos hebdomadaire de 11 heures consécutives sauf exceptions prévues par la convention collective (dans la limite de 9 heures).
Pour être valable, l'employeur devra accorder une compensation aux salariés dont le volume horaire aura excédé les 48 heures hebdomadaires.
La compensation se matérialise par un repos payé et majoré à hauteur de 25%. Ainsi, l'employeur devra remettre, en même temps que le bulletin de paie, un document indiquant les droits à repos acquis. Pour le personnel temporaire, une indemnité correspondante au droit acquis peut être versée.
Ce droit au repos compensateur devra être pris dans les deux mois qui en suivent l'ouverture.
La demande de repos (pris par demi-journée ou journée complète) devra être formulée au moins dix jours à l'avance. L'employeur, quant à lui, devra répondre dans les cinq jours suivant la réception de la demande.
Le Comité d'entreprise ou les délégués du personnel devront être consultés préalablement (l'avis doit être transmis au Service de l'inspection du travail).
Dans tous les cas, les salariés devront être informés de la décision d'autorisation de dérogation à la durée maximale absolue du travail de la DIRECCTE par voie d'affichage (la décision est téléchargeable sur le site www.fdsea21.fr).
Les employeurs doivent enregistrer les heures de travail journalières et tenir ces enregistrements à disposition des agents de l'Inspection du travail.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Service Emploi Juridique de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou par mail sje@fdsea21.fr.

Pour le département de l'Yonne

Une demande de dérogation à la durée maximale du travail a été effectué auprès de la DIRECCTE, nous sommes pour l'heure encore dans l'attente du retour de la décision.
En cas d'accord de l'inspection du travail, la durée maximale hebdomadaire de travail de 48 heures devrait pouvoir être dépassée dans la limite de 60 heures par tous les salariés d'au moins 18 ans (salariés permanents, salariés embauchés sous contrat à durée déterminée, Tesa, salariés d'entreprise de travail temporaire) médicalement aptes, pendant une période maximale de 4 semaines durant la période des vendanges 2017.
L'employeur devra accorder en contrepartie un repos payé égal à 30% du temps de travail accompli en heures supplémentaires au-delà de 48 heures avant le 15 février 2018.
Pour le personnel temporaire, une indemnité correspondante au droit acquis devra être versée.
Avant leur prise de poste, les travailleurs saisonniers devront recevoir une formation nécessaire pour l'exécution des tâches à accomplir.
Le nombre d'heures effectuées par chaque salarié devra être consigné au jour le jour et récapitulé hebdomadairement. Chaque entreprise devra transmettre le bilan détaillé de l'utilisation de cette dérogation à l'inspection du travail au plus tard le 31 janvier 2018.
Les salariés devront être informés de la décision d'autorisation de dérogation à la durée maximale absolue du travail de la DIRECCTE par voie d'affichage.
La FDSEA 89 ne manquera pas de vous informer dès le retour de la décision de la DIRECCTE.

Pour le département de la Nièvre

Le cadre légal du temps de travail n'est pas en adéquation avec la nature, c'est une évidence. Et cette fois encore, la Direction régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) a répondu favorablement à la demande de la FDSEA 58, afin que les deux puissent s'entendre. Le code rural et l'accord du 23 décembre 1981 prévoient en effet une dérogation de droit dans les cas de travaux saisonniers. Or, comme le souligne Mathilde Lafaye présidente de la section emploi à la FDSEA 58 : *«Pour les viticulteurs, les vendanges sont une période centrale. Lorsque le raisin est à maturité, il ne peut attendre. Quand il est bon, c'est maintenant»*. C'est donc au tout début de l'été, afin d'anticiper ce moment charnière, que la demande a été effectuée. Et la dérogation a bien été prise dans ce sens puisque comme le souligne la décision officielle, les exploitants *«doivent faire face à un surcroit d'activité important et les conditions météorologiques ainsi que les contraintes techniques les contraignent à réaliser un maximum de travail en un minimum de temps»*.
Comme le stipule la réponse officielle de la DIRECCTE de Bourgogne Franche-Comté, *«la FDSEA sollicite l'autorisation de porter la durée maximale hebdomadaire de travail au-delà de 48 heures, dans la limite de 60 heures par semaine, pour une période de 4 semaines consécutives ou non, comprises dans une période allant du 6 septembre au 15 octobre»*. Les entreprises et exploitations viticoles de la Nièvre y sont par conséquent autorisées *«sans que la durée moyenne hebdomadaire calculée sur une période quelconque de douze semaines consécutives ne soit supérieure à 44 heures ; dans le respect du repos quotidien de 11 heures ; dans le respect d'un temps de pause d'au moins 20 minutes lorsque le temps de travail quotidien atteint 6 heures consécutives ; dans le respect des règles relatives au travail dominical et au repos hebdomadaire»* (article 1). Cette décision ne s'appliquant pas aux travailleurs de moins de dix-huit ans.
Comme le stipule l'article 5, *«les employeurs qui useront de la présente décision transmettront à la DIRRECTE (…) un bilan détaillé pour chaque salarié concerné»*.

MSA Bourgogne

Le TESA web

Le TESA ne peut être utilisé que pour les embauches en contrat CDD n'excédant pas 3 mois.
Lors de la saisie des données d'état civil, ne pas utiliser les signes particuliers (tréma, accent, apostrophe, etc).
Si vous avez changé de numéro d'établissement (nouveau Siret), veuillez demander votre inscription sous le nouvel établissement et établir toutes vos déclarations sous le nouveau numéro. Il en va de même si votre entreprise compte plusieurs établissements sur plusieurs départements : effectuer vos déclarations sous chaque établissement dans les départements concernés.

1 - Consignes de saisie lors de l'embauche

Préparez quelques jours auparavant vos déclarations d'embauches sans les transmettre à la MSA. Juste avant l'embauche, vérifiez les données d'état civil des salariés, les données du contrat (possibilité de modifier les dates d'embauches). Procédez à l'envoi à ce moment-là.
Nature activité : Cliquez dans la liste déroulante l'activité correspondante à votre entreprise. Elle débute par votre département d'appartenance (21, 58 71 ou 89). Puis sélectionnez *«Viticulture Contrat Vendanges»* : le choix est très important car les taux applicables différent selon le département.
Données d'état civil : complétez les nom, prénom, date et lieu de naissance. Si vous avez déjà employé certains salariés, vous reporter aux bordereaux de cotisations pour relever les données exactes d'état Civil.
Données du Contrat :
- Cochez obligatoirement la case Travailleur Occasionnel (sauf pour les cuisiniers et les cavistes),
- Cochez « date de fin imprécise »,
- Renseignez obligatoirement une durée minimale de CDD. Cette durée ne doit pas être trop importante. Si la durée minimale indiquée n'est pas dépassée, impossibilité d'établir le bulletin de salaire. Indiquez 1 ou 2 jours.

Salarié non présent : si un salarié ne s'est pas présenté et que vous avez déjà transmis le volet DPE, ne pas établir un bulletin de salaire à 0 mais régulariser sa situation en cochant *«DPE sans embauche»*. Cela évitera des relances ultérieures.
Erreur ou omission dans les éléments déclarés : si vous n'avez pas encore établi le bulletin de salaire, vous avez la possibilité d'annuler l'embauche en indiquant *«erreur de saisie»* Au préalable, contactez la plateforme de service CIC Extranaute afin de demander l'annulation de la déclaration auprès de la MSA. Après intervention de la MSA, vous pourrez refaire votre déclaration d'embauche à la même date d'embauche (ne pas tenir compte du message *«DPE hors délai»*).

2 – Consignes de saisie lors de l'élaboration du bulletin de salaire

Établissez un bulletin de salaire par mois civil et transmettez-le immédiatement à la MSA (article L 712 -1 du Code rural)
La MSA ne peut intervenir qu'après facturation et sur réclamation écrite de votre part.
Nouveauté : vous devez indiquer si l'ICCP est versée mois par mois ou à la fin du contrat. S'agissant de contrat inférieur à 1 mois, l'ICCP se calculera automatiquement si fin de CDD est coché



Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 •

AGRISEM Un semoir pour semis simplifié


Agrisem

Le semoir Disc-O-Sem Silver se décline en versions portée et traînée. Le Disc-O-Sem Silver P (porté), disponible en trois et quatre mètres, bénéficie au choix d'une herse à disques ou d'une herse rotative Actimulch.
En fonction des besoins, l'utilisateur peut intervertir à souhait ces deux outils. La version traînée est quant à elle complétée par le haut avec l'arrivée du modèle de six mètres.
Pour le semis d'inter-cultures, le constructeur dévoile une rampe de semis constituée d'éclateurs, disposée avant le rouleau de rappui du déchaumeur et alimentée par la trémie frontale DSF de la marque.
Modèle : Disc-O-Sem Silver P/ Disc-O-Sem Silver
Largeur de travail : 3 et 4 m/3 à 6 m.

AGUIRRE Trémie frontale combinée à un semoir

Le constructeur espagnol propose une trémie frontale de 1 500 l dotée d'une turbine à entraînement hydraulique. La distribution électrique signée RDS permet d'alimenter jusqu'à 7,20 m de barre de semis ou une seconde trémie située à l'arrière.
Par ailleurs, Aguirre propose un semoir intégré. Proposé en largeurs de 3 ; 3,50 et 4 m, il dispose d'une trémie de 1 400 l (2 000 en option), de roues de contrôle de profondeur (en option), d'un doseur permettant de semer de 0,4 à 600 kg/ha, et d'un relevage hydraulique de la barre de semis pour travailler le sol à la herse rotative sans semer.



L. Vimond

ALPEGO Le Jet-X succède à l'AS-1

Annonçant le renouvellement de la gamme AS-1, le semoir Jet-X se caractérise par une construction plus compacte.

L'accès au doseur s'effectue sur le côté. Isobus, le contrôle électronique du doseur propose un étalonnage simplifié.

La barre de semis dispose d'un système d'attelage rapide permettant de la décrocher en moins de 10 minutes.

Trémie : 1400 l



L. Vimond

AMAZONE L'élément semeur de l'extrême


L. Vimond

Alternative au RoTec Pro, l'élément semeur TwinTeC + à double disque (diamètre de 380 mm) est dorénavant disponible sur les combinés de semis Cirrus 6003-2 et 6003-2 C (avec double trémie ferti-semence). Il se démarque dans les conditions de semis dures, sèches et motteuses, sur sols très variés aux reliefs vallonnés ou sur terres non portantes. Monté sur amortisseurs caoutchouc, cet élément semeur, pouvant travailler jusqu'à 20 km/h, dispose d'un système de mise en terre en plastique, démontable sans enlever les disques et pourvu d'une rallonge de guidage et d'une languette de rappui pour un placement contrôlé de la graine. Il est suivi d'une roulette de guidage Control + de 50, 65 ou 80 mm de large, ainsi que d'une herse peigne. La pression par élément est réglable en continu de 15 à 100 kg.

HORSCH, la certitude tranquille de réussir son semis


Pronto le polyvalent


Sprinter pour conditions difficiles


Avatar pour semis direct

Fertilisation localisée sur tous les modèles

L'agriculture par passion HORSCH www.horsch.com

Vos concessionnaires exclusifs

BOUCHERON SAS
Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges 03 86 33 11 24

EUROPAGRI
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

DAFP
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

MALECOT POIRIER Agri
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan 03 86 76 16 87

Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 •

BEDNAR **Une version allégée du semoir Omega**

Dans sa nouvelle version OO L, le semoir Omega adopte une trémie en polyéthylène plus légère et ne permettant pas de cloisonnement pour la fertilisation.

Il reprend la conception de l'Omega à trémie en acier, disposant de deux rangées de disques indépendants de 460 mm disposés en X et précédés d'une rangée de roues de rappui ou de lames crossboard.

Ces disques sont suivis d'une rangée de disques ondulés et d'un rouleau de rappui à pneus.

Enfin, la barre de semis reprend les éléments à double disques offrant une pression jusqu'à 130 kg.

Modèle : Omega OO 3000 L, OO 4000 L et OO 6000L
Largeur : 3, 4 et 6 m
Trémie : 2 800, 2 800 et 3 500 l
Interligne : 12,5 ou 16,5 cm


Bednar

CARRÉ **Le Penterra devient semoir**


Carré

Combinant le déchaumeur Penterra à la trémie frontale Octopus, le Penterra-S propose une mise en terre sur les cinq rangées de dents 80x12 mm à grand dégagement (65 cm).

La profondeur est pilotée à l'aide des roues avant du déchaumeur et du rouleau sillonneur LTX de 600 mm de diamètre à l'arrière, tandis que la fermeture des rangs est effectuée par la herse peigne arrière. Pouvant reposer sur un tasse-avant Tassapneu, la trémie frontale en inox propose un doseur électrique sans changement de cannelure (débit de 1,5 à 450 kg/ha à 10 km/h), un DPAE par radar et un transport des graines par une soufflerie animée hydrauliquement.

Largeur : 4, 5 et 6 m repliable
Trémie : 1 400 ou 1 800 l

CLAYDON **De nouvelles options sur les semoirs**


Claydon

Le Britannique complète son offre d'équipements sur ses semoirs portés et traînés, notamment pour travailler derrière un couvert végétal. Sur les portés, un disque trancheur de 510 mm de diamètre est proposé en lieu et place de la dent fissuratrice et bénéficie de la suspension hydraulique de cette dernière lorsque le semoir en est équipé. Pour ceux qui souhaitent conserver un interrang serré, un kit double dent droite est proposé derrière chaque dent fissuratrice. Ces doubles dents peuvent recevoir des pointes tranchantes low disturbance. La dent fissuratrice peut également être remplacée par un double disque ouvreur. Enfin, les semoirs traînés peuvent recevoir, en lieu et place du rouleau de pneumatiques à l'avant, des disques crénelés jouxtés de roues de jauge montés sur suspension à boudins caoutchouc.

FARMET **Les déchaumeurs évoluent**

Déclinaison simplifiée et moins encombrante que le semoir Falcon Pro, le Falcon Compact s'affiche comme une solution de semis rapide plus abordable. Doté d'une trémie de 3 000 l, il combine une double rangée de disques indépendants, un rouleau à pneus de plus faible diamètre que sur le Falcon Pro et une barre de semis similaire à celle de ce dernier.

Largeur : 3 et 4 m
Interrang : 15 cm
Puissance nécessaire : 120 et 140 ch



Farmet



Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 •

GREAT PLAINS Le Spartan décliné en plusieurs largeurs


L.Vimond

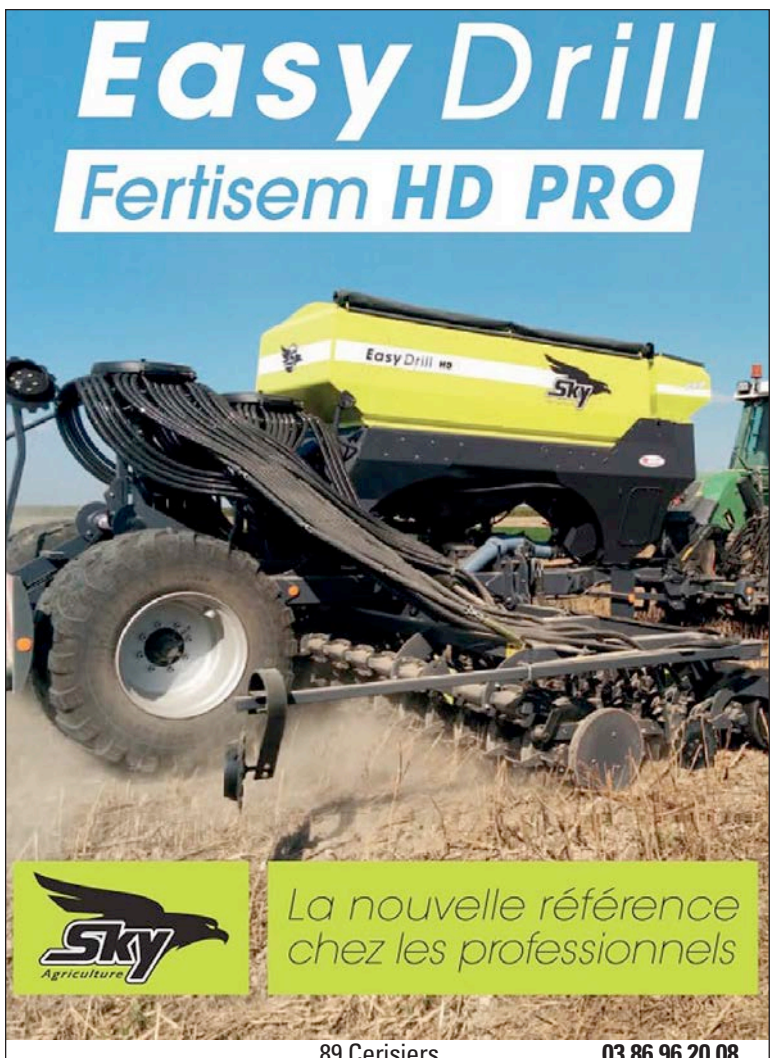
Jusque-là proposé en largeurs de 6 et 9 m, le semoir Spartan se décline désormais en largeurs de 8, 10 et 12 m, notamment pour s'adapter aux exploitations appliquant le CTF (Control Trafic Farming).

La distribution reçoit un entraînement hydraulique. Héritée du Saxon, la nouvelle tête de répartition propose la coupure rang par rang.

Homologué route, ce semoir propose dès le modèle 8 m une nouvelle vis de remplissage et de vidange pilotée à l'aide d'une télécommande sans fil. Le Spartan se décline en versions simple ou double cuve

Cette dernière peut alimenter une simple ou une double descente, la première tombant alors dans les doubles disques, la seconde pouvant être placée au même endroit ou derrière, sur le dessus de la ligne de semis.

Ajoutons le nouvel équipement en pneumatiques, plus larges et plus souples, pour un tassement moindre.



Ets De BRUIN	89 Cerisiers	**03 86 96 20 08**
	89 Charny	**03 86 63 09 13**
	58 Châteauneuf Val de Bargis	**03 86 59 31 26**
SAS BOUCHERON	89 Lézinnes	**03 86 75 63 22**
	21 Venarey les Laumes	**03 80 97 01 50**
	et son agent **BSA 89** Cussy les Forges	**03 86 33 11 24**
OUANNE AGRI	89 Ouanne	**03 86 47 65 87**

HORSCH Le Semoir Avatar en 12 mètres

Après le 6 m, le semoir de semis direct Avatar se décline en largeur de 12 m. Réglable depuis le terminal en cabine, la pression sur les éléments semeurs culmine à 350 kg. L'Avatar 12 SD dispose d'une seule rangée d'éléments montés sur plots en caoutchouc. Sa trémie de 5 800 l est divisée en deux. Elle peut être complétée par une troisième trémie de 350 l. Équipé de distributions issues des autres semoirs Horsch, l'Avatar offre la coupure de demi-semoir par GPS, la modulation des deux produits de manière indépendante.



M. Portier

KÖCKERLING Un Speed Drill Classic pour le Rebell



M. Portier

Le déchaumeur à disques indépendant semi-porté Rebell peut désormais recevoir le semoir de petites graines Speed Drill Classic, version plus économique que le Speed Drill Profiline. Développé en collaboration avec Sepeba, il s'intègre au-dessus de l'outil avec un accès par une passerelle. Le doseur et la turbine sont entraînés électriquement. La régulation est assurée soit par une roue DPA, soit par un DPAE avec GPS. Le semis à la volée s'effectue devant ou derrière le rouleau avec des diffuseurs montés sur les mêmes supports.

Trémie : 250 ou 350 l

KUHN Le semoir Espro se décline en version repliable

Après les modèles de 3 et 6 mètres, le constructeur alsacien dévoile une version repliable de 4 mètres de son semoir pour semis simplifiés Espro.
Ce dernier, baptisé Espro 4000 R, bénéficie de deux rangées de disques, d'une rangée de pneus crantés décalés de 900 mm de diamètre et de la barre de semis à disques CrossFlex. 140 chevaux suffisent pour emmener l'outil. L'espro R est compatible isobus.

Modèle : Espro 4000 R
Largeur de travail : 4 m
Puissance requise : 140 ch



Kuhn

Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 •

KVERNELAND **Une nouvelle génération de semoir à dents**

Le semoir à dents semeuses TS-drill adopte un nouveau design, plus contemporain. Il se distingue de ses aînés, les TS-evo, par sa disposition des dents facilitant le passage des résidus et par son nouveau doseur électrique Eldos au débit réglable de 1 à 400 kg/ha. Il est disposé en position latérale, ce qui facilite les opérations de réglage. La sécurité des dents, à lames, bénéficie d'une pression de 50 kg. L'appareil, en trois parties, dispose de roues de jauge de grand diamètre. Les réglages de l'outil sont facilités par des systèmes à manivelle.

Modèle : TS-drill
Largeur de travail : 4 - 4,80 - 5 - 5,60 et 6 m
Largeur de transport : 3 m
Capacité de la trémie : 1 300 - 1 700 l


G. Coisel

LEMKEN **Une trémie frontale**

Baptisée Solitair 23, cette trémie frontale est proposée en version simple ravitailleuse ou avec le système de dosage à vis à quatre unités, pouvant atteindre un débit de 500 kg/ha. D'une capacité de 2 000 l, la trémie en plastique convient aussi bien à l'alimentation en semences d'une rampe de semis qu'en engrais sur un semoir. Son design a été étudié pour ne pas gêner la visibilité frontale. Des connecteurs permettent d'accoupler rapidement la trémie aux outils. Au catalogue des options, signalons un équipement additionnel pour les petites graines, la pesée automatique, ou encore un rouleau tasse-avant.


Lemken

MASCHIO GASPARDO **Le semoir Corona doté d'une nouvelle rampe de semis**

Le semoir combiné Corona comporte une nouvelle rampe de semis baptisée XForce. Monté individuellement sur boudins élastomères, chaque élément semeur à double disque et roulette caoutchouc de rappui bénéficie jusqu'à 160 kg de pression. Le réglage de la profondeur de semis s'effectue hydrauliquement. Équipé d'une trémie de 3 500 l, le semoir Corona se décline en versions fixes de 3 et 4 m, et repliables de 4 et 6 m.


M. Portier

MONOSEM **Un monograine 100% électrique**

Déjà disponible sur les Monoshox MG Plus M et Meca V4, l'offre en éléments semeurs à entraînement électrique s'élargit également aux gammes NG Plus 4 et Monoshox NX M. Déjà proposée en entraînement électrique, la fertilisation à distribution simple ou double peut dorénavant être combinée à des micro-granulateurs à entraînement électrique. Ceux-ci sont animés par une courroie crantée réversible pour augmenter la plage de réglage. Le terminal Isobus peut couper manuellement ou automatiquement les tronçons (2 rangs gauches/4 rangs centraux/2 rangs droits).


Monosem

Väderstad Spirit R
Haute technologie - Format intelligent



Väderstad Tempo
Précision inégalée à grande vitesse



Year 2 Warranty

AVENIR motoculture
21 Arc/Tille - Ménétreux
03 80 63 07 77

DACHARD SAS
58 St Benin d'Azy
03 86 60 21 80

MALECOT POIRIER AGRI
58 St. Loup
03 86 26 24 49

97 CLIENTS SUR 100 RECOMMANDENT Väderstad

Créateur de solutions pour l'agriculture
Tous types de sols - après labour - T.C.S - semis direct

www.vaderstad.com

VÄDERSTAD

Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 •

PÖTTINGER Semis en double rang avec l'Aerosem

Avec le système Duplex Seed, le semoir Aerosem PCS, déjà capable de semer du maïs et des céréales, est dorénavant en mesure de semer le maïs en rangs doubles espacés de 12,5 cm entre eux pour un interrang de 75 cm. Le semis en quinconce permet d'augmenter la distance entre pieds et donc de mieux valoriser les ressources disponibles. Pöttinger annonce des gains de rendement de l'ordre de 10 % par rapport à un semis classique et un débit de chantier accru de 25 %. Disponible en largeurs de 3, 3,50 et 4 m, l'Aerosem PCS Duplex Seed permet également le semis simultané d'une culture intermédiaire ou l'incorporation d'engrais sur les rangs voisins.


Pöttinger



SKY Un semoir Bio tout-en-un


Sky

Évolution du modèle classique de 6 mètres, le Maxi Drill SW 6000 BIO se distingue par sa trémie de grosse capacité (4100 litres, séparée en 2 450/1 650, 1 800/2 300 ou 4 000/100), par sa trémie annexe à l'avant et par un attelage trois points permettant de remplacer la barre de semis par un autre outil. Modulaire, elle permet un semis classique, un semis spécial «binage» (fermeture d'un rang sur deux en cabine), un semis de mélange de deux semences (un rang sur deux à des profondeurs et des doses distinctes). Elle permet aussi la fertilisation organique et/ou un semis de plantes compagnes combinés à un binage à la herse ou à la bineuse, ou encore le semis de précision en attelant un monograine, la trémie servant alors à la fertilisation. En outre, la trémie avant de 120 litres peut servir à l'incorporation de petites graines ou de microgranulés. Chaussé en 710/40-22.5, ce semoir offre une pression par élément semeur (monodisque-rasette et roue plombeuse) de 120 kg et demande 130 à 160 ch de puissance de traction.

SLY FRANCE Un semoir à disques inclinés



L. Vimond

Fruit d'un partenariat avec le constructeur de semoirs australien Boss Agriculture, le nouveau semoir "Le Boss" de Sly France se caractérise notamment par ses éléments semeurs, doublement inclinés, à la manière d'un déchaumeur à disques indépendants. Cette conception nécessite une pression par élément semeur bien moindre. Montée sur ressort, la roue latérale a pour objectif de nettoyer le disque et de maintenir la terre au sol. Pour ne pas compacter la terre soulevée, la roue de jauge est positionnée à l'arrière. Sly France propose néanmoins d'utiliser la roue latérale comme roue de jauge, notamment pour semer sur sol préparé. Espacés de 16,7; 18,75; 20 ou 25 cm, les éléments semeurs sont montés sur parallélogramme avec terrage hydraulique, pour une pression constante. En option, un chasse-débris sur ressort est monté à l'avant. Plusieurs roues de rappui sont proposées.

Évolutif, le châssis est identique du modèle de 3 m à celui de 7 m. Mais ce semoir pourra se décliner en largeurs de 9 m voire plus. Il reçoit une à trois trémies (1050 l + 2 x 500 l) pressurisées avec simple ou double doseur pour pouvoir implanter deux types de graines (ou de l'engrais) dans les mêmes descentes ou de façon différentielle sur les descentes avant et arrière. En option, il peut recevoir un microgranulateur.

L'opérateur peut piloter le semoir depuis une tablette wifi ou par Isobus.

Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 •

SULKY Le semoir Xeos Pro Evo de 3 mètres allégé

Le semoir Xeos Pro Evo de 3 mètres évolue pour mieux s'adapter aux tracteurs de puissance modeste. Allégé de 400 kg par rapport à la précédente version, il embarque une trémie de 1 000 l et une barre de semis Cultidisc offrant une pression de terrage de 80 kg. Équipé d'une nouvelle passerelle d'accès, le Xeos Pro Evo intègre de série une distribution à entraînement électrique pilotée depuis la console Pilot. Ce semoir intégré est monté en combinaison avec une herse rotative Cultiline HR ou un outil à disques indépendants Cultiline XR.


Sulky

VÄDERSTAD Les gros Spirit modernisés


Väderstad

Le semoir Spirit 600-900S s'équipe d'une nouvelle trémie intégrant la soufflerie en partie haute pour limiter l'aspiration de poussière et le bruit. Cette trémie adopte de nouvelles trappes de vidange et peut être compartimentée avec la version Spirit C. Le Spirit reçoit désormais deux têtes de répartition permettant une coupure par demi-semoir. Ce semoir intègre un dispositif hydraulique contrôlant automatiquement la pression sur la barre de semis en fonction des conditions de sol, pour une profondeur de semis constante. Le pilotage du semoir s'effectue à partir de la tablette tactile E-Control ou d'un terminal isobus. L'opérateur peut ajuster, depuis son écran, la position des différents équipements du semoir : lame crossboard, disques indépendants et herse arrière. Un automatisme de bout de champ complète les fonctions de pilotage.

Largeur : 6, 8, 9 m
Trémie : 3 900 l

AGRISEM Une nouvelle rampe de semis


L.Vimond

Le Ligérien propose une nouvelle barre de semis. Celle-ci s'appuie sur des éléments semeurs espacés de 15 cm, composés d'un disque unique de 400 mm de diamètre, d'un contre-disque et d'une languette de rappui. Pour une bonne pénétration, ces éléments semeurs sont montés sur des supports presque verticaux, suspendus par des boudins caoutchouc. Le rappui est assuré par des roues plombeuses de 330 mm de diamètre en option. Fixée sur le rouleau trapèze de la herse rotative, cette barre de semis offre une profondeur de semis constante, quelle que soit la souplesse du terrain.

ALPEGO Une rampe de semis jusqu'à 8 mètres

Afin d'augmenter la polyvalence des herses rotatives de grande largeur, le constructeur italien élargit sa gamme de rampes de semis, en combinaison avec une trémie frontale. Celles-ci sont désormais disponibles en largeurs de 7 et 8 m, grâce à deux têtes de répartition pouvant recevoir 32 sorties chacune.



L.Vimond

AMAZONE Il a tout d'un pneumatique

Associé à une herse rotative KE 3001, Cultimix KG 3000 ou KX 3000, le semoir Cataya se distingue par une trémie de 870 l (1 270 l en option) positionnée plus en avant. Disposant d'une large ouverture, la trémie dispose d'un éclairage à leds et de hublots pour visualiser l'intérieur de jour comme de nuit, ainsi que de capteurs de niveau. Elle est solidaire du rouleau (Matrix, packer ou trapèze) lui-même relié à la herse par un parallélogramme.
Compatible isobus, le semoir dispose d'une distribution électrique, avec un moteur pour toute la largeur (ou deux moteurs pour chaque demi-largeur). Le DPAE est assuré par un radar arrière, l'isobus du tracteur ou une antenne GPS. Ceci permet d'offrir une large plage de dosage (0,4 à 550 kg/ha), de couper le semoir et moduler la dose par GPS, par largeur ou par demi-largeur. Un petit terminal déporté, le Twin-Terminal, permet d'animer la distribution électrique pour l'étalonnage. La mise en terre est assurée par des disques Rotec ou par des doubles disques, espacés de 12,5 ou 15 cm. Le recouvrement est assuré par des Flexidoigts (doigts souples) ou par des roues de rappui Tassaprès. Piloté par un terminal isobus Amatron 3, CCI 100 ou Amapad, le Cataya peut être doté, en option, du semoir GreenDrill 200E et sa trémie de 200 l, placés à l'arrière, pour implanter cultures dérobées ou hélicides.
Proposant trois positions (1,80; 2 et 2,20 m de voie) pour le jalonnage de prélevée, le semoir n'est pour l'instant proposé qu'en largeur de 3 m.



Amazone

AGUIRRE
Semi-direct ou simplifié de 3 à 9 m.
Semoir à disques de 3 à 8 m.
ALPEGO

sarl WALTER
Route de Varanges
21110 Rouvres en Plaine 03 80 79 17 37

Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 • Les nouveautés 2017 •

CLAYDON Un kit semi-porté pour le semoir Hybrid T3



Claydon

Le semoir Hybrid était jusqu'à présent uniquement proposé en version portée en largeur de 3 m. Avec l'Hybrid T3, Claydon propose une version semi-portée grâce à un kit, à l'avant duquel peuvent être montés des disques ouvreurs crénelés ou un rouleau pneu. Pour le reste, ce semoir conserve les mêmes caractéris-

GREAT PLAINS Une troisième trémie sur les Centurion et Saxon



Désormais proposés en largeur de 6 m, en plus des modèles de 3 et 4 m, les semoirs Centurion et Saxon accèdent à une troisième trémie pour les petites graines, l'engrais starter ou l'antilimace.

Dosé par une distribution électrique, son contenu est déposé dans les deuxièmes descentes.



HORSCH Le semis graine à graine commercialisé

Développé depuis cinq ans, le semis de céréales (blé, orge et seigle) et colza graine à graine est désormais commercialisé sur la base d'un semoir Express 3 KR. Chaque élément semeur Turbodisc reçoit un doseur équipé d'un disque entraîné par la soufflerie, un petit moteur électrique accélérant ou freinant le disque pour ajuster précisément la dose de semis. L'élément dispose également d'un sabot et d'une roue de rappui, à l'image d'un monograine, de manière à préserver la qualité de semis jusqu'à 12 km/h. Pour des graines avec des PMG supérieurs à 200 g, un by-pass permet de ne pas utiliser le doseur de chaque élément et de fonctionner en semis classique.


M. Portier

KÖCKERLING Le Vitu décliné en 3 et 4 m.


Köckerling

Le constructeur allemand étoffe son offre en semoirs à disques Vitu. Les deux modèles de 3 et 4 m de large disposent de deux rangées de disques de préparation du sol, suivi d'un train de pneus décalés et deux rangées de disques semeurs. De série, les terrages des disques de préparation et de la rampe de semis (jusqu'à 140 kg par élément semeur) sont hydrauliques et indépendants, pilotés depuis le terminal en cabine. Les Vitu proposent également la coupure partielle de la rampe de semis pour respecter les rythmes de jalonnage.

KUHN Fertilisation sur l'Espro

Le constructeur alsacien décline son semoir Espro 6000 (6 m) en version RC, c'est-à-dire repliable et doté d'une double distribution. À cet effet, la trémie est gonflée à 5 500 l et partagée (ou non) en deux compartiments. L'un contient la semence et alimente les disques semeurs arrière. L'autre implante de l'engrais ou une autre semence par le biais de coutres placés devant les roues de rappui.


Kuhn

KVERNELAND Attelage Euro sur les nouveaux semoirs

Conçues pour travailler en combinaison avec une herse rotative, les deux nouvelles gammes de semoirs e-drill compact et e-drill maxi se caractérisent par un double parallélogramme permettant un réglage centralisé hydraulique de la barre de semis, ainsi qu'un relevage complet de la barre de semis pour ne travailler qu'avec la herse rotative.

En option, la pression de terrage peut être ajustée hydrauliquement, une graduation visible depuis la cabine informant le chauffeur. Réglable facilement à l'aide d'une manivelle centralisée, la herse de recouvrement peut être escamotée. Par ailleurs, l'attelage, de type Euro, de la barre de semis facilite le dételage et la reprise par un chargeur frontal ou télescopique compatible.
L'e-drill maxi se distingue par une barre de semis CxII offrant jusqu'à 50 kg de pression par élément semeur et proposant trois positions (fixe, flottante ou escamotée) des roues plombeuses, ainsi que par la capacité de trémie (1 600 ou 2 000 l, contre 1 100 ou 1 400 l pour l'e-drill compact). Entièrement électrique, la nouvelle distribution Eldos est disponible avec cinq doseurs différents, ces derniers étant reconnus par le logiciel e-com pour éviter toute erreur. Positionné latéralement, ce nouveau doseur propose une procédure de calibrage directement depuis l'extérieur. Ces semoirs sont pilotés depuis un terminal Isobus ou depuis le boîtier Focus 3.


Kverneland

Vigne

Les automoteurs à l'assaut des fortes pentes

Travailler dans les fortes pentes reste un exercice délicat. Les constructeurs rivalisent de solutions les plus sécurisantes possible.

Chaque année, les faits divers font état de tracteurs renversés dans les vignes à fortes pentes. Dans cette situation, les chenilles constituent une solution plus adaptée que les roues. Offrant une plus grande surface de contact au sol, elles permettent de mieux le respecter, procurent une meilleure tenue de cap et une plus grande stabilité sur terrains irréguliers et/ou peu adhérents (exemple: galets). Seules limites aux chenilles, l'impossibilité de rouler sur la route et le ripage lors des demi-tours qui arrache les bandes enherbées. *«Sur le 3 X 3 Track, nous avons résolu ce problème en ne faisant reposer la chenille à l'intérieur du virage que sur le galet arrière, dès lors que l'on braque à fond»*, explique René Grosjean de la société GRV. Les chenilles engendrent également un surcoût à l'achat car il faut compter 11 000 euros pour un 3x3 Track.

L'Irstea travaille sur un modèle impliquant différents capteurs pour prévenir tout risque de renversement. Mais même avec des conditions favorables, il y a toujours cet effet de cabrage au démarrage en montée qui peut mettre en péril l'équilibre du tracteur.



Ch. Engineering

Doté d'une tête de récolte, ce chenillard conçu par l'Allemand Christian Hoffmann, développe 110 ch.

Compromis entre stabilité et maniabilité

Entre enjambeur et interligne, les arguments se confrontent. *«Avec une largeur hors-tout débutant à 72 centimètres, nos tracteurs interlignes à chenilles peuvent travailler dans des vignes à 1,10 mètre. En dessous, nous préconisons les enjambeurs avec cabine dans le rang qui se montrent plus stables face au risque de renversement latéral et affichent une emprise sur la végétation réduite à 60 centimètres»*, explique Jean-Paul Bès de Drago France. En revanche, les modèles interlignes sont plus maniables en bout de rang et nécessitent des tournières moins importantes, un atout dans certaines parcelles champenoises de la taille d'un jardinet.

La cabine se démocratise et isole l'opérateur

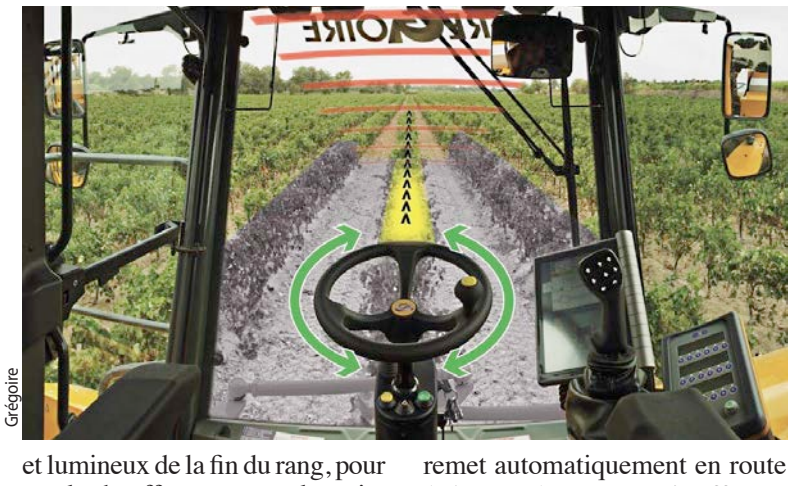
Pour isoler le conducteur, les cabines tendent à se démocratiser, même sur les petits engins. Pressurisés et répondant à la catégorie 4, donc adaptés à la pulvérisation, ces nouveaux postes de conduite doivent également répondre à la norme ROPS (Roll-Over Protection System, système de protection contre le renversement).

Autre solution, piloter à distance. des chenillettes radiocommandées existent déjà et peuvent recevoir, outre une tondeuse, toutes sortes d'outils. Offrant un centre de gravité très bas, elles peuvent intervenir dans des pentes dépassant les 110 % : compter 50 000 euros pour un modèle de 1,30 mètre de large et 40 chevaux. La robotisation pourrait être encore l'étape d'après. Naïo Technologies, Effidence et Vitibot sont des exemples de sociétés qui s'intéressent au sujet, avec des engins bardés de capteurs.

EasyPilot

Le guidage optique de précision

Grégoire dévoile son système de guidage optique permettant de décharger l'opérateur de la conduite. Le système se compose d'un émetteur de lumière infrarouge et d'un capteur télémétrique 3D qui analyse la réflexion de ce signal lumineux. Travaillant de jour comme de nuit, il en calcule un matelas végétal et en détermine son centre, pour diriger automatiquement la machine.



Grégoire

Combinable avec les tâteurs de la tête de récolte, ceux-ci restant prioritaires, l'EasyPilot est paramétrable depuis la cabine, le conducteur pouvant intégrer un décalage, notamment pour les vignes subissant les vents latéraux. Utilisable toute l'année, y compris en l'absence de feuilles, ce système informe par un signal sonore et lumineux de la fin du rang, pour que le chauffeur reprenne la main, la distance étant paramétrable. Effectif jusqu'à 12 km/h, le système est annoncé avec une précision de 3 cm. Ajoutons que le système, annoncé à 10 400 euros, est simple à mettre en œuvre et se remet automatiquement en route 1,5 seconde après avoir effectué le demi-tour et lâché le volant. Option sur les G7 et G8 neuve, l'EasyPilot peut également équiper les automoteurs du marché pourvu qu'ils soient équipés d'un capteur de direction.

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
PROMO RATELIER
AVEC OU SANS TOIT
12 à 14 places
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

ttb
Un textile, une technique, une solution...
1, Rue Amsterdam
(Av. de Paris)
89470 MONETEAU
03 86 46 36 14
03 86 46 26 36
ttb89.commercial@orange.fr - www.technotextiles89.com
- Bâches sur mesures
- Tunnels agricoles
- Bâches de benne
- Séparation de bâtiments
- Bâches de semoir
- Bâches de silo
- Réfection de sièges
- Housses de protection
- Location et vente de stands

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Nouveautés

Des bennes à vendange chez Gyrax



L. Vimond

Le constructeur propose une gamme de bennes à vendange de 40 à 90 hl, débutant à 1,55 m de large. Déclinées en caisses acier peintes ou inox, elles reçoivent un coupe vague et, en option, un couvercle étanche.

Un vent chaud souffle sur les vignes



L. Vimond

L'Agrotherm XL est présenté par Clemens comme un appareil de thermoculture. Doté de bonbonnes de gaz, cet engin, évoluant à 5-6 km/h traîné derrière un tracteur, souffle sur les vignes de l'air à 150 °C à une vitesse de 40 à 60 km/h. Ne causant pas de dommages à la vigne, ce principe permet par un choc thermique de stimuler la vigne, avec des gains de rendement pouvant atteindre 23 %, un taux de phénols accru. Il permet d'assécher le feuillage après une pluie et donc d'espacer les traitements.

Une rogneuse Grande Vision deux rangs complets



L. Vimond

Le constructeur audois Ferrand étoffe son offre de rogneuses Grande Vision, avec un modèle capable de travailler deux rangs complets en vignes de 2,50 à 3 m. Le réglage de la hauteur est hydraulique, tout comme l'écartement. Pour les dévers, la montée et la descente des deux parties est indépendante. Pour un gabarit réduit, les panneaux extérieurs sont rétractables, grâce à des vérins.

Ferrand propose également une rogneuse pour les vignes de 1,80 à 3 m d'interrang (à réglage hydraulique). Des vérins hydrauliques permettent de replier les panneaux extérieurs pour un faible encombrement au transport.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 26/07/2017	Bourg-en-Bresse 22/08/2017	St Christophe-en B. 22/08/2017	National 23/08 au 29/08/17
Vaches viande (V)	U	-	-	3,86 €	3,84 €
	R	3,66 €	3,55 €	3,60 €	3,51€
	O	-	3,25 €	-	3,19 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,25 €
	O	-	3,00 €	-	3,14 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,90 €
	P	-	2,55 €	-	2,61 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	-	4,18€
	R	-	3,75 €	3,86 €	3,60€
	O	-	3,10 €	3,60 €	3,15 €
Taureaux VML	URO	-	2,45 €	2,78 €	2,64 €

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 08/08/2017

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	2,83	-	
350-400 kg	-	2,78	2,67	
400-450 kg	-	2,80	2,61	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-18 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,54	2,46	
400-450 kg	-	2,61	-	
450-500 kg	-	2,51	2,46	
Taureaux	**E**	**U**	**R**	
+18 mois	-	1,68	-	
Vaches	**E**	**U**	**R**	**O**
- 5 ans	2,61	2,06	1,86	
5 -10 ans	2,23	1,94	1,75	
+10 ans	-	-	-	
Génisses	**E**	**U**	**R**	
24-36 mois	2,89	2,20	1,90	

BROUTARDS : Forte demande et cours attractifs dans les lots de tête. Transactions plus discutées dans les lots plus médiocres.

LAITONNES : Bonne demande à des cours fermes. Aucun invendu.

TAURILLONS : Peu de qualité. Lots de fin de série.

GENISSES : Bonne demande à des cours fermes. Aucun invendu.

TAUREAUX : Offre de meilleure qualité. Légère augmentation..

VACHES/GENISSES 3 ANS : Belle présentation. Vente rapide et quasi totale..

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 28/08/2017

Bovins (288)		
Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
290 à 400 kg	770 - 1060	2,58 - 2,99
415 à 455 kg	1100 - 1210	2,65 - 2,68
Taurillons d'herbe		
300 à 420 kg	-	2,45 - 2,56
400 à 465 kg	-	_
Laitonnes		
320 à 360 kg	780 - 960	2,36 - 2,68
Génisses		
240 à 430 kg (16-24mois)	620 - 1020	2,34 - 2,65
Taureaux		
935 à 1245 kg	1560 - 2100	1,52 - 1,69
Vaches		
Vaches légères	750 - 1150	
Vaches entre deux	1160 - 1350	
Vaches lourdes	1360 - 1460	

En broutards, les sorties sont moins importantes cette semaine permettant de reconduire les tarifs dans les sujets supérieurs. Cours baissiers en ordinaires
Légère baisse en taureaux
De nombreuses vaches non annoncées ne facilitent pas la vente qui est plus calme cette semaine en raison du placement plus sélectif des bêtes grasses.
Bovins gras: 28
Vaches de viande: 3,54 à 3,72 € kg de viande
Génisses de viande: 3,72 € à 4,04 € de viande
Taurillons de viande: 3,78 € à 3,94 € de viande
Les apports en bêtes grasses sont toujours importants mais une demande plus calme ne permet pas de tenir les tarifs de la semaine dernière. Seuls les taurillons de viande sont recherché..

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 19/07/2017

Broutards	U	R	O
←200 kg	-	-	
200 à 250 kg	2,96	2,78	
250 à 300 kg	-	-	
300 à 350 kg	-	2,73	
350 à 400 kg	-	-	
400 à 450 kg	-	-	
450 à 500 kg	-	-	
Laitonnes	**U**	**R**	
150 à 200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	-	2,75	
300 à 350 kg	-	-	
350 à 400 kg	-	-	
Taureaux			
+ 500 kg	-	-	
Génisse			
(24-36 mois)	3,97	3,82	-
Vaches			
- 10 ans + 350 kg	3,90	3,72	-
de 5 à 10 ans	-	-	-
+ 10 ans	-	-	-

Broutards - Laitonnes : La demande reste orientée sur les broutards et laitonnes jeunes d'un certain poids. Les animaux de plus d'un an sont pénalisés

Vaches : La faible demande en bovins de boucherie entraîne un commerce plus calme dans les bêtes maigres.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 27/06/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,50 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €		-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg			
Femelles			
Croisés c			
Mâles lég		2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,35 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Cotations non communiquées

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 21/08 au 27/08/2017*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,90 €	-
350 kg	-	2,84 €	-
400 kg	-	2,80 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,66 €	-
500 kg	-	2,47 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,64 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,45 €	-

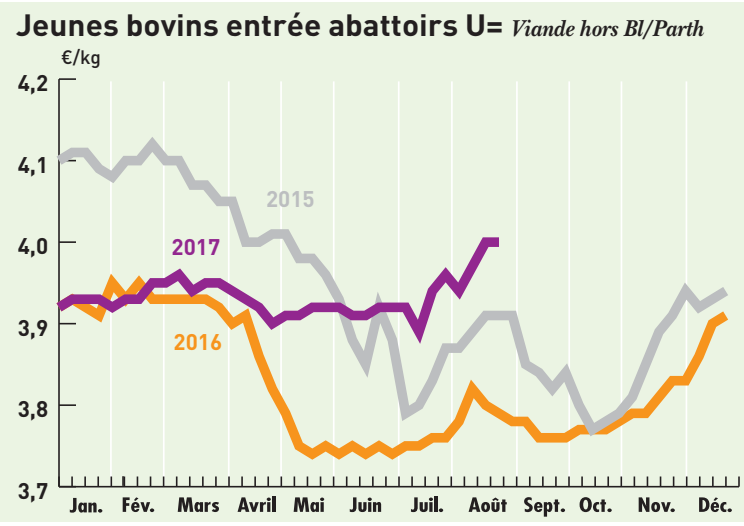
Tendance : Cours reconduit avec augmentation de l'effectif.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 21/08 au27/08/2017*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,00 €	3,82 €	-			
Races mixte		-	3,50 €	3,49 €	3,48 €	-	
Races lait					-	3,25 €	3,25 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,93 €	3,86 €	3,63 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,00 €	3,92 €	3,84 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,40 €	3,33 €	-	
Races lait					-	2,99 €	2,92 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,48 €	4,32 €	4,07 €	3,91 €			

Tendance : Offre plus limitée en raison des congés, plus la rentrée qui se prépare.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 21/08 au 27/08/2017*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,08 €	4,07 €	4,02 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,91 €	4,60 €	4,19 €	4,02 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,99 €	3,85 €				
Races mixte					3,33 €	3,29 €		
Races lait						-	3,01 €	2,94 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,70 €	4,50 €	4,27 €	-				

Tendances

SEM. 35/2017

Bovins de boucherie

la semaine se déroule sans difficulté majeure. Le marché reste animé par les promotions de rentrée qui assurent des volumes d'activité aux abattoirs. L'activité commerciale est normale sans plus dans les femelles haut de gamme, avec une couverture des besoins qui sera rapidement satisfaite par les concours d'animaux de boucherie qui se déroulent en ce moment (Saint Christophe en Brionnais le 2 septembre). Dans les Charolaises, la commercialisation reste régulière avec un maintien des prix dans les jeunes vaches Charolaises viandées avec encore une belle activité sur l'arrière-saison dans le sud du pays. Dans la marchandise plus standard, l'activité commerciale reste régulière pour servir les promotions de rentrée. En réformes laitières, l'offre et la demande sont plus à l'équilibre, ce qui entraine une stabilisation des prix pour les bonnes vaches Holsteins, Montbéliardes ou Abondances. Le tri reste en revanche assez sévère à l'encontre des animaux sans finition. En jeunes bovins, les éleveurs profitent enfin de prix rémunérateur, mais ce n'est qu'au prix d'une forte réduction de la production. Les perspectives semblent assez optimistes avec une production qui restera modeste encore pour quelques mois.

Broutards

L'ambiance est plus calme avec des tarifs qui se replient légèrement par rapport à la bonne tenue des prix de la semaine passée dans les bons mâles Charolais ou Limousins de 350/450kg à destination de l'Italie ou de l'Espagne. En femelles, les sorties progressent doucement, mais les tarifs se tiennent dans la bonne marchandise lourde à destination de l'Italie. Le commerce est calme vers l'Espagne, mais avec également des écarts de valorisationentre les animaux vaccinés et les autres.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes sont un peu moins conséquents. Les intégrateurs sont couverts, mais la reprise de l'export permet de stabiliser les bons veaux. Les Frisons ou Montbéliards standards restent sous pression des intégrateurs. Les veaux légers et maigreux n'ont plus de valeur. Dans les croisés, si les veaux ordinaires se vendent dans les lots de veaux laitiers pour des tarifs réduits, la vente est assez régulière dans les Blanc Bleus ou Montbéliards viandés. Dans les veaux de race à viande les tarifs se maintiennent faute d'offre suffisante avec une gamme tarifaire qui reste satisfaisante dans tous les Limousins ou Charolais de qualité

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 28/08/2017*

Agneaux (684)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)		3,96 - 3,40	2,58 - 2,85
Gras (38-44 kg)	-	2,77 - 3,48	2,60 - 2,78
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (181)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	-	-	-
Divers			
Béliers :	-	-	
Agneaux maigres : 46 à 112 €	-	-	-
Caprins (0) :		-	-
Boucs :			
Divers (0) :			

Ovins : 1125 .
Apport satisfaisant. 95% de vendus.

Agneaux : Les stocks pour la fête de l'Aïd sont déjà constitués depuis plusieurs jours, tandis que les commandes restent timides à quelques jours de l'échéance. Les gros mâles tirent leur épingle du jeu, tandis que le reste de la catégorie se négocie à condition de faire des concessions tarifaires.
Agneaux maigres (60)

(pesée 7h00 et Vente 9h00). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 28/08/2017*

Ovins : 320	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	91 - 105	1,38 - 2,69
Agneaux gras - 44 kg	110 - 130	2,55 - 3,02
Agneaux gras + 44 kg	115 - 130	1,70 - 2,83
Brebis	55 - 85	0,90 - 1,13

Demande plus calme avec près de 50% d'animaux non annoncés. Cours orientés à la baisse avec de nombreux invendus
En plus du marché, foire aux agnelles et béliers reproducteurs le 4 septembre.

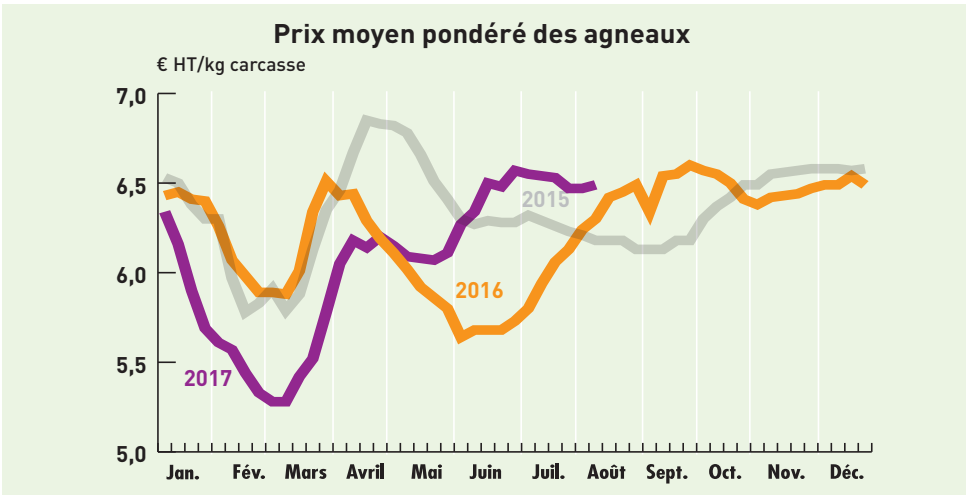
Prochain marché le lundi 4 septembre aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 21/08 au 27/08/2017*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,75** €	**6,38** €
Couvert	16-19 kg	**6,80** €	**6,69** €	**6,36** €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,91** €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 21/08 au 27/08/2017*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,49 €	**6,53** €	**2,44** €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 31/07/2017 au 06/08/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,88 -0,03	6,82 -0,02	6,21 0,13	-	-	-	-
	R Var.	6,36 -0,14	6,56 -0,04	6,60 -0,05	-	6,83 0,13	6,82 0,02	6,81 -0,12	-
	O Var.	-	-	-	-	6,29 -0,11	6,23 -0,14	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,82 0,01	6,85 0,02	6,11 0,09	-	6,99 0,13	6,84 0,15	6,26 0,02
	R Var.	6,52 0,06	6,61 =	6,61 -0,01	5,86 -0,17	6,81 0,07	6,71 0,02	6,48 -0,05	6,14 -0,02
	O Var.	-	6,27 -0,37	6,44 -0,37	-	6,24 -0,09	6,16 -0,16	6,00 -0,16	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-		5,83 -0,03	5,49 -0,03	-
	O Var.	-	-	-	-		-	-	-

Zone nord : Agneaux : Quelques réajustements techniques dans un commerce toujours fluide. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 28 août) :
«Marché dynamique. Cours reconduits».

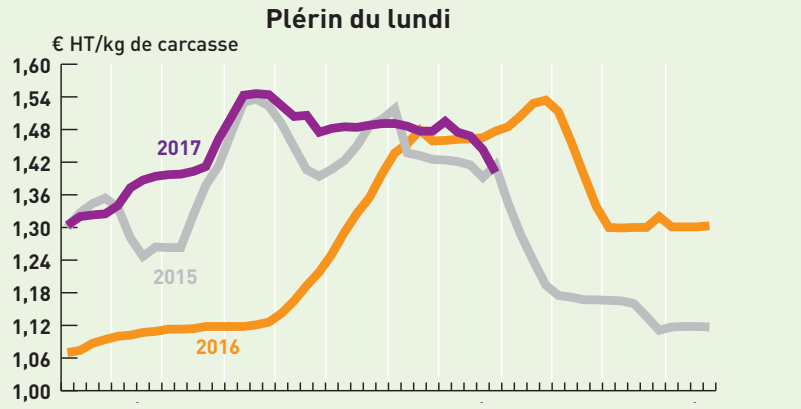
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (8 852 porcs présentés) — *Cotations du lundi 28 août 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,443** €

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 28 août 2017*

1,401 € /carcasse euros



Veaux

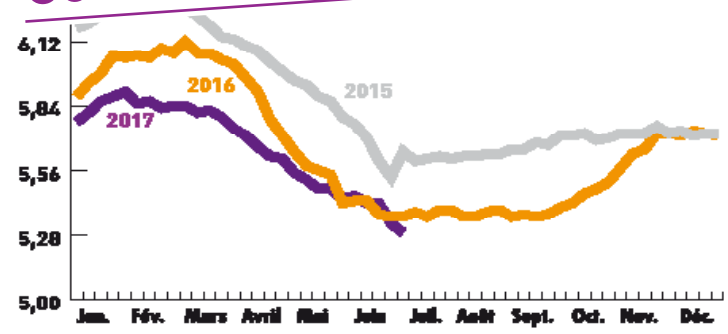
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 21/08 au 27/08/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,42** €	-	-
U	-	**7,14** €	**5,54** €	-
R	-	**5,92** €	**4,28** €	**3,78 €**
O	-	**5,26** €	**4,12** €	**3,56 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 26/06/17 au 30/06/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.10j-4 sem (supérieure élevage)*	87	**570 - 640** €	**400 - 440** €	**230 - 320** €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**220 - 310** €	**160 - 200** €	**145 - 175** €	**100 - 200** €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**330 - 440** €	**260 - 320** €	**235 - 270** €	**210 - 280** €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		**490 - 570** €	**340 - 400** €	**270 - 300** €	**310 - 370** €
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*		**190 - 280** €	**150 - 200** €	**110 - 200** €	**70 - 105** €

Cotations non communiquées



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 14/08 au 20/08/2017*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**3,25** €	**2,80** €	-	-
Bons	**3,05** €	**2,50** €	**2,50** €	

Céréales

Marché du 15 août 2017

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte d'Or	meunier	5 d'août	160	N C
	fourrager	août-déc.	145	T C
Aube	meunier	août-déc.	155,50	N C
	fourrager	août-déc.	151 à 152	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	fourrager 62/63 kg/hl	août-déc.	137 à 138	N C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	5 d'août	130	T C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	6 d'août	130	N C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**			
Côte d'Or/Haute Saône		août-déc	140	N C
Yonne			inc.	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	août-déc	153	T C
Aube/Yonne	50 kg/hl		inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube			inc.	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**			
Côte d'Or	Fourrager	août-déc.	205	N C
Yonne	Fourrager	août-déc.	205	N C
Aube	Fourrager	août-déc.	205	N C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	3 d'août	174	T
	18% 1ère main	9 d'août	176	T
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	160	T
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	161	T

Matériel

Tracteur

23 - Vds tracteur McCormick XTX145 2009 ttes opt, cabine et pont suspendus, rel av. 3020h, 35000 euros HT
✆ **06 08 05 54 53**

26 - Vds New Holland Ford 6640 4rm année 97 puissance 85cv 5600 heures 1ère main.
✆ **04 75 04 42 13**

26 - Cause retraite vds tracteur Renault 5515, 4 chargeurs faucheux charrue trisoc pulvérisateur 15m 1000L, tuyaux arrosage 70 76 90 100 diam et divers matériels.
✆ **06 98 99 12 16**

38 - Vds citerne fibre 3000 l. sur chassis Galva TBE 2400 euros citerne fibre 3000 L sur roue.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vend tracteur SOMECA 500s avec train avant renforcé ,sans cabine , pneus avant neuf , pneu arriere bon , batterie 2 ans, tres peu servi environ 5000h année 1973 3500euros a débatre
✆ **04 76 64 70 72**

42 - Vds taurillon Limousin blond 2 ans FCO
✆ **06 65 12 58 95**

69 - Vends maïs ensilage secteur Monts du Lyonnais.
✆ **06 82 65 65 18**

71 - Vends tracteur Landini 5500, bonne cabine et petite benne pour bois, 3.600 euros.
✆ **03 85 26 02 84 ou 06 75 84 39 79**

Travail sol

01 - Vds cse cessation combiné rotative 4m Keverland rouleau cracker D550 semoir 32 disques centrifuge rouleau frontal Heva 4m tb état
✆ **06.07.68.22.34**

38 - Combiné de semis 3m(herse alternative amazone+packer+semoir nodet à disques).Bon état.1900 euros.
✆ **06 83 38 32 31**

Récolte

26 - Vds round baller Gallignani, Modèle GA V6 Farmer, largeur pick-up 2.20 m, année 2008, bon état.
✆ **06 42 81 20 72**

38 - Moissonneuse batteuse Massey Fergusson 500.Bon état général. Bec 4 rangs maïs.Prix:1900 euros justifié.
✆ **06 83 38 32 31**

58 - VENDS 1 semoir Amazone à plateaux, - 1 herse 3.80, - 1 moteur électrique 7 cv., - 1 arracheuse à pommes de terre 1 rang, - 1 élateur à foin 10 m. (réf. 3501)
✆ **03 86 30 03 32**

Traitement

38 - Vds cause retraite pulvérisateur Amazone 1000 litres rampe 15 m.
✆ **04 78 40 01 78 HR**

Arbo-viti

42 - Vds bac à vendange de 25 hl acier peint epoxy an 87 TBE 1000 euros TTC
✆ **06 36 51 17 67**

Agri. divers

01 - Vds scie circulaire tri-phasée, Gaubert N°4, lame 600 mm + 1 lame suppl.TBE 345 € - pressoir chêne Diam. 70 cms pour usage ou déco 590 € à débat.
✆ **06 15 11 59 32**

15 - Vds bétaillère Mercédès 307VL, 388 000 km, BE + 20 logettes sur platine + tracteur Rlt Super 6.
✆ **06 70 33 52 12**

21 - Cause cessation VEND tracteurs Valtra T202V, an. 2011, 1 920 h., - Valtra N101, an. 2007, 2 490 h, - Valtra N92, an. 2009, 1 290 h., - brabant Vogel Not, an. 2012, 6 fers,XMS 950, - herse rotative Alpego RG400, 4 m., an. 2008, - semoir à engrais avec pesée, an. 2007, 24 - 36 m., DPX Magnum, 2 400 l. avec bache et rehausse, le tout en TBE + divers matériels (réf. 350A)
✆ **06 62 32 99 18**

21 - VENDS herse portée repliable 5 m., BE, 400 euros, - canadien porté repliable 4 m., 350 euros, - motobécane, type AV 68, 50 cm3, 3 314 kms, année 1961 pour collectionneur (réf. 34VB1)
✆ **03 80 93 21 78 - 06 89 13 28 75**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Cause arrêt vends divers matériels agricoles en état.
✆ **06 75 17 98 83**

71 - Vends bascule Maréchal, fourche HM.24, adapt. MF Someca, andaineur Kuhn 4311, ratelier BR, à débattre.
✆ **06 87 37 14 14**

84 - AV génératrice électrique 350 KW + moteur Berthet 6 CV neuf + accessoires coffret él. pot échapp. radiateur + châssis. Prix 5000 euros.
✆ **06 82 20 95 75**

Elevage

38 - Vds barrières Cornadis portillons accessoires agri tubelle peu servi TBE diffé long.
✆ **04 76 64 54 40**

Véhicule

Utilitaire

38 - Vds 4x4 Toyota 4 Runner TBE moteur 70000 kms entièrement réviser année 1995 : 6000 euros ferme.
✆ **04 76 36 34 87**

Tourisme

26 - Vds C5 diesel 2004 avec attelage 137000km bon état gris melallisé 1600E. 06 11 41 74 91 HR
✆ **06 11 41 74 91**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds regain 2017, 40 balles 120x120, prix 90 € la tonne - 01 Foissiat
✆ **06 10 04 28 23**

01 - Vds foin 2017 BR 120x120 récolté en mai bonne qualité sous hangar
✆ **04 74 51 13 28. hr**

01 - Part vend orge triticale blé année 2017
✆ **06 81 87 23 48**

42 - Prod. vds maïs ensilage ou épis, foin enrubannage, paille et orge
✆ **06 82 29 74 85**

69 - Très beau maïs pour ensilage, récolte mi-sept. sur Brindas.
✆ **06 07 33 56 91**

84 - Vends raisins de cuve grenache carignan. Dispo.
✆ **06 23 85 43 73**

89 - VENDS luzerne 2016, bottes rondes 120 x 120, 80 € la tonne (réf. 350C)
✆ **06 87 50 82 50**

Fourrage

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83**

18 - agriculteur retraité, vends balles rondes d'enrubannage, récolte 2017, possibilité de transport.
✆ **06.38.88.12.13.**

21 - VENDS paille et fourrage. Livraison assurée. (réf. 32VB1)
✆ **06 26 74 60 24 - 06 36 55 35 37**

39 - vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

Terrain

26 - Vds terre 1,40 ha 5 kms valence.
✆ **06 98 99 12 16**

Foncier

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Divers

DONNE PRESSOIR
contre enlèvement (marteau piqueur nécessaire)



71700 Ozenay
Tel. 03 85 76 57 51

26 - Vds cheminee Brisach peu servie
✆ **06 98 99 12 16**

Achète TRACTEURS
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres/**MF** du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / **FENDT**modèle après 1980, même porte outils / **DEUTZ** 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres /**VALTRA - CLAAS - SAME/ZETOR** 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980/**EICHER** 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres/**RENAULT** série 14-54 et 34 - Temis - Ares - Celtis et autres / **FIAT** de 80-90 à 180-90 - Winner - TL - TLA - G et autres / **JOHN DEERE** série 40-50-55-6000-7000 et autres /**CASE** IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres/**MB** TRAC après 1985 - **UNIMOG MERCEDES** Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers… et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65/**JOHN-DEERE** 342/Round BALLER 120x120/Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques…
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses/Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN…
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI Tél. 06 10 84 67 52
meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

GOIZIN
Maîtrisez l'avenir !
FABRICATION FRANÇAISE



TAURUS 4+1
SBC : 12 400 € HT
NSH : 16 450 € HT
(prix sans reprise, enlèvement chez votre revendeur)
Possibilité de :
- Garantie 1 + 2 ans
- Crédit constructeur 7 campagnes à 0%, 1ères à 3 mois.
Retrouvez-nous :
- SALON AUX CHAMPS - LISIEUX 14
- INNOVAGRI - ONDES 31
- TERRES DE JIM - MARGNY LES COMPIEGNE 60
- SPACE - RENNES 35
- COMICE DE MUSSIDAN - MUSSIDAN 24
- SOMMET DE L'ÉLEVAGE - COURNON D'AUVERGNE 63
Tél : 05 49 80 29 20
www.eurotechnicsagri.eu

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL® découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
SPACE HALL 1 stand B15
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Remorque Lambert
Présent au SPACE
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
15 990 € Démo
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
www.collect-world.com
Tél. 02 33 96 02 79
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET



Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria...
Tout le catalogue sur le site !

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS	an	Heures	CV
CASE JX 90 U, char case LRZ 120	2004	4100	90
CASE JX 90 U, char Q 730 bms 150	2003	4750	90
CLAAS Celtis 456 RX, invers hydro-3 DE	2008	5500	102
CLAAS Axos 310, batis MX	2011	2100	75
CLAAS Axos 330CX, char MX 80,5	2011	3950	90
DEUTZ Agrofarm 420, boite 20/20	2009	3800	100
DEUTZ Agrotron L730, pont av et cab susp	2012	2600	220
JOHN DEERE 3040, 2 RM - cab PPI	1981	10662	90
JOHN DEERE 5080 R, char JD 551-BMS 130	2009	5500	80
JOHN DEERE 6090 MC, char JD H 310 BMS 190	2014	1900	90
JOHN DEERE 6105 R, char JD H 310 BMS 190	2013	1970	104
JOHN DEERE 6230 P, crochet ramasseur	2008	4300	100
JOHN DEERE 6430 P, auto power - TLS HCS	2010	4400	125
JOHN DEERE 6530, PQ+ 24/24 TLS	2008	4000	120
JOHN DEERE 6600, boite PQ 20/20	1997	9300	115
JOHN DEERE 6630 P, PQ + 24/24 TLS	2010	4300	130
JOHN DEERE 6630 P, TLS HCS auto power	2010	3600	135
JOHN DEERE 6125 R, TLS-HCS-Rel av-char	2013	3800	125
JOHN DEERE 6130 R, TLS - rel av	2013	2900	130
MC CORMICK MC 130, char MX 120 - croco 160	2010	4700	130
M. FERGUSON 4270, boite 24/24	2000	4200	110
M. FERGUSON 5440, dyna 4-char MX u8	2011	4700	100
M. FERGUSON 6140, rel avant	1997	6800	90
M. FERGUSON 6455, dyna 6 - char MF 955	2007	6500	120
M. FERGUSON 7465, dyna VT - cab et pont susp	2012	950	135
VALTRA N 103, char quicke Q61 - BMS 190	2014	1600	100

MATERIEL DIVERS	an	capacité
Dérouleuse CALVET - DRH, bras chargement, dents escamtable	2014	
Dérouleuse SUIRE - DMB, bras chargement, com teleflexible	1998	
Pailleuse LUCAS - Castor + 30, haillon AR, semi portée	2004	3 m³
Godet à désiler QUICKE - Silocut 150, largeur 1,50 m euro	2010	
Désileuse LUCAS - Silogrif 3000	1990	3 m³
Désileuse SILODIS - D1700, teleflexible	1992	1,7m³
Mélangeuse SGARIBOLDI - Monofeeder, pesée, vis horizontale	1993	12 m³
Mélangeuse TRIOLIET - Triomix 1000, pesée, chargement ar	2002	10 m³
Mélangeuse TRIOLIET - Solomix 1 1400, com élec, pesée, simple vis	2008	14 m³
Mélangeuse TRIOLIET - Solomix 1-1400 ZK, com élec, pesée, simple vis	2013	14 m³
Remor. Mono. AGRAM - Bigben 12, prte automatique, rehausse	2007	12 t
Remor. Mono. LYONNET - BML 110, prte automatique, rehausse	1999	11 t
Remor. Mono. LEBOULCH - GOLD+14000 BO, prte auto, essieu boogie	2005	14 t
Épand. à fum. GILIBERT - HELIOS 14, boitier en cab., centrale hydrau	2005	14 m³
Épand. à fum. GILIBERT - HELIX 8, tapis noix neuf	2009	8 m³
Charrue KUHN - MM 122, 4 corps ext., deport devers hydrau	2009	
Déchaumeur KUHN - XS 24, 24 disques, pivotement hydrau	2003	3 m
Déchaumeur AGRISEM - DOM SUPER SRE, 24 disques, porté	2011	3 m
Rotalabour HOWARD - R 600-305-F1, attelage ar, rouleaux packer	2005	3 m
Distrib/engrais PROLOG - CNX6120, tapis DPA - double disque **destock.**	2007	8 m³
Distrib/engrais KUHN - MDS 935, 12 à 18 m, bache	2008	800 L
Sem. en ligne KUHN - HR 303+VENTA LC 302 - 24 rgs socs **destock.**	2005	3 m
Sem. en ligne AMAZONE CombiHR, semoir + herse-bon etat **destock**	2003	3 m
Sem. mono AMAZONE ED 452, 6 rgs micro granulateur	2005	
Presse b. ronde DEUTZ - MP 125, 120/120 rotocut, ficel filet	2004	2 m
Presse h. densité SUPERTINO - SR 6080, 60x80, 4 noueurs	2007	2 m
Presse h. densité SUPERTINO - SR 6080, 60x80, groupeur	1999	2 m
Mois. bat. LAVERDA - 255 AL 4WD, 5 secoueurs, coupe 4,80	2004	210
Enfonce pieux YANIGAV - HTG5, pince hydrau, pivot ar hydrau	2003	
Herse de prairie HUGUENIN - PERFECT 600 H, tapis 4 rgs, tapis réversible	2005	6 m
Herse de prairie PONGE - VPG 54, repli hydrau	2007	5,40 m
Épareuse GYRAX - 1051, bras 5m, com elect	2011	1 m

Elan
✆ 01 49 84 94 28
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable



Bandeau en ABS - polyvinyl

La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAs - Photos non contractuelles

38 - Vds gén.-vl Monb. prête terme 09 + Vds racleur hydrau. TRD 5 m, 5 cornadis, poutre mét. 11 m.
✆ **06 14 80 45 03**

42 - urgent vds V L prim'Holstein prêtes + salle de traite cse reconversion
✆ **06 79 96 24 24**

69 - Agriculteur sur l'est Lyonnais proximité Corbas marché Gare, exploitant cotisant de solidarité sur 9 Ha de terrain en céréales DPB, aménagé de 450 m2 d'abri froid 8x18x3 tunnels, recherche partenaire interressé pour développer activité vente en circuit court.
✆ **07 50 49 10 11**

71 - Vends 2.000 tonnes de compost issu de fumier de bovins. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

Bâtiment

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


Location

Agricole

69 - Loue 9 ha de vignes AOC Fleurie, bons terroirs, restructurées en partie, cuvage.
✆ **06 07 47 84 19**

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ **06 61 52 27 99**

Offre

Emploi

01 - Rech. chauffeur tracteur pour récolte betteraves oct-nov
✆ **06.76.03.14.55**

89 - Constructeur puits et forages, rech d'eau sur 89-21-58-71, Serge Poinsot (2703)
✆ **03 86 55 98 85 ou 06 86 01 50 99**

Dans le cadre de son développement
GIRARD drainage Depuis 60 ans **RECRUTE**
- Un coordinateur de travaux (H/F)
encadrement 3 chefs de chantier
- Un conducteur de tracto-trancheuse (H/F)
possibilité de temps partiel
- Un conducteur de draineuse automotrice (H/F)

Pour ces 3 postes
- CDI immédiat
- Salaire motivant
- Formation assurée

Envoyer CV par mail à : girard-sa@wanadoo.fr
ou contact Alain Troussard 06 07 78 11 95

38 - URGENT, le Comité Isérois des ELeveurs recherche un AGENT de TRAITE pour prélever des échantillons de lait lors des traites en élevage sur le secteur Belledonne – Aucun diplôme exigé – Connaissance milieu agricole appréciée – Domicile sur secteur – CDI temps partiel (27h mensuelles). Adresser candidature à Nathalie DEGARDIN au
✆ **06.68.00.51.35 ou nathalie.degardin@isere-conseil-elevage.fr**

38 - Expl. agri cherche chauffeur pour compléter équipe motivation expérience et connaissances mécaniques exigées permis B indispensable.
✆ **06 27 29 44 97**

58 - Elevage lait, fromage bio CHERCHE vacher autonome, CDI, TPS, plein travail en équipe, traite 1 WE/3, exp. souhaitée. EARL du Bon Accueil (réf. 340A)
✆ **06 16 11 54 87**

69 - Ch. ouvrier agricole à partir du 11 novembre et ch. vendangeurs et porteurs pour le 4 septembre.
✆ **06 09 90 01 70**

69 - Rech. métayer ou prestataire de service pour propriété 7,5 Ha en Beaujolais sud : 5 Ha Gamay, 1,5 Ha Chardonnay, 1 Ha Pinot, vignes jeunes et 100% mécanisables. Vinification Oedoria. Plus d'info...
✆ **06 80 59 71 56**

69 - Exploitation viticole beaujolais cherche tractoriste CDI.
✆ **04 78 47 93 45 ou contact@terresdorees.fr**

89 - Agriculteur RECHERCHE emploi en agriculture septembre, octobre, novembre, conducteur de machines et encadrement équipe, permis EB (réf. 3404)
✆ **06 68 80 51 67**

Service

01 - ETA propose ensilage maïs 6 rangs Claas - vds broyeur Kuhn 2m30 - tracteur JD 6300, 4 RM, moteur refait 500 H - faucheuse kuhn GMD 44
✆ **06.85.17.96.95. ou 04.74.22.03.78**

Rencontre

38 - Mons. 71 ans sérieux cherche dame sérieuse couple bien petit revenu enfants acceptés.
✆ **04 76 64 54 40**

89 - Jeune céréalier 58 ans CHERCHE compagne, peut changer région, éleveur potentiel (réf. 3502)
✆ **06 62 14 64 37**

Animaux

Bovin

18 - EARL Breton, 18 Germigny l'Exempt vds, choix de tb taureaux HBC de 18 mois avec qualités de race et maternelles, dociles.
✆ **06.82.25.17.13.**

18 - vends 1 taureau adulte, + trois de 18 mois HBC, issus IA vélage facile ind. IBR. 1 de 18 mois, sans corne. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94**

21 - VENDS cause retraite cheptel CHAROLAIS : génisses pleines, - vaches pleines et suitées, - 3 taureaux, - LOUE exploitation Agro-Tourisme, plusieurs productions en vente directe, bonne clientèle (réf. 320A)
✆ **06 78 80 88 68**

SICAFOME - MOULINS ENGILBERT
VENTE de BOVINS
FORMES ou CULARDS
JEUDI 21 SEPTEMBRE à 8h30
Inscriptions avant le 08/09 au 03 86 84 28 75

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend veaux 18 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 3403)
✆ **06 21 88 22 77**

VDS, cause surnombre, 8 jeunes vaches charolaises et 2 génisses garanties gestantes: vêlages en février, le tout HBC.
LYCÉE AGRICOLE
Nevers Challuy
Tel. 06 07 72 02 07

38 - Achète vache prête croisés Charolais ou Salers ou Limousine Aubrac.
✆ **06 89 09 72 67 le soir**

42 - Vds troupeau Montbéliard cse décès + vaches pleines 09/17 à 04/18 + génisses saillies et à saillir+ lots petites génisses 2016
✆ **06 30 13 34 19 ou 06 32 59 30 15**

58 - Elevage HBC, EARL Colmont VEND reproducteurs mâles 9 et 18 mois SC et cornus, génotypés, bonne qualité maternelle, TGS (réf. 350B)
✆ **06 08 78 05 01**

69 - Achète laitonnes charolaise vaccinées FCO pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vends vaches et génisses MO CL IBR ok. Laisser message.
✆ **06 08 41 10 81**

71 - Vends vaches limousines pleines, cause surnombre, terme septembre, 4 à 5 ans, à choisir.
✆ **06 80 08 84 88**

71 - Vends reproducteurs HBC, T. B. tx 18 mois + veaux et un taureau 4 ans. Gaec Mathieu-Chevalier, Saint-Vincent-Bragny.
✆ **03 85 70 40 88 ; 06 99 12 71 56 ; 06 65 40 07 84**

71 - Vds cse cessation génisses 30 mois, vaches charolaises HBC gestantes, taureaux 18 mois.
✆ **03 85 24 15 93**

71 - Vds bonnes génisses charol. pleines, prêtes à vêler, I.A. vêlage facile, TGS, 71600 Paray-le-Monial.
✆ **06 30 64 66 94**

Caprin

18 - Achète chevreaux 3 jours, gras, chèvres de réforme et chèvres gestantes.
✆ **06.14.85.04.00.**

26 - Vds 20 chèvres reforme + 8 chevrettes 1 an + boucs issu IA élev Saanen ind CAEV cont lait genes+
✆ **04 75 26 21 73**

Ovin

26 - Vds cse cessation 95 brebis de 2 à 7 ans Mérinos Précoce mise bas à partir du 15/10.BE sanitaire 100 euros HT
✆ **04 75 60 31 91**

Volaille-Lapin

21 - VENDS poules pondeuses plein air vivantes du 1er au 9 septembre : de 1 à 25 poules (3 €), de 26 à 50 (2.50 €), de 51 à 100 (2 €), et plus de 100 (1.50 €). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 340D)
✆ **06 80 41 58 75**

Chien

38 - Vds chiots Bruno du Jura 3 mois parent extra chasse NON LOF N° TAT mère 2EZK423 2 femelles SIREN 80902783200017.
✆ **06 89 38 52 90**

58 - DONNE chiots 2 mâles. - 2 femelles croisés Fox Terrier, bonne chasse et compagnie, n° mère : 2EYX499, n° SIREN : 353259948, non LOF (réf. 340C)
✆ **06 20 11 73 19 - 03 86 30 44 30**

69 - Vds 5 chiots berger allemand non LOF, bon berger, bon gardien, nés le 02/06/2017 N°mère : 25026873310531190, Siren : 390880888.
✆ **04 74 26 30 71**

69 - Cherche jeune chienne Border Collie.
✆ **06 70 22 63 87**

73 - Vends 3 chiots Patous nés le 10 mai, blancs, parents travaillant sur troupeaux ovin. Mère n°250269606240044. Siren 51396071600019
✆ **06 32 76 69 08**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre





Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme RADWINSKI Jacqueline décédée le 05/05/2014 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218000792 /VB.

AL213519719

NOMINATION

SARL AGRI RECOLTE

SARL au capital de 301.500 €
Siège : 7 Route de Tillenay
21130 Pont
438603284 RCS de Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 1er mai 2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur BOILLAUD Bernard, demeurant rue du Bief – 21130 Pont, pour une durée illimitée à compter du 1er mai 2017.

Pour avis, La Gérance

AL213519753

TRANSFERT DE SIÈGE

RLD CENTRE EST

SA au capital de 200 000 €
Siège social : 5 bd Eiffel
21600 Longvic
RCS Dijon 311 865 547

Aux termes du PV du 30 juin 2017, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social à Tour de Lyon 185 rue de Bercy 75012 Paris à compter du 30 juin 2017. Les statuts ont été modifiés en conséquence

- de transformer l'ancien siège social en établissement secondaire

Mention aux RCS de Dijon et RCS de Paris

AL213519755

MODIFICATION DE CAPITAL

HENJOPE

Aux termes des délibérations des associés du 24/07/17 de la Société civile immobilière HENJOPE au capital de 1 600 € dont le siège est à Dijon(21000) 16 rue Chanzy, 391 350 923 RCS Dijon, le capital a été réduit de 528 € suite à l'annulation de 33 parts de 16 € nominal. Les statuts ont été modifiés corrélativement.

Pour avis,

AL213519756

INV-PRO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
29 rue du Carré
21160 Marsannay la Côte
489 719 369 RCS Dijon

La réduction du capital social de 1 000 euros à 510 euros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro du 27 janvier 2017 de ce journal est définitivement réalisée avec effet du 29 mai 2017. La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinq cent dix euros (510 euros).

Pour avis, la Gérance

AL213519764

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP MASSIP PRIEUR BELOU VARLET LORISSON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON Notaire à Dijon le 23 août 2017, a été

reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle

par Monsieur Daniel Jean HELIOT et Madame Jacqueline Marie MACAIRE, son épouse,

demeurant à Longeault, mariés à la mairie de Treclun (21130) le 28 novembre 1964

sans contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL213519760

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 28/08/2017

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, en nature de terre, en gestion temporaire (L 142-6 et L 411-2 CRPM) :

PERRIGNY-LES-DIJON

13 ha 31 a 36 ca - 'Aux charmes': ZD-119[47] - 'Le chemin de domois': ZE-160[32](*)[F1]

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature, par écrit au plus tard le 18/09/2017, où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213519765

APPEL D'OFFRES

Avis d'appel public à concurrence

AVIS DE MARCHÉ

Département(s) de publication : 21

services

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui

Type de procédure : Procédure adaptée

L'avis implique : la mise en place d'un accord-cadre

I. Identification de l'organisme qui passe le marché

Correspondant : Eliane NOEL

Nom de l'acheteur Public : Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté

Adresse : 1, rue des Coulots , 21110 BRETENIERE

URL profil d'acheteur : http://crabfc.e-marchespublics.com

Type d'organisme : Autre

Principale(s) Activité(s) de l'entité adjucatrice :

Autre:

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui

II. Description du marché

Objet du marché : Achat de paille

Lieu d'exécution ou de livraison : Saône et Loire - Jalloogny

Code NUTS : FRC1

Classification CPV

Objet principal :

- 03114100 - Paille

Marché couvert par l?accord sur les marchés publics (AMP) : oui

III. Accord-cadre

Informations sur l'accord-cadre :

accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Max 3 participants.

Durée : 1 année(s).

IV. Caractéristiques principales

Des variantes seront-elles prises en compte : non

Caractéristiques principales :

Achat de paille

Options :

Nombre de reconductions éventuelles : 1

V. Renseignements relatifs aux lots

Prestations divisées en lots : non.

VI. Durée du marché ou délai d'exécution

à compter du Date: 02/10/2017 et jusqu'au Date: 31/05/2018

VII. Conditions relatives au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro

VIII. Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Situation juridique - références requises : * - Le DC1 (Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants)

- Le DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)

Si le candidat n'utilise pas les formulaires DC1 et DC2, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et les formulaires.

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat

* Les candidats français ne se présentant pas sous la forme d'un groupement d'entreprises ont la possibilité d'envoyer une candidature électronique par le formulaire MPS (Marché Public Simplifié) afin renseigner les aspects administratifs de la candidature sur la base de leur seul numéro SIRET, ceci en lieu et place des formulaires DC1 et DC2.

Capacité économique et financière :

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. (fournie avec le DC2)

Référence professionnelle et capacité technique :

* Le soumissionnaire pourra justifier de sa capacité technique au travers d'une description de son expérience professionnelle.

* Le soumissionnaire devra justifier de sa capacité à livrer, au total, les 425 tonnes prévues et étalonnées tout au long de la durée du marché. Il devra présenter le détail de ses surfaces ainsi que leur localisation.

* Le soumissionnaire pourra, s'il a déjà réalisé ce type de prestation, fournir une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années.

* Le soumissionnaire devra indiquer ses délais moyens de livraison.

IX. Justifications

X. Conditions de participations à un système de qualification

XI. Nombre de candidats

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : non

XII. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération.

Prix - 40

Délais de livraison - 30

Capacité à livrer - 30

Type de procédure : Procédure adaptée

XIII. Conditions de délai

Date limite de réception des offres : Date: 22/09/2017 Heure locale: 12h00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours

XIV. Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : FOUR/2017/079

Renseignements complémentaires :

Les offres peuvent être remises électroniquement

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents :

« Il est rappelé, que les candidats ont la possibilité de télécharger un dossier de consultation et/ou de répondre par voie électronique pour les marchés dont les liens « Dossier » et « Dépôt » sont accessibles. Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure. Pensez à consulter le dossier « messages indésirables » de votre messagerie, et faites ajouter l'adresse info - A la liste tenue à jour par la DGME consultable ici : (recommandé) - http://www.lsti-certification.fr/ - A la liste européenne tenue à jour par la commission européenne consultable ici : https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf Attention : si le certificat n'est pas référencé sur les 2 listes ci-dessus, ou si l'opérateur économique utilise son propre outil de signature, celui-ci do...(voir DCE)

Date limite d'obtention : Date: 22/09/2017

Documents payants : non.

Le présent marché a un caractère périodique : non.

Ce marché s'inscrit dans un projet / programme financé par les fonds communautaires : non.

XV. Adresses complémentaires

Renseignement d'ordre administratif et technique :

Correspondant : Eliane NOEL

Adresse : 1, rue des Coulots , 21110 BRETENIERE

Téléphone : +33 380484307

Télécopieur : +33 380484343

Courriel : achats@bfc.chambagri.fr

URL : http://www.crabfc.e-marchespublics.com

XVI. Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Dijon

Adresse : 22 Rue d'Assas, BP 61616 , 21000 Dijon

Téléphone : +33 380739100

Télécopieur : +33 380733989

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

XVII. Facturation

Votre numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : FOUR/2017/079

XVIII. Délai de mise en ligne

AL213519758

MODIFICATION DE STATUTS

SARL «SOCIETE NOUVELLE FAUCHET ROGER»

Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 12, rue de Cluj
21 000 Dijon
334 456 753 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2017, les associés de la société :

1/ ont décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour : FAUCHET. L'article 2 – Dénomination sociale des statuts a été modifié en conséquence.

2/ ont décidé de modifier l'objet social, à compter de ce jour. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit : • Ancienne mention : La société a pour objet la construction et l'installation de réseaux : moyenne tension (M.T.), basse tension (B.T.), P.T.T., les postes de transformation, ainsi que l'éclairage public • Nouvelle mention : L'entreprise de toutes installations électriques, pour le compte de l'Etat, communes ou collectivités quelconques de toutes personnes morales ou individuelles, commerciales, industrielles, agricoles ou particulières, l'achat, la vente, la réparation, la transformation de tous appareils ou installations électriques, le terrassement, la pose de toutes lignes souterraines. Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

3/ont décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital • Ancienne mention : Le capital social est fixé à 100.000 euros, Il est divisé en 1.000 parts sociales, de 100 euros chacune.

• Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 100.000 euros, Il est divisé en 1.000 actions, de 100 euros chacune entièrement libérées.

Forme : • Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

• Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration • Anciennes mentions : Frédéric DEMONGEOT 11, allée Gerriet - 21240 Talant.

• Nouvelles mentions : Président : SA ROGER MARTIN, 4, avenue Jean Bertin – Parc technologique, 21000 Dijon, 016 450 157 RCS Dijon représentée par Monsieur Vincent MARTIN demeurant 15, rue des Aliziers – 21 121 Daix

• Directeur Général : Frédéric DEMONGEOT 11, allée Gerriet - 21240 Talant

Commissaires aux Comptes : Les Commissaires aux comptes ont été confirmés dans leurs fonctions.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention au RCS de Dijon.

AL213519316

E.A.R.L. DOMAINE JEAN GUITON

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 4 Route de Pommard
21200 Bligny-Les-Beaune
418 378 063 R.C.S. Dijon

Suivant délibération du 15/07/2017, il résulte que la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 15/07/2017, sans création d'un être moral nouveau.

La dénomination, le siège social, le capital et la durée n'ont pas été modifiés. L'objet social a été reformulé**.**

Nouvelles mentions :

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Objet social :

L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.

La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation. La réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers.

Cession de Parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis, le représentant légal.

AL213519749

CB-CHOCOLATERIE DE BOURGOGNE

SAS
Au capital de 1.100.000 euros
Siège social : 11 rue de Cluj ZAE
Cap Nord 21000 DIJON
809 631 252 R.C.S. DIJON

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale en date du 26 juillet 2017,

-le capital social de la société a été augmenté d'une somme de 250.000 euros pour être porté de 1.100.000 euros à 1.350.000 euros par apport en numéraire,

-la société HEEL VEEL CHOCOLADE B.V., SARL de droit néerlandais sise Driebergseweg 17 (3708 JA) Zeist (Pays-Bas) RSIN 851 920330 a été désignée en qualité de président de la société pour une durée indéterminée en remplacement de M. Gérard VAN DEN BENT démissionnaire.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL213519750

SCI PROTECH IMMO

Société civile immobilière
au capital de 2 000 €
Siège social
31 rue de la Contrée du Breuil
21560 Bressey sur Tille (Côte d'Or)
RCS de Dijon n° 818 242 141

Suivant AGE du 01/08/2017, il a été décidé de transférer le siège social à 92 Chemin d'Exploitation la Cour, 21130 Auxonne en date du 01/08/2017 et à la modification de l'article 4 des statuts, et de nommer Monsieur Goncalvès Da Costa Frédéric, demeurant 92 Chemin d'Exploitation la Cour, 21130 Auxonne en qualité de nouveau gérant, à compter du 01/08/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Moustakim Karim, gérant démissionnaire.

L'article 16 des statuts a été modifié, en conséquence.

Cession de parts : Karim Moustakim a cédé à Frédérique Goncalvès Da Costa, 47 parts pour un montant de 20 euros chacune soit pour un total de 940 euros et 3 parts à Monsieur Da Costa Nolan pour un montant de 20 euros chacune soit pour un total de 60 euros. Mme Frédérique Goncalvès et Monsieur Da Costa Nolan deviennnent associés de la SCI PROTECH IMMO.

Les articles 6 et 7 ont été modifiés, en conséquence.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL213519763

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CENTRE EST ETUDE ET COMMERCIALISATION

SARL au capital de 152 449.02 €
7 rue du Chatoux
21490 Ruffey Les Echirey
334 458 056 RCS Dijon

PV d'AGE du 30/06/2017 : Démission des fonctions de co-gérant de M. François OURGAUD à compter du 30/06/2017. Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL213519571

VAL DE SAONE ENROBES

Société en nom collectif
au capital de 16.000 euros
Siège social : 21130 Champdotre
380 610 956 RCS Dijon

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2017 : Vincent LARROCHETTE, 36 Rue de Montchapet – 21000 Dijon, a été nommé co-Gérant à compter de ce jour, en remplacement de Frédéric PAVOINE, 2, ruelle Philippon - 21420 Savigny-Les-Beaune, démissionnaire. Mention sera faite au RCS : Dijon.

AL213519601

DISSOLUTION LIQUIDATION

SIKAPA

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 26, Rue de l'Eglise
21390 Précy Sous Thil
Siège de liquidation : 23A Impasse Châteaubois
71230 Saint Vallier
803 506 542 RCS Dijon

Dissolution

Aux termes d'une délibération en date du 24 Juillet 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 24 Juillet 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Karine LANGILLIER, demeurant 23A Impasse Châteaubois - 71230 SAINT VALLIER, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer

les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 23A Impasse Châteaubois - 71230 Saint Vallier.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Liquidateur

AL213519752

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE CONSTITUTION

MS2B

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4, rue du Champ aux Pierres
21850 St Apollinaire

Avis de constitution

Par acte SSP en date à Dijon du 12/07/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; **Dénomination sociale :** MS2B ;

Siège social : 4, rue du Champ aux Pierres, 21850 St Apollinaire ;

Objet social : entreprise générale de sanitaire, plomberie, chauffage, ventilation, électricité générale ; entreprise générale de bâtiment, tous corps d'état en sous-traitance ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; **Capital social :** 5 000 € ;

Gérance : Mr Frédéric ROUSSEL, demeurant 2 bis, rue de la Thille 71350 St Loup Géanges ; Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

Pour avis La Géranc.

AL213519492

CHEZ TI

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 102 rue Berbisey
21000 Dijon

Par acte SSP en date à DIJON du 20/07/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée ;

Dénomination : CHEZ TI ; Siège : 102 rue Berbisey, 21000 Dijon ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ;

Capital : 5 000 euros ;

Objet : l'exploitation de tous restaurants, bars, brasseries ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ;

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ;

Président : Mr Alain FOURNIER demeurant 18, rue Danton, 21000 Dijon. La Société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis Le Président.

AL213519687

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privé en date à Ahuy (Côte d'Or) du 23 Aout 2017 ,

Il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : SCEA LA CHÈVRERIE D'AHUY

- Capital social : 73 600 Euros

- Siège : 1 Rue des Ecoles 21121 Ahuy

- Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon

- Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

- Gérance : Monsieur François ESTIVALET a été nommé Gérant de ladite Société pour une durée indéterminée.

Pour Avis

AL213519754

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 23 août 2017, il a été constitué une Société à responsabilité limitée :

Dénomination : SUSHI KING DIJON

Capital : 8 000 Euros

Objet : Restaurant traditionnel et vente à emporter

Durée : 99 ans

Siège social : 14-16 Place Emile Zola 21000 Dijon

Gérance : CAI Jinsheng 1 rue Gaétan Lamy 93300 Aubervilliers

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL213519757

NIÈVRE

NOMINATION

ALEXAB

SAS au capital de 1 298 400 €
Siège social : Le Petit Moulin
58160 Imphy
487 545 188 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la société HSF AUDIT, SARL au capital de 7 500 €, dont le siège social est situé au 1 rue Louis Proust Pôle République 3 à Poitiers (86000) - RCS de Poitiers 489 052 050, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement

de la société SALVAN ET ASSOCIE, dont le siège social est 9 rue de la Lombardie -03104 Montlucon en raison de l'expiration du mandat de cette dernière. La société WOGA Commissaire aux Comptes suppléant n'est ni renouvelée, ni remplacée compte tenu des nouvelles dispositions légales.

Pour avis

Le Président

AL583519762

TRANSFERT DE SIÈGE

SCP CHATELAIN-DULIEU & MONTARON

Société Civile Professionnelle d'Infirmières
au capital de 40 000 €
Ancien siège social : 1 bis, rue du Moulin d'Ecorce
58000 Nevers
Nouveau siège social : 7, rue Georges Pielin
58000 Nevers
819 342 551 RCS Nevers

Il résulte d'un acte SSP du 4/08/2017 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Siège social :

- **Ancienne mention** : 1 bis, rue du Moulin d'Ecorce – 58000 Nevers

- **Nouvelle mention** : 7, rue George Pielin – 58000 Nevers

AL583519769

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONTIGNY EN MORVAN

ENQUÊTES PUBLIQUES

Relative au déclassement d'une partie de la voie communale n° 1 E et à l'aliénation des chemins ruraux suivants :

- portion de la V.C. N° 1 E située devant la parcelle C N° 677

- antenne du C.R. de l'Huis Billard à l'Huis des Cas (dans la parcelle C N° 1218)

- C.R. dit « la Bruyère » attenant à la parcelle C N° 603

- C.R. dit « Forêt Benoit »

Par arrêtés du 23 août 2017, le maire de Montigny en Morvan a ordonné l'ouverture d'enquêtes publiques en vue du déclassement partiel de la V.C. N° 1 E, de l'aliénation de cette portion de V.C. et de trois chemins ruraux.

M Joël VENIANT a été mandaté comme Commissaire Enquêteur. Les enquêtes se dérouleront à la mairie du vendredi 15 septembre 2017 au samedi 30 septembre 2017, aux jours et heures habituelles d'ouverture, soit : lundi de 8 H 30 à 12 H, mardi et jeudi de 13 H 30 à 17 H 30 et vendredi de 13 H 30 à 16 H 30.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les déclarations des intéressés :

- vendredi 15 septembre 2017, de 10 heures à12heures

- samedi 30 septembre 2017, de 9 heures à 11 heures.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers en mairie et formuler ses observations sur les registres spécifiques ouverts à cet effet ou adresser un courrier, à la mairie à l'attention du Commissaire Enquêteur.

AL583519766

MODIFICATION DE STATUTS

ALLIANCE PLOMBERIE SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 500 €
Siège social : 5, Impasse Gué du loup
58300 Decize
523 449 429 RCS Nevers

Aux termes d'un acte SSP du 29/05/2017 :

- l'objet social a été étendu à compter du 11/01/2016 aux activités suivantes : plomberie, sanitaire, chauffage, couverture, zinguerie, pose et entretien de générateurs d'énergie et accessoires, électricité et l'article 2 a été modifié en conséquence,

- Mr Jean-Philippe DEVOUCOUX dt à Decize (58) -5 Imp. Gué du Loup a été nommé cogérant à compter du 01/06/2017.

AL583519763

SMILE'FORMA.

SASU à capital variable
au capital de 10€.
Siège social : 8 rue de Bel Air,
58400 Charité-sur-Loire.
807 578 208 RCS de Nevers.

Le 01/08/2017, l'associé unique a décidé de :- transférer le siège social au : 35 route de Varzy, 58350 Châteauneuf-Val-de-Bargis et de : - changer la dénomination sociale qui devient : SMILE'ONE.

Mention au RCS de Nevers.

AL583519768

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

ETABLISSEMENTS DORNIER

SA à directoire et conseil
de surveillance transformée en SARL
au capital de 312.500 euros
Siège social
9 et 11, rue de la Pelleterie 58000 Nevers
671 880 201 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2017 a décidé de transformer la société. Il en résulte les modifications suivantes à publier :

Anciennes mentions

Forme : Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance

Conseil de surveillance :

Président : M. Jean-Paul DORNIER dt 60 Carrer Paul Gauguin 17480 ROSAS (Espagne)

Vice-Président : M. Jacques MILLOT dt 35 rue Saint Eugène – 71200 LE CREUSOT

Mme Micheline MILLOT dt 14 rue Clerget – 58000 NEVERS, autre membre

Directoire :

Président : M. Laurent DORNIER dt 7 rue du Moulin d'Ecorce – 58000 NEVERS

Mme Dominique DORNIER dt Bois Cossaye – 58160 SAUVIGNY LES BOIS, autre membre

Commissaires aux comptes :

Titulaire : GRANT THORNTON, 27 rue James Watt Bat C – BP 90621 – 37206 TOURS cedex 3

Suppléant : M. Christian POUVIOT, 36 rue des Grands Prés – 03100 MONTLUCON

Nouvelles mentions

Forme : Société à responsabilité limitée

Gérant : M. Laurent DORNIER dt 7 rue du Moulin d'Ecorce – 58000 NEVERS

Clause d'Agrément : La transmission des parts sociales est libre entre associés. Toute autre transmission doit être autorisée par la collectivité des associés.

Commissaire aux comptes : Néant

Le dépôt des pièces sera effectué au RCS de NEVERS.

Pour avis, le gérant, Laurent DORNIER

AL583519779

VENTE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date à DECIZE du 16/08/2017 enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de NEVERS 1 le 21/08/2017, Dossier 2017 17730 Référence 2017 A 01103, la SAS JHBC au capital de 10 000 €, dont le siège social est à CERCY LA TOUR (58340) 71 Avenue Louis Coudant, immatriculée sous le n°803 540 426 RCS NEVERS, a cédé à la SAS EDAMM, au capital de 5 000 €, dont le siège social est à CERCY LA TOUR (58340) 71 Avenue Louis Coudant, immatriculée sous le n°830 348 595 RCS NEVERS, un fonds de commerce de bar, café, restauration sur place, hôtellerie, vente de jeux de loterie, jeux à gratter, grilles de jeux, pronostics sportifs, bimbeloterie, organisation de tout événement festif, de soirées, sis et exploité à CERCY LA TOUR (58340) 71 Avenue Louis Coudant, moyennant le prix de 40 000 €.

L'acquéreur a la jouissance du fonds de commerce à compter du 16 août 2017.

Adresser les oppositions s'il y a lieu, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, à l'adresse du fonds objet de la cession pour la validité et au CABINET JURIDIQUE SAONE RHONE sis 1 Avenue du Chater – 69340 FRANCHEVILLE pour la correspondance.

Pour avis

AL583519774

CESSION

SCP JP JACOB et L PAILLARD
Notaires Associés
14 rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) le 8 aout 2017, enregistré à Nevers 1 le 16/8/2017 dossier 2017 17416 référence 2017 N 00460,

Mr OLIVA Marcel et Mme CURT Christine son épouse, dt à Donzy (Nièvre) 19 grande rue,

Ont vendu à :

La **SAS AU BON MARCHE**, au capital de 5.000 Euros dont le siège est à Donzy (Nièvre) 19 grande rue, identifiée au SIREN sous le n° 830 768 529 et immatriculée **d'épicerie en gros, vins, articles de ménage, verrerie, droguerie, jouets, articles de bazar, maroquinerie, papeterie, petit matériel électrique, quincaillerie au RCS de Nevers,**

Un fonds de commerce , sis à Donzy (Nièvre) 46 bis rue du Général Leclerc, lui appartenant connu sous le nom commercial «COCCIMARKET», et pour lequel il est immatriculé au RCS de Nevers (Nièvre) sous le n° 304 629 959.

Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.

Moyennant le prix ppal de 100.000 Euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 8 aout 2017.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP JP JACOB et L PAILLARD, domicile élu, par acte extra judiciaire, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.

Pour unique insertion

Me JACOB, Notaire.

AL583519767

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ACTES@CONSEILS

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée Huissier de Justice
Au capital de 60.000 euros
Siège social
ZI de Villemenant BP 12
58130 GUERIGNY
528 293 269 RCS Nevers

DEMISSION D'UN CO-GERANT

Décisions du 30 Juin 2017

Gérance :

Ancienne mention :

- Madame Isabelle PONCET PERE domiciliée à CHATEAU CHINON VILLE (Nièvre) – 21, Faubourg de Paris

- Monsieur Stéphane MACHEDA domicilié à CLAMECY (Nièvre) – 19, Boulevard Misset

Nouvelle mention :

- Madame Isabelle PONCET PERE domiciliée à CHATEAU CHINON VILLE (Nièvre) – 21, Faubourg de Paris

Pour avis

AL583519775

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/7/17, il a été constituée une SAS dénommée WELL PLAYED

Siège social: Moulin de la chaume 58230 Alligny en Morvan.

Capital: 3000 euros.

Objet: Création de logiciel site web, et application.

Président: M. Victor Ravier, moulin de la chaume 58230 Alligny en Morvan.

DG: M. Jérôme Freani, 348 av de Ségur 83110 Sanary.

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL583519701

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 11 août 2017, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL LE MARRONNIER DE CODDES

Siège social : 43 route de Fours, 58340 Cercy La Tour

Objet : élevage de poules pondeuses

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 10 000 euros

Gérance : Nadine RAULT, demeurant au 43 route de Fours, Coddes, 58340 Cercy La Tour

La cession de parts vis-à-vis des tiers nécessite l'agrément des associés. RCS Nevers.

Pour avis et mention, la géranc

AL583519757

Etude de Dominique MARTIN, Notaire associé à Nevers(58000), 1 Rue Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire à Nevers, le 9 août 2017,

enregistré au POLE DEPARTEMENTAL D'ENREGISTREMENT DE NEVERS, le 10 août 2017, dossier 2017 17257, référence 2017 N 00453, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

La dénomination sociale est : KAPITANSHA.

Le siège social est fixé à : Nevers(58000), 20 rue de Nièvre.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR) divisé en 100 parts, de MILLE EUROS (1 000,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 100.

Répartition des parts sociales : Madame Olena DANYLOVA les parts numérotées de 1 à 99 et Madame Alla SAPOGOVA la part numérotée 100.

Les apports : CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR) en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Madame Olena DANYLOVA est nommée gérante de la société, pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis et mention.

Maître Dominique MARTIN

Notaire.

AL583519765

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social :
Bourges - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société SCI DES GRANDS CHAMPS, SCI au capital de 50.000 euros, dt le siège social est à Corbigny (58800), Avenue du Champ de Foire en cours d'immatriculation au RCS de Nevers qui a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers à usage d'habitation, commercial et professionnel, et notamment d'un bien immobilier à usage d'habitation et de parcelles de terrains attenants et constructibles sur lesquels est édifié ledit bien, situé à Corbigny (Nièvre), 15 avenue du 8 Mai 1945, dt le gérant est : M. Dominique DE MATTEIS dmt à Corbigny (58800), 1, Chemin de Rennebourg.

Clauses relatives aux cessions de parts :

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément obtenu par décision des associés prise à la majorité des deux tiers des parts, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Pour insertion : le gérant

AL583519770

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 août 2017, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCI DE LA RIOLE

Forme : SCI

Capital social : 100 €

Siège social : 39 rue Louis Bonnet, 58000 Challuy

Objet social : Immobilier

Gérance : Monsieur Patrick BAUDIN demeurant 39 rue Louis Bonnet, 58000 Challuy

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 30 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL583519773

Etude de Me Jean Chinchole Notaire à Luzy

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58170), le 9/08/2017, enregistré à NEVERS (58) le 16/08/2017 Ref n° 2017N00459, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI MERLANT

Siège : 3 route de Larochemillay 58170 POIL

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, vente, prise à bail, propriété, administration, gestion, construction, rénovation de tous les biens mobiliers et immobiliers, obtention de tous crédits et, généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.

Capital social 2000 € divisé en 200 parts de 10 euros

Apports en numéraire 2.000 €

Gérants - Mme Odile MERLANT épouse de Mr Florent HASSIS, rue Ernest Renan 58170 LUZY.

- Mr Guy MERLANT 7 rue Ernest Renan 58170 LUZY

Parts sociales : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La Société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS

Pour avis et mention

Me Chinchole

AL583519777

YONNE

NOMINATION

SARL MICHEL MATERIAUX ANCIENS

Le 19.7.17 les associés de la SARL MICHEL MATERIAUX ANCIENS, au capital de 16.000 € - siège social : Auxerre (89) 30, rue des Champoulains, 426 920 518 RCS Auxerre, prenant acte de la démission du gérant ont nommé un nouveau gérant à compter du 19.7.17. Ancienne mention publiée : Gérant : Mme M.O. MICHEL demeurant Auxerre (89) 30, rue des Champoulains. Nouvelle mention : Gérant : M D. MICHEL demeurant Auxerre (89) 10, rue Sous Murs.

AL893519928

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI POLARIS

Le 27.07.2017 les associés de la société civile SCI POLARIS, capital 2.500 €, siège social à OUANNE (89) Narleu, 1, rue des Prailleris, 451 343 487 RCS Auxerre ont décidé de transférer le siège social à compter du même jour. **Ancienne mention publiées** : Siège social : Ouanne (89) Narleu, 1, rue des Prailleris ; **Nouvelle mention** : Siège social : Auxerre (Yonne) 4, rue P. et M. Curie

AL893519922

SCI BIRON

SCI au capital de 80000,00 Euros
2 bis rue de la croix Jacquelin,
89100 Gron
454050683 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/07/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 14 rue Albert Meunier, APT 8, 89100 Gron à compter du 07/07/2017. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL893519930

INSPIDECO

SAS au capital de 1.000€.
Siège social : 19 Av. Aristide BRIAND,
40000 Mont De Marsan.
RCS 807 960 455 Mont de Marsan

Avis

L'AGE du 15/03/2016 a décidé de transférer le siège social au 59 rue de la république, 89100 Sens. Président : M PETIT Mickaël, 28 route de Bray 77650 Soisy Bouy. Radiation du RCS de Mont de Marsan et immatriculation au RCS de Sens.

AL893519934

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'YROUERRE

Avis de mise à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit des grandes vallées de la parcelle ZN 25.

Par arrêté en date du 25 juillet 2017, le Maire de la commune d'Yrouerre informe qu'une enquête publique est ouverte du 19 septembre au 5 octobre 2017, relative au projet d'aliénation du chemin rural dit des grandes vallées de la parcelle ZN 25. Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie, consultable dès le 19 septembre, ainsi que les jours et heures d'ouverture habituels, jusqu'au 5 octobre 2017, pour que le public puisse en prendre connaissance et formuler, le cas échéant, ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les personnes ne pouvant pas se déplacer pourront adresser un courrier à M. Michel Breuillé, qui a été désigné commissaire enquêteur, à la mairie d'Yrouerre (89 700). IL se tiendra à la disposition du public en mairie le mardi 19 septembre de 14h à 16h et le jeudi 5 octobre de 9h à 11h.

AL893519787

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Mr Mohamed Sailu SANKOH, né le 29/06/1982 à Koidu Town (Sierra Léone) de nationalité Française, demeurant au 10, avenue de l'Europe 89100 Sens, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de « **DIALLO** »

AL893519933

MODIFICATION DE STATUTS

EARL MOREAU-NAUDET

Earl au capital de 343.500 €
Siège : 4 chemin de la Vallée de Valvan
89800 CHABLIS
383568763 RCS de Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 21 août 2017, les associés ont, à compter rétroactivement du 1er août 2017 :

- constaté la fin des fonctions de gérant de M. Stéphane MOREAU suite à son décès en date du 23 août 2016,

- décidé de transformer la société en société par actions simplifiée avec comme nouvelle dénomination sociale « SAS MOREAU-NAUDET»,

- complété l'objet social avec en sus de l'activité agricole qui reste sa production principale, le négoce de vin, l'achat et la revente de raisins, clairs, moûts, vrac, vins, bouteilles et tout accessoires liés à la consommation de vins,

- décidé d'augmenter le capital social de 150 euros, ayant pour effet de le porter à 343 650 euros, - nommé Mme Virginie LEBLOND veuve MOREAU demeurant à Irancy Yonne), 25 chemin des Fossés, aux fonctions de Président.

En conséquence, la société sous sa nouvelle forme présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAS MOREAU-NAUDET Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 343 650 euros

Siège : 4 chemin de la Vallée de Valvan, 89800 Chablis. Objet : Activités agricoles au sens de l'article L.411-1 du code rural, et accessoirement le négoce de vins. Durée : Jusqu'au 26 novembre 2061.

Président : Mme Virginie LEBLOND veuve MOREAU, demeurant 25 chemin des Fossés, 89290 Irancy.

Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires.

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Pour avis, le Président.

AL893519926

GAEC GALICHER

Gaec au capital de 125.770,44 €
Siège : Les Manceaux 89130 Mézilles
403616923 RCS de Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 18 août 2017 a décidé à compter du même jour :

- De réduire le capital social de 370,44 euros pour le ramener à 125.400 euros, puis de l'augmenter de 62.928 euros ce qui a pour effet de le porter à la somme de 188 328 euros,

- De nommer M. Dominique Galicher, demeurant à Lavau (Yonne), 19 rue du Clos d'en Haut, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL893519927

EURIPOLE SERVICES

SARL au capital variable-
capital minimum de 1 000 euros
Siège social : 17 rue de Sancey
ZI des Vauguillettes III 89100 Sens
509 907 630 RCS Sens

Par une AGE du 12/07/2017, il a été décidé :

- de transformer la société en Société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau

- de nommer Président M. Thierry HOFFMANN demeurant 29 route de Villeroy 89150 Fouchères

- de nommer Directeur Général Mme Patricia BOCQUET, ancienne gérante, demeurant 29 route de Villeroy 89150 Fouchères

- de supprimer la variabilité du capital et de fixer le capital à 1 000€.

- de modifier l'objet social par « Toutes études, conseils, services, représentations, aides, prestations aux sociétés et entreprises ; l'achat-revente de matériels et objets d'occasion ».

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au RCS de Sens.

AL893519935

GENIES SOCIETE COMMERCIALE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 47 Route d'Auxerre
89470 Monéteau
403 591 399 RCS Auxerre

Transf. SAS

Aux termes d'une délibération en date du 24 AOUT 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé, dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

La dénomination sociale «GENIES SOCIETE COMMERCIALE» devient « GENIES CREATIONS ».

Le capital social reste fixé à la somme de 50 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des Actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Claude GENIES, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société :

Monsieur Sébastien GENIES, demeurant 4 Route de Beaumont 89250 Seignelay.

Pour avis, le Président

AL893519936

COUCHENOIRE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Chemin de Couchenoire,
89440 Joux La Ville
824 407 548 RCS Auxerre

Avis de Modification

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2017, l'Assemblée Générale mixte a décidé à compter du 1er août 2017 :

d'étendre l'objet social aux activités de vente d'équipements et de matériels de sports et de loisirs, vente de pièces détachées et de tous accessoires et vêtement afférents auxdits équipements et matériels, location desdits équipements et matériels, ainsi que toute prestation de services en matière de loisirs, l'animation et l'organisation de séjours de sports et loisirs, de manifestations sportives, petite restauration, contrôle de site et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.De déclarer deux noms commerciaux : COUCHENOIRE et MG PAINTBALL SPORTS ET LOISIRS, et de compléter l'article 3 des statutsDe nommer Monsieur Mathieu GUEUNIOT demeurant 19, rue de Méline 89440 JOUX LA VILLE en qualité de Directeur Général.

Pour avis La Présidente

AL893519940

SICILIA

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : 26 rue de Beaujolais
75001 PARIS
712 054 162 RCS PARIS

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 22 août 2017 a décidé de modifier:

-l'objet social pour : production, co-production, promotion, exportation, importation, distribution de tous films cinématographiques et de télévision, ainsi que toutes œuvres musicales sous formes de production, distribution et éditions. Production, promotion, exportation, importation et distribution de tous supports existants ou à venir pour la diffusion de l'image et du son, sans restriction de réserve. Le management d'artistes

-la dénomination qui devient « IDEA »

-transférer le siège social au 5 Bd Victor Hugo 89400 CHENY.

Les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Comme conséquence de ce transfert, la société fera l'objet d'une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

d'AUXERRE désormais compétent à son égard.

AL893519943

CESSION

CESSION D'OFFICINE DE PHARMACIE

Réalisation de condition suspensive

Suivant acte reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, Notaire à Avallon (89), le 27 juillet 2017, enregistré à Auxerre (89), le 31 juillet 2017, bordereaux 2017/487, case n° 1, extrait n° 1365, a été constatée la réalisation de la condition suspensive de la cession du fonds d'officine de pharmacie exploité à Quarré Les Tombes (89), 3 Place de l'Eglise, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'Auxerre, sous le n° 309492361, Par : M. Claude Eric André BOUDON, Mme Monique Renée ZYLA, son épouse,

Au profit de : La Société dénommée PHARMACIE LES PORTES DU MORVAN,

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 20.000,00 €, dont le siège est à Quarré Les Tombes (89), 3 Place de l'Eglise, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 830935847.

Prix : 810 000,00 € (éléments incorporels : 797 170,00 € - éléments corporels : 12 830,00 €)

Date d'entrée en jouissance : 01/08/2017

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

AL893519925

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

A.T.I.

Société à responsabilité limitée
au capital de 15.244,90 €
Siège social
2 rue du Paty
89570 Soumaintrain
380 713 842 R.C.S. Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2017, Mme Colette CHAILLEY, épouse FROMONOT, demeurant 2 rue du Paty à Soumaintrain (89570), a été nommée gérante à compter du 31 juillet 2017 en remplacement de M. Claude FROMONOT, décédé.

L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

AL893519937

DISSOLUTION LIQUIDATION

MG PAINTBALL SPORTS ET LOISIRS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 19, rue de Méline
89440 Joux La Ville
809 834 864 RCS Auxerre

Dissolution anticipée

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 juillet 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Mathieu GUEUNIOT, demeurant 19, rue de Méline 89440 Joux La Ville, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 19, rue de Méline 89440 Joux La Ville. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

AL893519939

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

TOUT EST COM SAS

Liquidation Judiciaire simplifiée du 16/05/2017

43, Grande Rue 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 4 août 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL893519882

EURL PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ LUC JACQUET

La société EURL Production d'électricité Luc Jacquet en liquidation SARL au capital de 1000 € au siège social 14 rue principale 89560 Fouronnes.

Par délibération en date du 31/07/2017 enregistrée le 11 aout 2017, l'assemblée générale de l'associé a décidé la dissolution anticipée de la société à effet au 31/07/2017.

M. Jacquet Luc a été nommée liquidateur.

Le dépôt des actes et pièces relatives à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

La correspondance concernant la liquidation devra être adressée au lieu du siège social.

Pour avis, le Liquidateur

Luc Jacquet

AL893519924

LA MAISON DE VIRGINIE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital
de 8 000 euros
Siège : 16 Rue du Général Leclerc,
89200 Avallon
494 720 675 RCS Auxerre

Dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 Juillet 2012 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 Juillet 2012 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Virginie SUREAU-DUCET, demeurant 16 Rue du Général Leclerc - 89200 Avallon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 16 Rue du Général Leclerc - 89200 Avallon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

AL893519931

LA MAISON DE VIRGINIE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 16 Rue du Général Leclerc
89200 Avallon
494 720 675 RCS Auxerre

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 30 Juillet 2012 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté le 20 Juillet 2012, déchargé Madame Virginie SUREAU-DUCET de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

AL893519932

BIPEGID

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 8 000 euros
Siège
16 Allée des Bouleaux
89690 CHEROY
505 251 702 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/07/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/07/2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Dragan ILIC, demeurant 16 Allée des Bouleaux – 89690 CHEROY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 16 Allée des Bouleaux – 89690 CHEROY.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

AL893519944

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : MILIE NATURE & BIO

Siège social : 5 rue du Moulin, 89100 Courtois sur yonne

Forme : SASU

Sigle : MNB

Nom commercial : Milie Nature

Capital : 100 Euros

Objet social : Vente de produits cosmétiques et pour la maison

Président : Madame Amélie DEMELLIER au 5 Rue du Moulin, 89100 Courtois sur Yonne

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL893519802

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Hauterive (Yonne), du 22 août 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SH SCIERIE D'HAUTERIVE

Siège : 13 Rue Feuillée, 89250 Hauterive

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : Négoce de bois, exploitation forestière, abattage, débardage, scierie ; Transport du bois issu de son exploitation ; Transformation du bois sous toutes ses formes ; et toutes activités connexes se rapportant à l'exploitation des produits de la forêt.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président :

Monsieur Guillaume OUDIN, demeurant 11 Rue Saint Martin - Chichy - 89250 Hauterive

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'auxerre.

Pour avis Le Président

AL893519929

SCP Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD et Christophe DUGROSSY, Notaires associés à Sens (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Clotilde TATAT, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à Sens (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, le 8 août 2017, enregistré à Sens le 17 août 2017 Bordereau n°2017/364 Case n° 1 Ext 842,

Il a été constitué une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

- **dénomination** : LE GLOBE.
- **capital** : 1.000,00 €
- **siège social** : Tanlay (89430), 3 rue Basse des Fossés
- **objet** : généralement l'acquisition, la propriété, la gestion et l'administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt.
- **durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
- **exercice** : du 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **gérant** : Madame Marie-Paule CHAPPUIT, demeurant à Sens (89100) 37 quai d'Yonne
- **cession de parts** : toutes les cessions de parts de la société seront soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour insertion

Le Notaire.

AL893519754

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 23 Août 2017, il a été constitué une société civile.

Dénomination : SCI MBMT

Forme : Société civile immobilière

Siège social : 2 rue Vau Neuve – 89580 Vallan

Objet : Achat, vente, location de tous biens immobiliers

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

Capital : 200 euros

Gérance : Dimitri MARTIN et Maria-Helena GOMES, 1 chemin des Sablons – 89800 Lignorelles

AL893519938

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES VIGNET - NOËL - SANONER 1 rue du Palais de Justice 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc 89100 SENS

SD CONSULTING

Société par actions simplifiée
au capital de 200 euros
Siège social : 16, rue de la Laye - Laduz
89113 VALRAVILLON

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à VALRAVILLON (89) du 24 août 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SD CONSULTING

Siège:16, rue de la Laye – Laduz - 89113 VALRAVILLON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 200 euros

Objet : Prises de participations dans toutes sociétés ou entreprises, l'animation d'un groupe de sociétés, - gestion, achat, vente de ces participations, conseils et prestations de services.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Sophie DESCHAMPS demeurant 16, rue de la Laye – Laduz - 89113 VALRAVILLON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis, la Présidente<

AL893519947

POUR VOS ANNONCES LÉGALES *On s'occupe de tout !*

Tel. 03 80 78 90 42 legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02

Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?

- ✓ PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE
- ✓ ATTESTATION DE PARUTION PAR FAX OU MAIL
- ✓ RELECTURE ATTENTIVE DE VOS ANNONCES AVANT PARUTION
- ✓ MODÈLES D'ANNONCES À VOTRE DISPOSITION
- ✓ DEVIS SUR SIMPLE DEMANDE

du **LUNDI** au **VENDREDI** dès 8h00

Terres de Bourgogne

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €

☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €

☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

SPACE 2017

PLANÈTE ÉLEVAGE | 12-15 Septembre | Parc-Expo RENNES



Plus de **1 400** exposants (dont 1/3 d'internationaux) répartis dans **11 halls** et **250 stands en air libre**.

Une surface d'exposition de **156 000** m².

Plus de **100 000** visiteurs professionnels, dont **12 000** internationaux.

380 journalistes, dont **98** internationaux.

Plus de **700** animaux en présentation.

Chiffres du SPACE 2016

SPACE :
LE SALON QUI VOUS PROPOSE UNE OFFRE COMPLÈTE POUR TOUTES LES FILIÈRES : BOVINE (LAIT-VIANDE), PORCINE, AVICOLE, OVINE ET CUNICOLE



www.space.fr

@SPACERennes
#SPACE2017

info@space.fr / Tél. 02 23 48 28 80

LE SALON INTERNATIONAL DES PRODUCTIONS ANIMALES

phideel.fr - rennes

ÉTÉ Un petit tour d'horizon des boissons qui ont émergé récemment et qui sont censées être à la mode pour désaltérer les « gosiers desséchés ».

Les boissons estivales tendances et rafraîchissantes

À chaque retour de saison estivale, c'est le même refrain : quelles seront les tendances, quelles seront les modes ? C'est valable pour les destinations vacances, pour les vêtements, pour les boîtes… mais aussi, désormais, pour les boissons. Cette année, pour être « dans le coup », buvez du thé, des jus de fruits et, modérément bien sûr, des cocktails. Mais attention, tout donne dans la subtilité et les alliances de saveurs.

Le thé remis au goût du jour

Pour cet été, Envouthé, qui se présente comme un chasseur de thé, propose sur son site plusieurs boîtes composées (box) de thé aux thématiques évocatrices. Dans La Vertueuse tout d'abord, disponible depuis juin, on trouve une sélection de thés en provenance de maisons comme Mybestea, Fauchon et Envouthé pour une impression de détox de bienfaits naturels et de bien-être. Avec Océane, proposée depuis juillet, on voyage : thé noir bio à la pêche de vigne de chez ThésMao, infusion bio au pamplemousse de chez L'Autre Thé, thé saveur Fresa Colada, Thé Vert Exotique des Jardins d'Osmane ou encore Fidji de chez Dammann Frères et Pompon du Comptoir Français du Thé. Pour août, Envouthé invite à « *lézarder paresseusement avec la box La Farniente* » depuis un transat, un hamac ou un fauteuil « *pendant que les thés et infusions se préparent (presque) tout seuls* ». Le principe ? « *Box-Frigo-Dodo* ». Julia Roubaud, fondatrice d'Envouthé en 2012, explique comme suit sa passion du thé : « *Quand j'ai eu le déclic du thé, j'ai réalisé qu'il touchait à tout ce que j'aime le plus dans la vie : le plaisir gustatif, les gens et leurs coutumes, l'art de vivre, la spiritualité, un moment pour soi, ou à partager. Le plaisir du thé est infiniment riche, il touche notre palais, notre esprit, notre âme, notre cœur !* »

Des saveurs exotiques et atypiques

Pour The Capsoul, l'inspiration vient du cœur de l'Espagne avec des saveurs exotiques gorgées de soleil et de fraîcheur ! Ananas, mangue, coco, fruit de la passion… un cocktail tropical aux saveurs veloutées et acidulées. On propose des thés glacés pour se rafraîchir, des thés bien-être ou des infusions tropicales, l'évasion totale ! Un avant-goût ? Le thé glacé mojito, le thé noir glacé tropical, l'infusion pina colada, le matcha ginseng et coco, le thé vert Méditerranée…

Les jus de fruits dans tous leurs états

« *Originaire du Caucase, le kéfir de fruits est un mélange de bactéries et de levures qui transforment l'eau sucrée en une eau pétillante aux bienfaits nutritionnels, simplement grâce à la fermentation. De l'eau, du citron, des fruits secs, un peu de sucre et le tour est joué…* » expliquent Magalie Jost et Sybile Chapron, à la tête depuis 2011 d'une entreprise plus que centenaire installée en Loire Atlantique. La préparation permet de réaliser soi-même, en quelques instants, une boisson naturellement pétillante et désaltérante. Le tout est réalisé selon les règlements de l'agriculture biologique et sans gluten.

Du côté de l'Alsace, deux jeunes entreprises jouent la carte de la pastèque et du kombucha. Tout d'abord, Alexis et Antoine ont créé Aztek, la première marque de jus de pastèque en France et en agriculture biologique. Les pastèques sont pressées à froid, ce qui évite au fruit d'être dénaturé et lui conserve son goût et ses vertus nutritives, et le jus est stabilisé à haute pression (pas de pasteurisation et le jus n'est pas chauffé). Au menu : vitamines, citrulline, potassium, lycopène, peu de sucres et hydratant !

Quant à Olivier et Frédérique, ils ont lancé une boisson, bio et non pasteurisée, baptisée Kyo Kombucha. « *À l'origine, le kombucha est originaire de Mongolie. Il s'agit d'une boisson légèrement acidulée, réalisée à base de thé et est le fruit d'une douce fermentation, obtenue grâce au travail assidu de plusieurs levures et micro-organismes* ». Comme ces autres boissons tendances du moment, on met en avant ses qualités de santé : probiotiques, acides organiques et vitamines (B1, B2, B3, B6, B12 et C). Kyo Kombucha existe avec des parfums au gingembre, à la menthe, au piment… **THIERRY MICHEL**

COCKTAILS

■ La vodka Stoli et les cidres Fils de pomme ont uni leurs efforts cet été pour présenter un cocktail sans gluten (pour la vodka) et bio (pour le cidre). Le cocktail peut aussi comporter du jus d'hibiscus bio, du bitter et du citron vert.
■ De son côté, les champagnes Mumm proposent une composition qui allie sorbets (de chez Lapp, le spécialiste des sorbets alcoolisés) et un champagne rosé.



Pour être tendance cette année, buvez du thé, des jus de fruits et des cocktails.

coin cuisine

Chouflotto au safran et aux coques (4 personnes)

Préparation : 10 à 20 minutes
Cuisson : 10 à 20 minutes.

Ingrédients

- 1 petit chou-fleur,
- 1 litre de coques,
- 1 échalote,
- 1 cuillère à café rase de safran en poudre (1 dosette),
- 20 grammes de beurre,
- 1 cuillère à café de fumet de poisson en poudre,
- 1 bâton de citronnelle,
- 5 centilitres de vin blanc,
- 5 centilitres de crème liquide,
- 20 grammes de parmesan frais râpé,
- Quelques feuilles de persil,
- Sel et poivre du moulin.

Réalisation

Détailler le chou-fleur en petits bouquets, les rincer et les mixer finement (de la taille d'un grain de riz).
Plonger les coques dans l'eau pour les faire dégorger en changeant l'eau au moins deux fois.


UE/INTERFEL/A. ROCHE

Dans un grand fait-tout, les faire ouvrir sur feu vif. Les enlever du fait-tout à l'écumoire puis filtrer le jus au travers d'une passoire fine.
Éplucher et émincer finement l'échalote. Ciseler finement le bâton de citronnelle.
Dans une cocotte, faire revenir l'échalote et la citronnelle dans le beurre fondu jusqu'à ce qu'elles soient translucides.
Ajouter le chou-fleur, saupoudrer de safran et bien mélanger.
Déglacer avec le vin blanc.
Faire chauffer le jus des coques, ajouter de l'eau jusqu'à obtenir environ un litre de liquide puis diluer dedans le fumet de poisson. Verser le bouillon chaud louche après louche sur le chou-fleur.
Mélanger et laisser le bouillon s'évaporer après chaque louche.
Recommencer l'opération jusqu'à ce que le chou-fleur soit bien cuit.
Décortiquer les coques et en garder quelques-unes entières pour la présentation.
Rincer et ciseler finement le persil.
Ajouter la crème dans le chouflotto, le parmesan râpé et les coques et bien mélanger.
Rectifier l'assaisonnement, parsemer de persil ciselé et servir bien chaud.

vient de paraître

Extravagances d'amour !

« Extravaganza d'amore ! » est un double CD enregistré par Pygmalion et Raphaël Pichon chez Hamonia Mundi.



24,99 euros

Florence, Italie, cour des Médicis, fin XVIe : au théâtre, des intermèdes chantés et musicaux courts et intercalés dans des pièces étaient proposés aux spectateurs. Ces représentations visuelles et musicales étaient chatoyantes et fastueuses. En quelques minutes se jouaient des mini scènes convoquant Apollon, Orphée, Eurydice et surtout l'Amour. Quelques années plus tard arrivera Monteverdi avec la création de l'opéra mais pour un bon nombre d'observateurs de musique ancienne et baroque, les prémices de ce grand style musical sont nées avec ces intermèdes. Inspiré par certains des plus grands noms de compositeurs de cette époque (Caccini, Striggio…), le génialissime chef Raphaël Pichon propose « *plutôt qu'une impossible reconstitution, une sorte d'intermède imaginaire* » magnifiquement chanté et joué. Un mini livre de 160 pages superbement illustré en quadrichromie explique toute cette aventure. Et vive l'amour ! **T. MICHEL**

www.harmoniamundi.com

la p'tite graine

la page interdite aux grands

Comment font les arbres pour se nourrir ?

Certains ont traversé les millénaires... Ce sont les plus grands géants vivants de notre planète : jusqu'à plus de 100 mètres de hauteur pour les séquoias. Ce sont les arbres. Mais comment font-ils pour se nourrir et pour boire ?





Nous nous situons sur la côte californienne, dans une forêt de séquoias. Une forêt de géants, certains atteignent plus de 100 mètres de hauteur. Une rivière coule d'une eau vivifiante et fraîche, mais soudain elle disparaît comme aspirée par une colonie de séquoias géants. Eh bien, c'est réellement ce qui se passe ! Il faut dire que les chiffres sont géants, eux aussi. Outre sa hauteur démesurée, sa circonférence de 30 m, son poids estimé à 2 100 tonnes, et son vieil âge (plus de 3 000 ans), le séquoia est un boit-sans-soif : plusieurs tonnes d'eau par heure ! Autant dire qu'il lui faut une rivière pour l'abreuver. L'eau est en réalité le moteur de la nutrition des séquoias comme de tous les arbres. Sans eau, pas de nourriture. Mais comment intervient-elle ? Elle sert de lien, à travers les vaisseaux de sève, entre les racines qui vont pomper les minéraux du sol, et les feuilles. Quand il fait beau, les feuilles transpirent comme ton corps. Et comme elles perdent de l'eau, cela cause une aspiration dans les vaisseaux de l'arbre, transmise jusqu'aux racines. Racines qui, en mode aspiration, en quelque sorte sucent la terre. Et c'est ainsi que l'arbre, grâce à l'évapotranspiration de ses feuilles au soleil, arrive à faire monter sa sève, depuis ses racines jusqu'à sa cime, pour se nourrir des minéraux que contient la terre. Et en échange, les feuilles qui produisent des sucres à travers ce qu'on appelle la photosynthèse, vont les donner à l'arbre. Ils sont aussi diffusés par l'eau, mais cette fois-ci dans un flux descendant vers les organes de l'arbre : les branches, les feuilles, les racines, les fruits, le tronc, pour servir à leur croissance.

DL

Sudoku • Complète chaque case vide avec un dessin

Chaque forme doit être présente une seule fois sur :
chaque ligne / chaque colonne / chaque région (carré coloré).



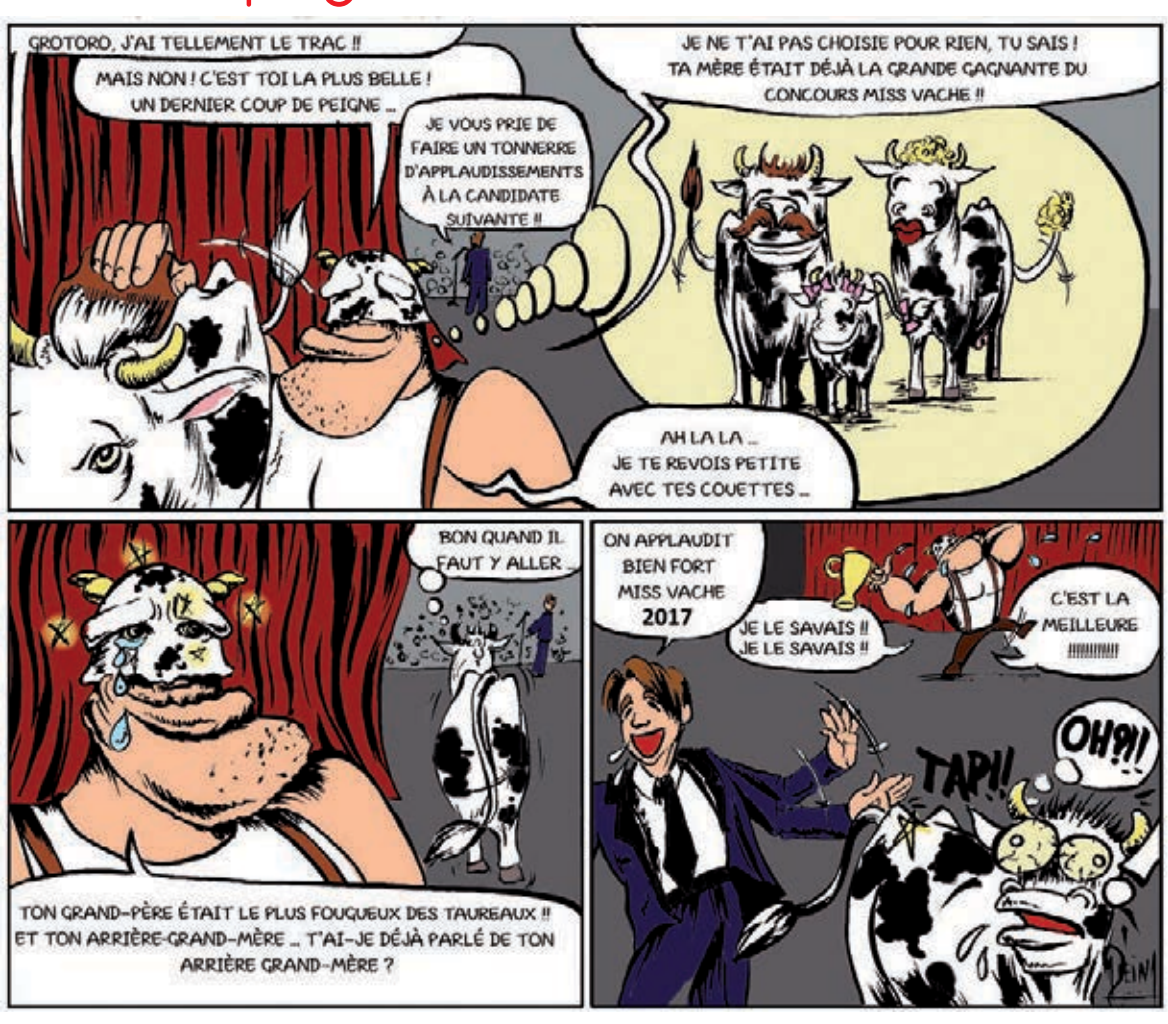
Truc de la semaine

Compter l'âge d'un arbre

Promène-toi en forêt, et si tu trouves un arbre coupé, amuse-toi à évaluer son âge en comptant les anneaux de bois que l'on appelle des cernes. À chaque cerne correspond une année. Ainsi, le pin de Bristlecone Mathusalem dans les White Mountains en Californie serait l'arbre qui contient le plus de cernes. On en dénombre 4 849. Quel âge a-t-il ?



Les Campagnons ! Le concours de beauté



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner



La chèvre

- La chèvre est un mammifère qui mange de l'herbe et rumine comme la vache.
- La chèvre est un animal d'assez petite taille, à cornes en forme d'arc ou sans cornes. Très agile, elle est particulièrement adaptée au saut. On la trouve dans toutes les régions du globe, particulièrement en montagne.
- Les mâles sont appelés boucs et les petits sont des chevreaux.
- La chèvre mesure entre 80 cm et 1 mètre, et pèse, selon ses origines, entre 15 kg et 80 kg. Elle vit en moyenne 14 ans.
- La chèvre bêle, bégueète ou chevrote.

La p'tite blague

Deux chèvres, Baba et Baby, sont sur une barque à la pêche. Tout à coup, Baba tombe à l'eau : que se passe-t-il ?

Baba coule (Baba cool) et Baby bêle (Baby'bel®).

Territoire, qualité et originalité pour les Hautes-Alpes

Coincées entre la légendaire Provence (celle de Jean Giono) et les Alpes du Nord du Mont-Blanc et des grandes stations de ski, les Hautes-Alpes ont parfois bien du mal à montrer qu'elles existent. Et pourtant… Depuis quelques mois maintenant, à travers l'Agence de développement des Hautes-Alpes, le département s'attache à montrer les différents visages de ce territoire, avec notamment la diversité qui peut exister en matière d'agriculture et de gastronomie. Visite.

REPORTAGE ET PHOTOS PAR THIERRY MICHEL



ET TOUT D'ABORD, L'AGNEAU

Bien que Sisteron soit situé dans les Alpes-de-Haute-Provence, un certain nombre d'élevages des Hautes-Alpes font partie de la zone IGP et peuvent donc prétendre à l'appellation Agneau de Sisteron label rouge. C'est le cas de celui de Patrick Fioravasi, en Gaec à Sorbiers. Il élève 630 femelles Mérinos d'Arles (le cahier des charges label rouge autorise aussi les Mourérous et les Préalpes du Sud). Il fait abattre ses agneaux entre 90 et 120 jours en moyenne (le cahier des charges va jusqu'à 150 jours) ce qui donne une viande claire, douce en goût et d'une tendreté exceptionnelle. Cela inspire d'ailleurs le chef du Beau Soleil à Upaix, qui cuisine une selle d'agneau label rouge avec un risotto d'épeautre crémeux et un jus d'ail délicieux.





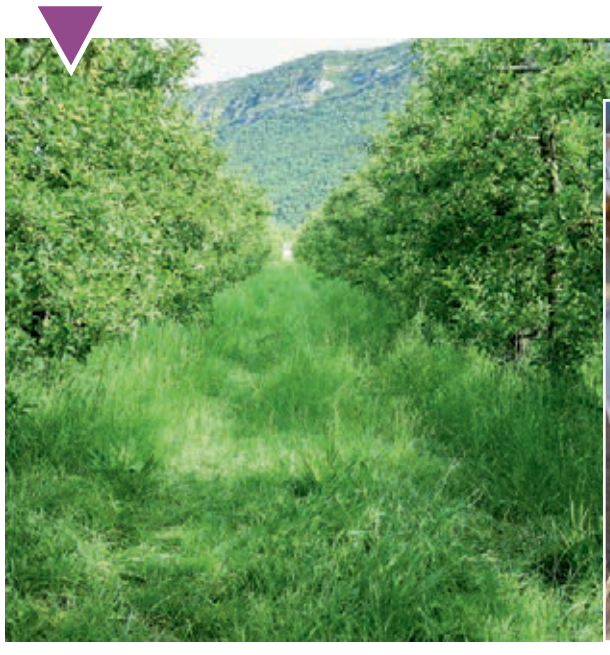
LAIT ET DIVERSIFICATION

Dans cette filière, on rencontre toute la richesse de ce département: 120 exploitations spécialisées en lait de vache, 60 en chèvres et 26 en brebis. Et, à la clé, de plus en plus de diversification: ainsi, quatre éleveurs de bovins lait ont décidé de réserver une partie de leur production pour alimenter une fromagerie créée de toutes pièces (avec magasin de vente, création d'un emploi de fromagère et d'un emploi de vendeuse), la Fromagerie du Champsaur. Outre une grande variété de fromages haut-alpins, on y trouve un beurre fermier au lait cru 100 % jersiaise en agriculture biologique, une glace fermière au fromage de chèvre ou encore une autre à la fleur d'oranger.



INSPIRATION POMME

C'est assez peu connu mais les Hautes-Alpes sont un producteur important de pommes en France: 110 000 tonnes produites sur 3 000 hectares, ce qui représente 10 % de la production nationale. Ceci représente 244 exploitations et 4 000 emplois équivalent temps plein. 78 exploitations sont certifiées agriculture biologique ou en conversion. C'est le cas de Lucie Illy qui vient de se lancer dans la conversion de 25 hectares de pommiers en bio: de la Golden (emblématique des Hautes-Alpes), de la Reinette mais elle souhaite s'orienter vers plus de Reinette grise pour de la vente en direct.
Apple des Cimes a fait un autre choix: de la Reinette blanche cultivée à 1 000 mètres d'altitude et récoltée tardivement pour élaborer un liquoreux de pommes avec trois produits à l'heure actuelle (Pomme Rôtie, L'Orientale et Givre & Coing). À noter qu'une fois que le jus est extrait, la pulpe de pomme est recyclée en alimentation animale.





AUTRES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

On reviendra sur la relance du vignoble haut-alpin, notamment à travers la réintroduction de cépages anciens. Et si le génépi est distillé depuis longtemps dans ce département, d'autres productions végétales font l'objet d'un engouement nouveau. À Saint-Jean-Saint-Nicolas, le producteur distillateur Reynier Gayral travaille, entre autres, l'argousier et le bouleau: le fruit pour le premier, la sève pour le second. Et à la clé, toute une gamme de produits: pastilles et jus d'argousier, des préparations à base de sève de bouleau mais aussi de la sève fraîche, des shampoings et des savons de la même essence.
À Le Dévoluy, Luc Bernard s'est fait une spécialité de découvrir des plantes en tout genre: paysan-cueilleur de plantes aromatiques et médicinales, cueilleur de champignons, herbaliste et trufficulteur, il propose différents produits à travers sa boutique en ligne comme les huiles essentielles, les hydrolats, les sachets, les pestos, les sirops…

http://www.herbierdudevoluy.fr/?menu=produits